

# MISE EN ŒUVRE ET EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE 2019–2025



# 04



Le Plan stratégique de l'AIFM pour la période 2019-2023 a été élaboré en consultation avec les Membres de l'AIFM et d'autres parties prenantes concernées. Il a été adopté par l'Assemblée lors de sa 24e session en juillet 2018<sup>9</sup> et ensuite prolongé jusqu'en 2025.<sup>10</sup> Le plan stratégique comprend neuf orientations stratégiques, qui ont guidé le travail de l'AIFM depuis 2019. Les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du Plan stratégique et les attentes correspondantes

ont été définis dans le Plan d'action de haut niveau adopté par l'Assemblée lors de sa 25e session en juillet 2019. Lors de sa 28e session tenue en juillet 2023, l'Assemblée a décidé qu'il serait prolongé jusqu'en 2025, conformément à la prolongation du Plan stratégique.<sup>11</sup>

Ce chapitre présente les progrès réalisés sous chaque OS entre juillet 2023 et juin 2024.

## OS 1. Réaliser le rôle de l'AIFM dans un contexte mondial

### Contribution de l'AIFM à l'Agenda 2030 pour le développement durable

L'AIFM s'engage à garantir que ses programmes et initiatives contribuent aux objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable et à ses ODD constitutifs, en particulier l'ODD 14 (Vie sous l'eau). En 2021, le Secrétaire général de l'AIFM a commandé un rapport indépendant pour examiner la contribution de l'AIFM à la réalisation de

l'Agenda 2030 pour le développement durable. Des preuves documentaires et des entretiens avec des experts et des personnes d'horizons variés représentant l'éventail complet des parties prenantes de l'AIFM ont conclu que l'AIFM contribue de manière significative à 12 des 17 ODD (**Figure 5**).



9 AIFM. 2018. Décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant le plan stratégique de celle-ci pour la période 2019-2023 (ISBA/24/A/10).

10 AIFM. 2023. Projet de décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins relative au deuxième examen périodique du régime international de la Zone à mener en application de l'article 154 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (ISBA/28/A/16).

11 AIFM. 2019. Décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant la mise en œuvre du plan stratégique de l'Autorité pour la période 2019-2023 (ISBA/25/A/15).



**Figure 5.** L'AIFM contribue actuellement à 12 des 17 ODD par la mise en œuvre de son mandat

## Participation à la Conférence intergouvernementale pour la conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant dans le cadre de la CNUDM portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale

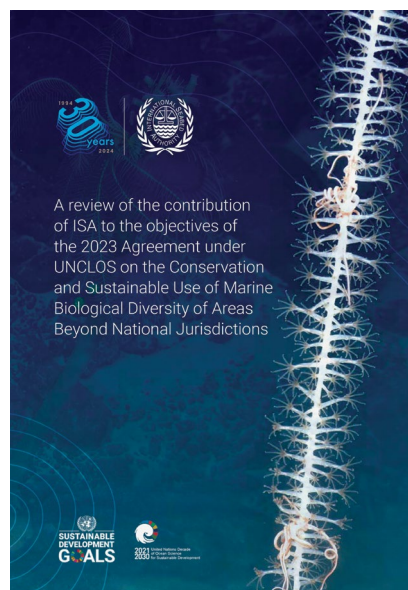
Le rôle clé de l'AIFM dans la promotion du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a également été souligné lors d'un événement de haut niveau coorganisé par l'Argentine, le Bangladesh et l'AIFM en marge du Sommet des ODD à New York le 19 septembre 2023. Reconnaisant du rôle central de la science dans la pleine réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Secrétaire général a lancé un appel mondial à l'action pour assurer la gestion de la Zone et de ses ressources au profit de toute l'humanité grâce à des investissements dans la science des grands fonds marins, la technologie et l'innovation. L'appel à l'action visait particulièrement à promouvoir une action collective autour de quatre priorités clés : (i) accroître les investissements dans la science et la technologie, (ii) aligner les programmes de recherche pertinents à différents niveaux avec le Plan d'action RSM en tant que programme mondial de recherche sur les grands fonds marins, (iii) promouvoir l'alphabétisation en haute mer et (iv) tirer parti de l'expérience de l'AIFM pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de 2023.

En juin 2024, l'appel à l'action avait été signé par neuf Membres de l'AIFM, dont le président de Nauru, le Premier ministre des Îles Cook, les ministres des Affaires étrangères de l'Argentine, du Bangladesh, de Malte, de Maurice, de la Norvège, de Singapour et Tonga.

Dans sa résolution 72/249 du 24 décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer une Conférence intergouvernementale (CIG) pour élaborer un instrument international juridiquement contraignant dans le cadre de la CNUDM portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des ABNJ. Les États Membres ont convenu que l'accord de mise en œuvre devrait aborder, ensemble et comme un tout, quatre éléments d'un « accord global » convenu en 2011, à savoir : i) les ressources génétiques marines, y compris la gestion du partage des avantages, ii) les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées, iii) les évaluations d'impact sur l'environnement (EIE) et iv) le renforcement des capacités et le transfert de technologie marine.

Le Secrétariat de l'AIFM participe à la CIG depuis 2017, en intervenant à toutes les sessions de fond, conformément aux demandes émises régulièrement par ses États Membres qui n'ont cessé d'encourager le Secrétariat à représenter les perspectives de l'AIFM et son mandat lors des discussions.<sup>12</sup> Lors de la reprise de la cinquième session de la CIG en 2023 et à l'invitation de la Présidente de la CIG, SE Mme Rena Lee de Singapour, le Secrétaire général a présenté des observations au nom de l'AIFM.<sup>13</sup>

En 2024, afin d'identifier la contribution que l'AIFM peut apporter à la mise en œuvre de l'Accord de 2023, le Secrétaire général a commandé un rapport sur la manière dont l'expérience acquise au cours des 30 années d'existence de l'AIFM pourrait être mise à profit pour soutenir la mise en œuvre collective et réalisation des objectifs énoncés dans l'Accord de 2023.<sup>14</sup> Pour soutenir ce processus, le Secrétaire général a créé un groupe d'experts chargé de fournir une contribution experte et des conseils stratégiques (**Encadré 1**).



12 Voir AIFM. 2018. Déclaration du Président de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins sur les travaux de l'Assemblée à sa vingt-quatrième session (ISBA/24/A/12). AIFM. 2019. Déclaration de la Présidente sur les travaux de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins à sa vingt-cinquième session (ISBA/25/A/17).

13 AIFM. 2023. Statement by the Secretary-General of the International Seabed Authority at the resumed fifth session of the Intergovernmental conference for the conclusion of an internationally legally binding instrument on the Conservation and Sustainable Use of Marine Biodiversity of Areas Beyond National Jurisdiction (Déclaration du Secrétaire général de l'AIFM à la reprise de la cinquième session de la Conférence intergouvernementale pour la conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant dans le cadre de la CNUDM portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale). Disponible en anglais sur : [https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/03/ISA\\_Statement\\_IJC5\\_resumed\\_online\\_version-27.02.23.pdf](https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/03/ISA_Statement_IJC5_resumed_online_version-27.02.23.pdf).

14 AIFM. 2024. A review of the contribution of the International Seabed Authority to the implementation of the objectives of the 2023 Agreement under the United Nations Convention on the Law of the Sea on the Conservation and Sustainable Use of Marine Biological Diversity of Areas Beyond National Jurisdiction (Un examen de la contribution de l'Autorité internationale des fonds marins à des objectives de l'accord de 2023 se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale). Disponible en anglais sur : [https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2024/06/The\\_contribution\\_of\\_ISA\\_to\\_the\\_BBNJ\\_objectives.pdf](https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2024/06/The_contribution_of_ISA_to_the_BBNJ_objectives.pdf).

**Encadré 1. Groupe d'experts pour aider à la préparation du rapport sur la contribution de l'AIFM aux objectifs de l'Accord de 2023 dans le cadre de la CNUDM**



**Mme Noorah Mohammed Algethami**  
Membre du CJT, Arabie Saoudite



**Dr Gemma Andreone**  
Directrice de l'Institut d'études juridiques internationales du conseil national de la recherche, Italie



**Mme Azela Arumpac-Marte**  
Conseiller juridique, Mission permanente des Philippines auprès de l'ONU et de l'AIFM



**Mme Asha Challenger**  
Conseiller juridique, Mission permanente d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'ONU



**SE Mme Angela Comfort**  
Représentante permanente de la Jamaïque auprès de l'AIFM



**M. Zhang Dan**  
Associé de recherche, Institut chinois des affaires marines, Chine



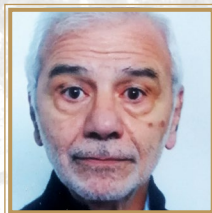
**M. Alan Evans**  
Chef de l'unité politique, UK National Ocean Centre



**Mme Khalilah Hackman**  
Ministre Conseiller, Mission permanente du Ghana auprès de l'ONU



**Prof. James Harrison**  
Université d'Édimbourg



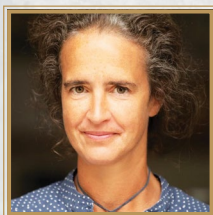
**M. Elie Jarmache**  
Expert en droit de la mer, ancien membre de la CJT, France



**M. Bartosz Jasinski**  
Expert, Équipe de recherche océanique, Département de surveillance géologique et de politique des matières premières, Ministère du climat et de l'environnement, Pologne



**SEM Michael Kanu**  
Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'ONU et de l'AIFM



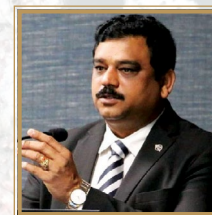
**Mme Youna Lyon**  
Experte en politique maritime, Comité consultatif pour la protection de la mer



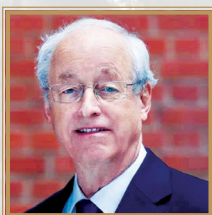
**SE Mme Fernanda Millicay**  
Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation maritime internationale



**M. Kentaro Nishimoto**  
Professeur agrégé de droit international, Université du Tohoku, Japon



**Prof. S. Shanthakumar**  
Directeur, Université nationale de droit du Gujarat, Inde



**Prof. Rudiger Wolfrum**  
Ancien juge, Tribunal international du droit de la mer, Allemagne



**Mme Yulia Y. Zhuzhginova**  
Troisième Secrétaire, ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie

## Coopération avec les États Membres



En mai 2024, le Secrétaire général a effectué une visite officielle à Antigua-et-Barbuda. Il a rencontré le Premier ministre, l'hon. Gaston Browne ainsi que S.E. la sénatrice l'hon. Samantha Marshall, ministre d'État au ministère de la Santé, du Bien-être, de l'Environnement et de la Transformation sociale. Lors de la quatrième conférence internationale sur les petit État insulaire en développement (PEID), Antigua-et-Barbuda a coorganisé deux événements parallèles avec l'AIFM. L'un intitulé « Tirer parti des connaissances, de la technologie, de l'innovation et des capacités des PEID pour faire progresser la recherche sur les grands fonds marins au profit de l'humanité » et un autre « Tirer parti des partenariats et des actions de transformation pour faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans la recherche sur les grands fonds marins afin de soutenir une gouvernance inclusive et durable des océans ». Le 24 mai, le Secrétaire général a signé une lettre de coopération avec le Five Islands Campus pour élargir les possibilités de participation active des ressortissants des Caraïbes aux programmes RSM par l'intermédiaire du Centre d'excellence en océanographie et économie bleue basé à Antigua-et-Barbuda.



Le 20 mai 2024, lors de la célébration officielle de la Fête nationale du Cameroun, le Président du Cameroun a invité le Secrétaire général de l'AIFM à assister aux célébrations en tant qu'invité d'honneur. Cette visite a également été l'occasion pour le Secrétaire général de rencontrer le ministre des Relations extérieures, le ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable, le ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation, le ministre de la Défense, le ministre des Transports et le ministre de la Pêche et des Industries Animales de la République du Cameroun. Le travail de l'AIFM a été longuement discuté et de futurs domaines de coopération ont été identifiés. Le 17 mai 2024, le Secrétaire général et le Directeur de l'IRIC ont signé le mémorandum d'accord sur la création de African Academy for Deep Sea Diplomacy (Académie diplomatique africaine des grands fonds marins, ADSEA), approuvé lors de la 28e session de l'Assemblée.



En juin 2024, le Secrétaire général a été invité par l'Institut chinois des affaires maritimes et le (SIO) à faire le point sur les travaux de l'AIFM lors du 7e Symposium international sur les aspects scientifiques et juridiques des régimes du plateau continental et la Zone de Qingdao. A cette occasion, le Secrétaire général a signé une lettre de coopération avec le Deuxième Institut océanographique. Le Secrétaire général a également rencontré de hauts responsables chinois, dont M. Gou Haibo, directeur général adjoint du Département des traités et du droit du ministère des Affaires étrangères, le ministre adjoint Miao Deyu du ministère des Affaires étrangères, et M. Sun Shuxian, vice-ministre des ressources naturelles. Au cours de son voyage, le Secrétaire général a également rencontré certains contractants parrainés par la Chine, Beijing Pioneer Hi-Tech Development Corporation et China Minmetals Corporation, ainsi que les représentants chinois du Joint Training and Research Centre (Centre conjoint de formation et de recherche, ISA-China JTRC).



Lors de la Conférence des Nations Unies de la Décennie d'océans qui s'est tenue à Barcelone, en Espagne, en avril 2024, le Secrétariat a organisé un événement satellite en collaboration avec les gouvernements de l'Argentine, du Bangladesh et des Îles Cook. Le Premier Ministre des Îles Cook, SEM Mark Brown, a ouvert l'événement. Deux instituts de connaissances, le Centre océanographique national (NOC) du Royaume-Uni et National Marine Biodiversity Institute of Korea (l'Institut national de la biodiversité marine de la République de Corée, MABIK), ont également soutenu l'événement. Les participants ont discuté des progrès réalisés par l'AIFM et ses partenaires dans la promotion des priorités de recherche scientifique identifiées par les Membres de l'AIFM pour la gestion durable de la Zone et de ses ressources, ont identifié les futurs domaines d'action et ont échangé les meilleures pratiques. Le gouvernement argentin, en tant que champion du Plan d'action RSM, a réitéré l'appel à l'action pour davantage d'investissements dans la science lancé par le Secrétaire général en septembre 2023.



En janvier 2024, le Secrétaire général et le président du NIOF égyptien ont signé un protocole d'accord établissant ISA-Egypt JTRC à Alexandrie, en Égypte. Cet événement important a marqué la première visite d'un secrétaire général de l'AIFM en Égypte, ainsi que le début d'une nouvelle ère de collaboration et de développement dans les sciences et technologies marines au Moyen-Orient et en Afrique. ISA-Egypt JTRC permettra à l'AIFM et à ses États Membres de coopérer, de promouvoir les opportunités de formation et de développement des capacités dans les activités liées aux grands fonds marins, de stimuler et de faire progresser le RSM dans les États en développement, de favoriser la coopération en matière de RSM et de développement technologique, y compris, lorsque cela est possible et approprié, le transfert de technologie marine. Il est important de noter que le ISA-Egypt JTRC ouvrira également la voie en développant et en mettant en œuvre des activités et des programmes spécifiques pour faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans la recherche sur les grands fonds marins.



En février 2024, un groupe parlementaire allemand s'est rendu au Secrétariat pour discuter de questions concernant l'extraction de matières premières en grands fonds marins et la protection marine. Le travail de l'AIFM concernant l'élaboration de projet de réglementations relatives à l'exploitation, des PRGE et du RSM a également été discuté.



En février 2024, le Secrétaire général a effectué une visite officielle au Japon lors de l'atelier international pour le développement du PRGE pour le Pacifique Nord-Ouest. À Tokyo, le Secrétaire général a rencontré SE Mme Yōko Kamikawa, ministre des Affaires étrangères du Japon, M. Shin Hosaka, Vice-ministre des Affaires internationales au ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie, Dr Hiroyuki Yamato, Président de l'Agence japonaise pour les sciences et technologies marines et terrestres (JOGMEC), M. Hiromasa Oba, président de Deep Ocean Resources Development Co. Ltd. (DORD) et M. Nobuyuki Aoyama, président de la table ronde sur la promotion de l'industrie minière océanique. À Kobe, le Secrétaire général a également rencontré M. Yasunaga Bo, Président de l'Assemblée de la ville de Kobe, et le Prof. Masato Fujisawa, président de l'Université de Kobe, où il a participé à une table ronde d'experts sur l'interaction entre le mandat et les responsabilités de l'AIFM et l'Accord de 2023 adopté dans le cadre de la CNUDM pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Il a également rencontré Dr Hiroko Sugioka, directeur du KOBEC avec lequel le Secrétariat de l'AIFM a signé une lettre de coopération pour renforcer le partenariat dans le domaine de l'éducation et de la recherche marines.



En novembre 2023, le président de MABIK, membre du conseil d'administration du Fonds de partenariat ISA (ISAPF), a rendu visite à l'AIFM et a rencontré le secrétaire général pour discuter de l'intensification de la collaboration entre l'AIFM et MABIK. Le Secrétariat a continué de faire progresser sa collaboration dans le cadre de la lettre de coopération signée en 2022 avec Ministry of (le ministère des Océans et des Pêches de la République de Corée, MOF-ROK), en organisant deux SSKI en collaboration avec le MABIK. En octobre 2023, un atelier sur l'amélioration du partage de données biologiques pour faire progresser la taxonomie des grands fonds a été organisé à Hô Chi Minh-Ville, au Vietnam. En juin 2024, un atelier a été organisé à Séoul, en Corée, pour développer une approche scientifique permettant d'identifier les taxons clés et représentatifs des grands fonds marins à l'appui de la protection du milieu marin dans la Zone.



En mars 2024, le Secrétaire général a accueilli la Dre Grace Naledi Pandor, la ministre des Relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud, au Secrétariat. Cette visite a été l'occasion de discuter du soutien de l'Afrique du Sud au mandat et au travail de l'AIFM ainsi que des futurs domaines de coopération en soutien aux efforts de l'AIFM en matière de transfert scientifique et technologique, en particulier vers les États en développement et pour faire progresser l'autonomisation des femmes dans les affaires maritimes.



En juin 2024, le gouvernement italien et le Secrétariat de l'AIFM ont organisé un symposium intitulé « L'économie bleue et le rôle des matières premières indispensables dans le développement d'économies océaniques durables : défis, opportunités et innovations ». C'était l'occasion de promouvoir la science, la technologie, l'innovation et le développement des capacités grâce à la collaboration et aux partenariats aux niveaux national, régional et mondial pour le développement d'économies bleues durables. L'événement a réuni des acteurs institutionnels, des chercheurs, des entreprises privées et d'autres parties prenantes intéressées pour discuter de la pertinence des ressources minérales des grands fonds marins pour un avenir neutre en carbone, d'une économie bleue durable et des solutions technologiques qui permettent d'exploiter les ressources minérales de la Zone tout en minimisant les dommages environnementaux.



En octobre 2023, l'AIFM et le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie ont organisé la sixième réunion annuelle des contractants à Dar es Salaam. Ce fut l'occasion pour le Secrétariat de l'AIFM d'informer les contractants des priorités organisationnelles, des activités connexes et des questions liées à leurs obligations. La réunion a également été l'occasion pour les contractants de partager des informations. Le Secrétaire général a été invité à assister au Forum sur l'exploitation minière et l'investissement en Tanzanie 2023, où il a rejoint un panel pour discuter de « Les minéraux critiques et des éléments des terres rares qui alimentent la transition énergétique verte ».



En octobre 2023, le Secrétaire général a rencontré Mme Maria Angela A. Ponce, secrétaire adjointe aux Affaires maritimes et océaniques, ministère des Affaires étrangères, l'hon. Charles C. José, secrétaire par intérim des Affaires étrangères et l'ambassadeur Antonio M. Lagdameo, représentant permanent de la République des Philippines auprès de l'AIFM, pour discuter des futurs domaines de collaboration en marge de l'atelier national de développement des capacités dans le cadre du partenariat ISA-Philippines sur les grands fonds marins tenues à Manille, aux Philippines. Le Secrétaire général a également rencontré le sénateur Loren Legarda, la secrétaire Maria Antonia Yulo Lozada du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le secrétaire Raphael Lotilla du ministère de l'Énergie pour discuter de questions liées à l'économie bleue. Le Secrétaire général a également donné une conférence intitulée « L'exploitation minière des fonds marins : opportunités et défis » à l'Université des Philippines.



## Coopération avec les Nations Unies et ONU-Océans

Le Secrétariat de l'AIFM a continué de collaborer avec les Nations Unies et ses programmes, fonds, institutions spécialisées et apparentées sur des questions d'intérêt mutuel, y compris ONU-Océans. Au cours de la période considérée, l'AIFM a travaillé avec l'Organisation maritime internationale (OMI), l'OIT, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN DESA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, la FAO, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement et le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (Chapitre 2, Figure 4). Cette collaboration continue de fournir une plate-forme pour assurer une coopération plus efficace dans la conservation et l'utilisation durable des ressources marines, conformément à la CNUDM et au droit international. Le travail effectué par

l'AIFM à cet égard est partagé chaque année à travers les informations fournies par le Secrétaire général à la réunion des États parties à la CNUDM et sa déclaration à l'Assemblée générale des Nations Unies.<sup>15</sup>

Enfin, l'AIFM contribue au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les affaires maritimes et le droit de la mer et à la résolution sur les océans et le droit de la mer (**Encadré 2**).<sup>16</sup>

Le Secrétariat a également continué de s'impliquer activement dans les travaux d'ONU-Océans et a participé à une série de réunions techniques, notamment une réunion des dirigeants, pour discuter de la coopération et de la coordination en relation avec l'Accord de 2023 au titre de la CNUDM pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Lors de cette réunion, le Secrétaire général a souligné les domaines dans lesquels la contribution de l'AIFM pourrait apporter une valeur ajoutée significative pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de 2023, en s'appuyant sur 30 années d'expérience dans la réglementation et la gestion efficaces du patrimoine commun de l'humanité.

### Encadré 2. Extrait de la Résolution de l'Assemblée générale de Nations Unies sur les océans et le droit de la mer (A/RES/78/69)

Réaffirmant de l'importance du travail accompli par [l'AIFM] en conformité avec la [CNUDM] et [l'Accord relatif à la partie XI],

59. Réaffirme l'importance qu'elle attache au fait que [l'AIFM] continue d'élaborer et de normaliser les règles, les règlements et les procédures qu'envisage l'article 145 de [la CNUDM] pour protéger efficacement le milieu marin, notamment protéger et conserver les ressources naturelles de la Zone et prévenir les dommages à la flore et à la faune marines des effets nocifs que pourraient avoir les activités menées dans la Zone ;
60. Se félicite des progrès accomplis par [l'AIFM] en ce qui concerne le projet de réglementations relatives à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone mais note que les réunions qui se sont tenues dans ses locaux en 2020 et 2021 ont pâti de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), et, à cet égard, invite [l'AIFM] à poursuivre à titre prioritaire ses travaux sur le projet et à en présenter le texte suffisamment à l'avance pour qu'il puisse être soumis, avec les normes et directives y afférentes, à un examen et à un débat approfondis, et souligne qu'il est nécessaire de procéder en tout temps avec clarté et transparence et de veiller à ce que le projet de réglementations relatives à l'exploitation garantisse, pour toute activité d'exploitation, une protection efficace du milieu marin, conformément à [la CNUDM] ;
61. Prend note des décisions ISBA/28/C/9, ISBA/28/C/24 et ISBA/28/C/25 adoptées par le Conseil à sa vingt-huitième session ;
62. Prend note également des décisions relatives à la création d'un poste de directeur général par intérim de l'Entreprise et à la proposition de budget supplémentaire pour l'exercice 2023-2024 destinée à couvrir les coûts afférents audit poste ;
70. Prend note également de la base de données de l'Autorité (DeepData), qui a vocation à servir de pôle principal où sont centralisées toutes les données et informations concernant les activités dans la Zone.

15 AIFM. 2023. Statement of the Secretary-General : 78th session of the United Nations General Assembly Agenda Item 75(a) Oceans and the Law of the Sea (Déclarations du Secrétaire général : 78e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, point 75 (a) de l'ordre du jour : les océans et le droit de la mer). Disponible en anglais sur : [https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/12/ISA\\_Secretary-General\\_Statement\\_UNGA\\_78.pdf](https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/12/ISA_Secretary-General_Statement_UNGA_78.pdf).

16 Voir Nations Unies. 2023. Les océans et le droit de la mer : Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 5 décembre 2023 (A/RES/78/69).

## Alliances et partenariats stratégiques avec des organisations mondiales, régionales et sous-régionales

L'AIFM a établi des alliances et des partenariats stratégiques avec de nombreuses organisations mondiales, régionales et sous-régionales sur des questions d'intérêt mutuel et conformément à la CNUDM et au droit international.



Les 29 et 30 août 2022, le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'AIFM ont organisé conjointement une réunion d'experts sur les questions liées à l'application de la loi dans l'exploitation minière en grands fonds marins. La réunion s'est tenue dans un format hybride à Bali, en Indonésie. Les participants ont discuté des questions d'application associées aux rôles et responsabilités spécifiques de l'AIFM, des contractants, des États de patronage et des États du pavillon et ont identifié les domaines de coopération entre les deux organisations. Les deux organisations ont également organisé conjointement une séance d'information en marge du cinquième atelier de l'Initiative abyssale pour la croissance bleue aux Tonga en juin 2023.



En septembre 2023, le secrétariat de l'AIFM et Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Bureau des affaires juridiques des Nations Unies (UN DOALOS) ont organisé un atelier pour soutenir le processus régulier de notification et d'évaluation mondiales de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques.



À la lumière du mandat de l'AIFM en vertu de l'article 146 de la CNUDM et comme recommandé par la Commission juridique et technique (CJT), les secrétariats de l'AIFM et de l'OIT discutent de la préparation d'un protocole d'accord pour formaliser la coopération entre les deux organisations. Cela garantira que l'AIFM est en mesure de s'appuyer sur l'expertise et les conseils de l'OIT et d'appliquer les normes internationales les plus élevées en matière de santé et de sécurité humaines et de conditions de travail à bord des navires utilisés pour des activités dans la Zone. Le Conseil a approuvé l'Accord de coopération au cours de la deuxième partie de la 28e session.



Les secrétariats de l'AIFM et de la FAO ont entamé un dialogue pour formaliser la coopération entre les deux organisations en ce qui concerne la recherche et le suivi de l'interaction spatiale des pêches avec les activités dans la Zone, l'élaboration de PRGE, la RSM et l'échange de données. Le Conseil a approuvé le mémorandum d'accord au cours de la première partie de la 29e session.



Le Conseil de l'AIFM a approuvé un mémorandum d'accord entre l'AIFM et l'Union africaine pour fournir un cadre pour la mise en œuvre du régime juridique régissant les activités dans la Zone dans l'intérêt des États membres de l'Union africaine.

Les discussions entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine progressent pour identifier un moment approprié pour procéder à la signature du mémorandum en 2024.



Le secrétariat de l'AIFM suit de près la Commission for the Protection of the Marine Environment of the North-East Atlantic (Commission pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est, Commission OSPAR). Les deux organisations ont signé un mémorandum d'accord en juin 2011 pour officialiser leur coopération dans des domaines d'intérêt mutuel tout en reconnaissant leurs mandats respectifs.

Sur la base d'une demande d'observations de la Commission OSPAR concernant une révision d'un formulaire de nomination NACES, le Secrétariat de l'AIFM a formulé des observations et les a transmises à la Commission OSPAR le 9 juin 2023. Le Secrétariat de l'AIFM a participé à la sixième réunion dans le cadre de l'arrangement collectif d'OSPAR à Londres les 7 et 8 juin 2023 afin d'échanger des informations sur les initiatives en cours pertinentes concernant l'arrangement collectif. Le Secrétariat de l'AIFM a également participé à la réunion de la Commission OSPAR à Oslo du 26 au 30 juin 2023.

Les 17 novembre 2023 et 18 janvier 2024, le Secrétariat de l'AIFM a participé aux réunions d'un groupe de travail ad hoc sur les amendements à la Convention OSPAR, qui concernaient l'exploitation minière en grands fonds marins.

Le 17 novembre 2023, les secrétariats de l'AIFM et d'OSPAR ont tenu une réunion bilatérale pour discuter de la coopération. Il a été convenu de poursuivre cette collaboration pour assurer une consultation et une coordination appropriées.

Les 21 et 22 février 2024, le Secrétariat de l'AIFM a participé à la réunion sur l'arrangement collectif à Londres.

Au cours de la semaine du 15 au 19 avril 2024, où le Secrétariat a participé à la réunion du Comité des impacts environnementaux des activités humaines à Madrid discutant la question de l'exploitation minière en grands fonds marins. Le Secrétariat a réitéré son souhait de suivre de près le groupe de travail du Comité sur l'exploitation minière en grands fonds marins.

La Commission OSPAR a été invitée à assister à des ateliers et à des consultations avec les parties prenantes concernant l'élaboration des PRGE. En outre, la Commission OSPAR a été contactée à plusieurs reprises par l'AIFM pour assurer l'alignement des discussions sur une éventuelle extension de la portée géographique du projet de PRGE pour la dorsale médio-atlantique et pour qu'OSPAR rejoigne ce processus mondial.

Au cours de la première partie de la 29e session, le Secrétaire général de l'AIFM a présenté un rapport au Conseil sur la coopération entre les deux secrétariats.<sup>17</sup> Le rapport avait été demandé par l'Assemblée de l'AIFM au cours de la deuxième partie de la 29e session. Après la présentation du rapport, certaines délégations ont proposé qu'un cadre de coordination avec la Commission OSPAR soit développé. Le Conseil a pris note du rapport et a demandé au Secrétaire général de fournir des mises à jour régulières sur l'état de la coopération entre les deux organisations.



Le Secrétariat participe et collabore régulièrement avec le Groupe conjoint d'experts sur les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP). Le GESAMP est un groupe d'experts scientifiques indépendants créé en 1969 pour conseiller les organisations du système des Nations Unies sur les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin. L'AIFM a accueilli, pour la première fois, la 50e session du GESAMP à son siège à Kingston en septembre 2023.

17 AIFM. 2024. État des consultations entre l'Autorité internationale des fonds marins et la Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est : rapport du Secrétaire général (ISBA/29/C/6).

## Égalité des genres et autonomisation des femmes

Depuis mars 2020, le Secrétaire général de l'AIFM a été reconnue comme l'un des International Gender Champions (IGC) et a rejoint un réseau de dirigeants et de décideurs déterminés à faire tomber les barrières entre les genres et à faire de l'égalité des genres une réalité dans leurs domaines d'influence.



En plus de l'engagement de l'IGC contre la violence sexiste et de l'engagement pour la parité dans le panel, le Secrétaire général de l'AIFM s'est également engagé à :

- Faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans la RSM, en particulier la recherche sur les grands fonds marins en se concentrant sur la conception et la mise en œuvre d'activités et de programmes sur mesure pour relever les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes scientifiques des États en développement, en particulier des PMA, des PDSL et PEID.
- Veiller à ce que le Secrétariat de l'AIFM maintienne la parité entre les genres, y compris aux niveaux les plus élevés (P-5 et au-dessus), et engage tous les efforts pour promouvoir l'égalité des genres et le leadership des femmes dans le développement et la mise en œuvre du droit international de la mer.

Les deux engagements ont montré des progrès continus. En outre, différentes mesures et activités ont été prises tout au long de la période considérée pour continuer à promouvoir l'autonomisation et le leadership des femmes, en particulier grâce à des efforts importants visant à renforcer le rôle et la participation des femmes des États en développement dans la recherche sur les grands fonds marins, notamment activités de renforcement et de développement des capacités. Des initiatives personnalisées telles que le projet Women in Deep-Sea Research (Femmes dans la recherche sur des grands fonds marins, WIDSR), une collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins

avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires des Nations Unies (UN-OHRLS) lancée en 2021, le Impact Group on Research and Oceans, (Groupe d'impact sur la recherche et les océans, IGROW) lancé au sein de l'International Gender Champions Network (Réseau des champions internationales des sexes) en 2022 et See Her Exceed (La voir réussir, S.H.E.), le programme de mentorat lancé en 2023 dans le cadre du projet WIDSR, ont tous contribué à relever les défis uniques auxquels sont confrontées les femmes scientifiques des pays en développement, notamment les PMA, les PDSL et les PEID. Les efforts se poursuivent pour garantir la participation active des femmes aux croisières d'exploration, un plus grand nombre de contractants s'engageant à allouer 50 pour cent des opportunités de formation à des femmes qualifiées provenant de pays en développement. Des efforts sont en cours pour créer un cadre opérationnel permettant la participation en toute sécurité des femmes aux croisières d'exploration.

En juin 2024, 57 pour cent des membres du personnel de l'AIFM, dont 50 pour cent du groupe des administrateurs, étaient des femmes. Plusieurs mesures ont été mises en place pour faciliter leur engagement professionnel sans compromettre leurs rôles familiaux essentiels. À cet égard, le Secrétariat a mis en œuvre avec succès différentes politiques qui offrent aux femmes un certain nombre d'avantages pour les soutenir dans leurs rôles familiaux et professionnels depuis 2020, comme une politique sur l'allaitement maternel qui fournit le soutien nécessaire aux mères qui allaitent, y compris pendant les déplacements professionnels.



18 AIFM. 2020. Politique de soutien à l'allaitement maternel (ISBA/ST/SGB/2020/3).

## OS 2. Renforcer le cadre réglementaire des activités dans la Zone

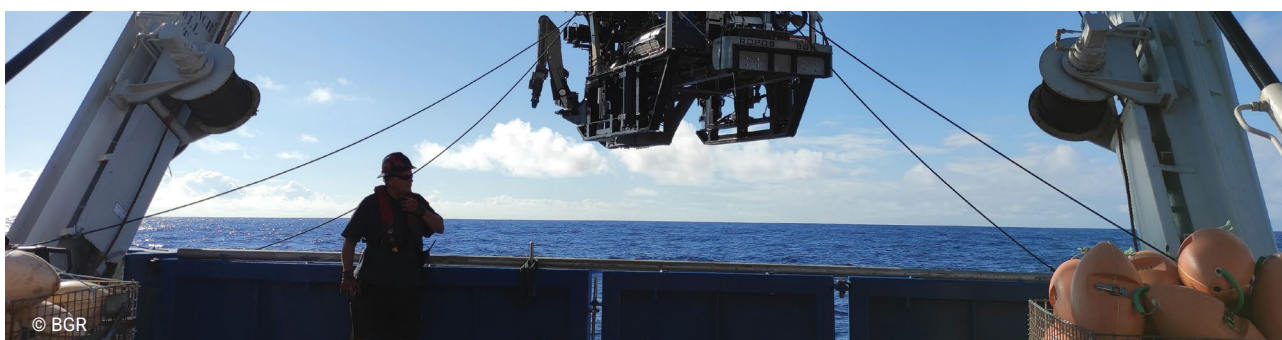
Le droit fondamental de tous les États de mener des activités dans la Zone est garanti par la partie XI de la CNUDM et l'Accord de 1994. Les conditions de base pour la prospection, l'exploration et l'exploitation sont prescrites à l'annexe III de la CNUDM. En outre, l'AIFM est mandatée par l'Accord de 1994 pour adopter les règles, réglementations et procédures nécessaires pour faciliter les activités dans la Zone à mesure que les activités d'exploration progressent.

La priorité était d'élaborer un ensemble complet de règles, réglementations et procédures pour la prospection et l'exploration des ressources minérales dans la Zone. L'AIFM a adopté trois ensembles de réglementations d'exploration pour la prospection et l'exploration des nodules polymétalliques (NPM) (2000<sup>19</sup> et révisé en 2013),<sup>20</sup> des sulfures polymétalliques (SPM) (2010)<sup>21</sup> et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse (ECF) (2012)<sup>22</sup> (Figure 6). Ces réglementations ont été complétées par une série de recommandations pour l'orientation des contractants émises par la CJT et mises à jour périodiquement (Encadré 3).

Depuis 2014, l'AIFM élabore des règles, des règlements et des procédures pour régir la phase d'exploitation, y compris les normes et directives nécessaires. À la suite d'une série de consultations publiques et de comptes rendus d'avancement au Conseil, la CJT a soumis un projet de réglementations

relatives à l'exploitation au Conseil en 2019.<sup>23</sup> Celui-ci est depuis lors en cours d'examen par le Conseil. Lors de sa réunion de juillet 2023, le Conseil a fait le point sur les progrès réalisés et a convenu d'un calendrier après l'expiration de la période de deux ans conformément à la section 1, paragraphe 15, de l'Annexe à l'Accord de 1994.<sup>24</sup> Il a été reconnu qu'un accord sur un calendrier et des modalités pour les travaux du Conseil jusqu'en juillet 2024 offrirait une prévisibilité à tous les membres de l'AIFM et aux autres parties prenantes. Il a été convenu qu'un texte consolidé serait fourni pour les négociations lors de la réunion du Conseil de mars 2024 et que les modalités de travail seraient revues.

Le texte consolidé a été publié le 16 février 2024. Il a été accueilli favorablement par de nombreuses délégations participant à la première partie de la 29e session du Conseil tenue en mars 2024. Les délégations ont participé aux discussions conceptuelles relatives aux réglementations d'exploitation et aux négociations du texte consolidé et sont parvenues au début de la troisième partie. Il a été convenu que la lecture du texte consolidé se poursuivrait en juillet 2024. Conformément à la décision ISBA/28/C/24, il a également été convenu d'évaluer, à l'issue des réunions du Conseil qui se tiendront en juillet 2024, les travaux qui seraient nécessaires avant l'adoption des réglementations d'exploitation et d'envisager une feuille de route révisée à cette fin.



- 19 AIFM. 2013. Décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant les modifications à apporter au Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone (ISBA/19/A/9).
- 20 AIFM. 2013. Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant les modifications à apporter au Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone et des questions connexes (ISBA/19/C/17).
- 21 AIFM. 2010. Décision de l'Assemblée concernant le Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone (ISBA/16/A/12/Rev.1).
- 22 AIFM. 2012. Décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant le Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone (ISBA/18/A/11).
- 23 AIFM. 2019. Projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone : document établi par la Commission juridique et technique (ISBA/25/C/WP.1).
- 24 AIFM. 2023. Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant le calendrier comme suite à l'expiration de la période de deux ans prévue au paragraphe 15 de la section 1 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (ISBA/28/C/24).



Figure 6. Le Code minier

### Encadré 3. Recommandations pour l'orientation des contractants

Les recommandations suivantes complètent actuellement les réglementations de l'exploration :

- Programmes de formation dans le cadre des plans de travail pour l'exploration<sup>25</sup>
- Le contenu, le format et la structure des rapports annuels<sup>26</sup>
- La déclaration des dépenses d'exploration et directes et effectives<sup>27</sup>
- L'évaluation des impacts environnementaux possibles découlant de l'exploration des minéraux marins dans la Zone<sup>28</sup>
- La restitution des zones sous contrats d'exploration pour SPM et ECF<sup>29</sup>



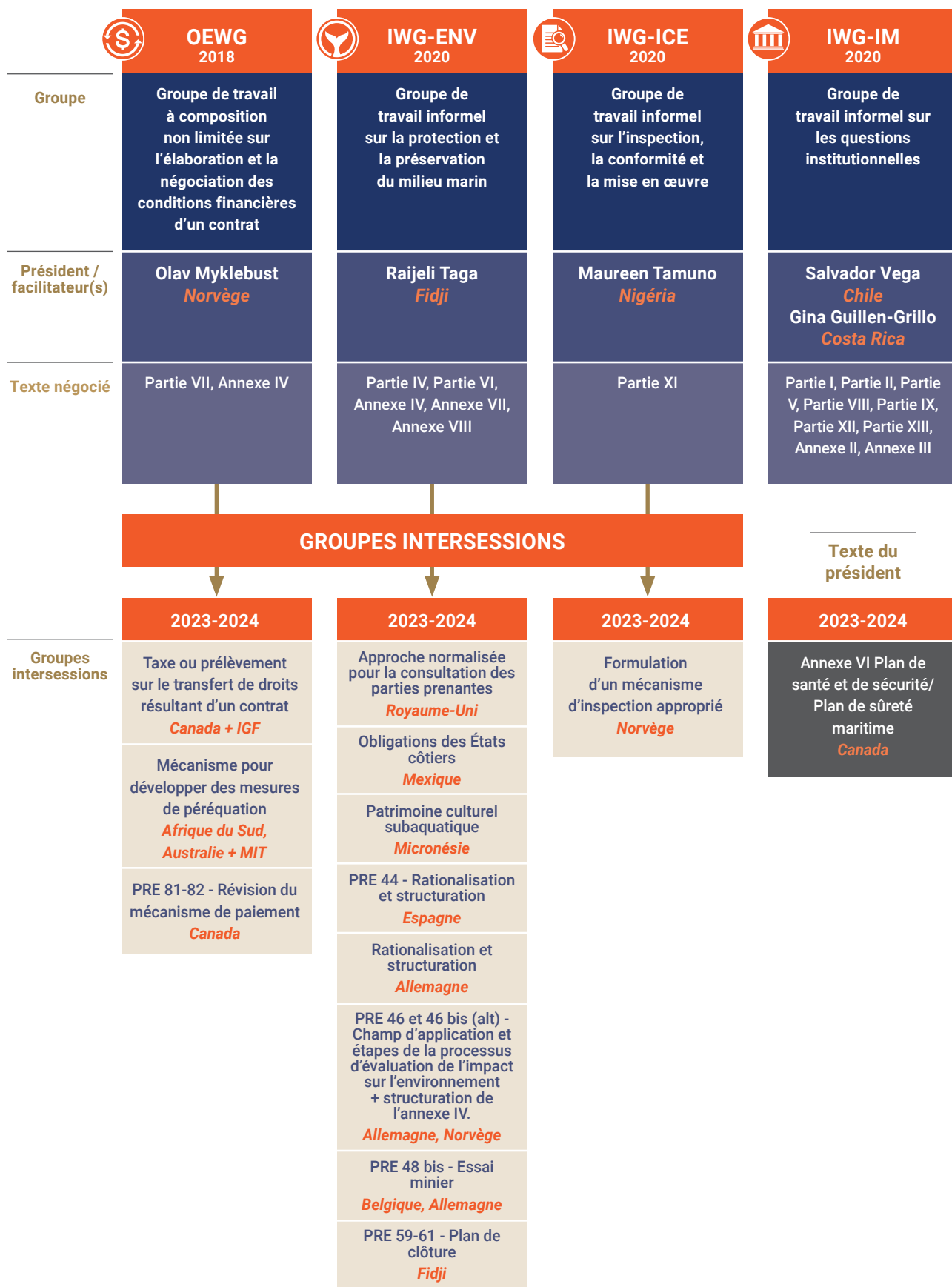
25 AIFM. 2024. Recommandations à l'intention des contractants et des États qui les patronnent concernant les programmes de formation proposés au titre des plans de travail relatifs à l'exploration : Document publié par la Commission juridique et technique (ISBA/19/LTC/14/Rev.1).

26 AIFM. 2024. Recommandations à l'intention des contractants sur le contenu, le format et la structure des rapports annuels (ISBA/21/LTC/15). AIFM. 2024. Recommandations à l'intention des contractants sur le contenu, le format et la structure des rapports annuels : rectificatif (ISBA/21/LTC/15/Corr.1).

27 AIFM. 2015. Recommandations à l'usage des contractants pour l'établissement de rapports concernant les dépenses d'exploration directes et effectives : Document publié par la Commission juridique et technique (ISBA/21/LTC/11).

28 AIFM. 2023. Recommandations à l'intention des contractants en vue de l'évaluation d'éventuels impacts sur l'environnement liés à l'exploration des minéraux marins dans la Zone : formulées par la Commission juridique et technique (ISBA/25/LTC/6/Rev.3).

29 AIFM. 2019. Recommandations à l'intention des contractants sur la restitution des secteurs visés par les contrats d'exploration des sulfures polymétalliques et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse : publiées par la Commission juridique et technique (ISBA/25/LTC/8).



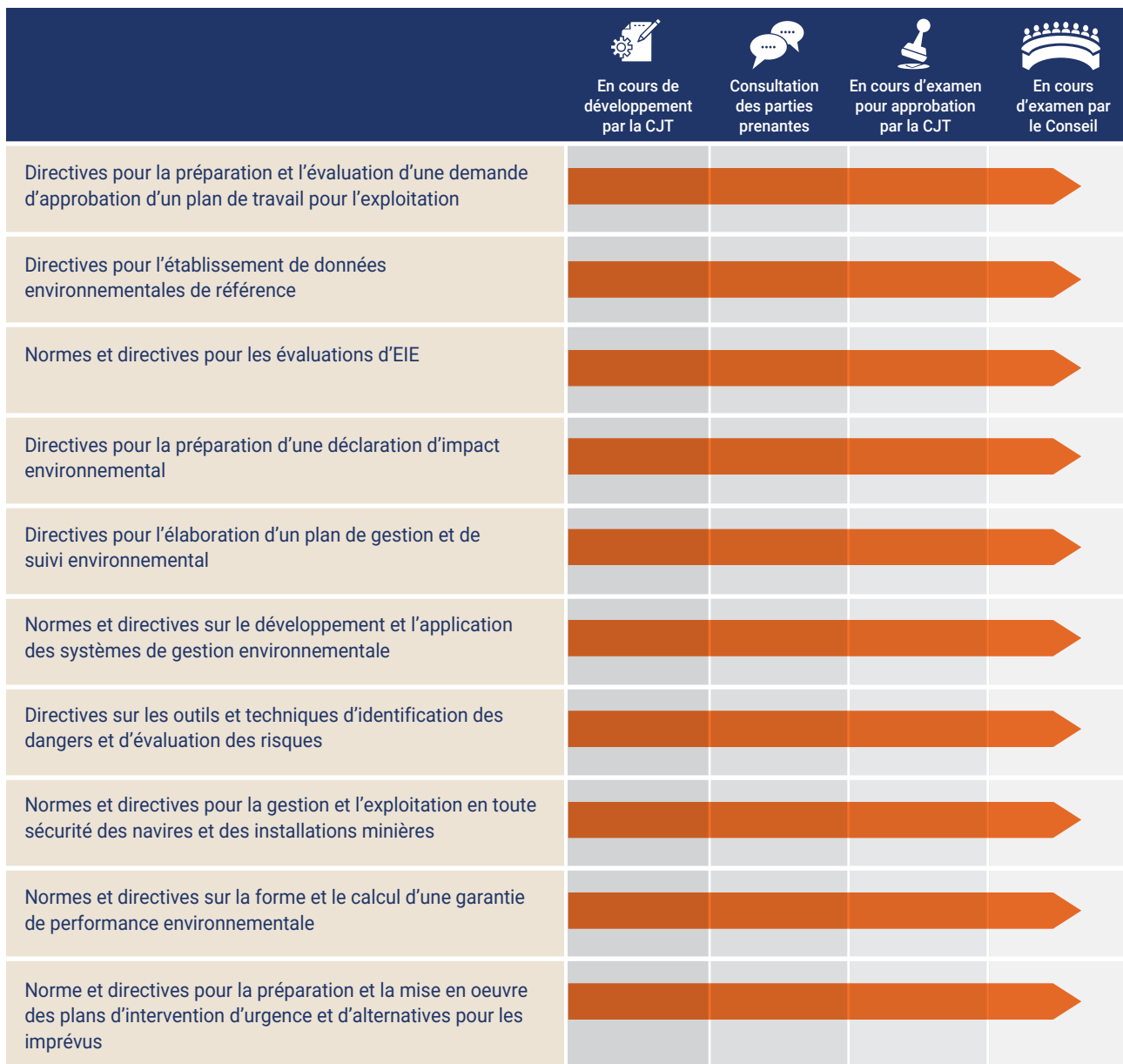
**Figure 7.** Groupes de travail informels et groupes de travail intersessions établis par le Conseil pour faire avancer les travaux sur projet de réglementations relatives à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone

## Normes et directives

Des normes et des directives détaillées soutiendront le projet de réglementations relatives à l'exploitation. Comme décidé par le Conseil, ceux-ci sont élaborés selon une approche en trois phases distinguant les normes et les directives spécifiques nécessaires au moment de l'adoption du projet de réglementations relatives à l'exploitation (phase 1), préalablement à la réception d'une demande de plan de travail pour l'exploitation (phase 2) et avant le début des activités d'exploitation commerciale (phase 3). Les normes et les directives sont soumises à un processus en quatre étapes : élaboration par la CJT, consultation des parties prenantes, approbation par la CJT et soumission au Conseil pour approbation.

En 2020 et 2021, la CJT a préparé dix projets de normes et de directives dans le cadre de la phase 1 (Figure 8). Une consultation des parties prenantes au cours de laquelle la CJT a examiné les contributions a eu lieu du 8 avril au 3 juillet 2021. Le Conseil a examiné le rapport du président de la CJT sur les normes et les directives de la phase 1 dans la première partie de sa 27<sup>e</sup> session en mars 2022.

Une fois adoptés, les réglementations relatives à l'exploitation et les normes et les directives associées rejoindront les réglementations relatives à l'exploration existants pour former ce qui deviendra un « Code minier » complet pour la Zone.



**Figure 8.** État d'avancement de la préparation de la phase 1 de l'élaboration des normes et des directives



## Études techniques

Au cours de la période considérée, le Secrétariat de l'AIFM a publié une étude technique, « Les interactions potentielles entre la pêche et les activités liées aux ressources minérales dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale : une analyse spatiale » (Étude technique 33), pour soutenir et éclairer les discussions en cours sur le développement, d'un régime réglementaire pour l'exploitation.

## Lois et réglementations nationales

Les activités dans la Zone peuvent être menées par l'Entreprise et, en association avec l'AIFM, par des États parties, des entreprises d'État ou des personnes physiques ou morales. Pour pouvoir exercer de telles activités, les personnes physiques et morales doivent satisfaire à deux conditions. Premièrement, elles doivent être soit ressortissantes d'un État partie, soit effectivement contrôlées par lui ou ses ressortissants. Deuxièmement, elles doivent être patronnées par ces États lorsque le demandeur n'est pas un État partie.

En vertu de la CNUDM, les États de patronage sont tenus de prendre « toutes les mesures nécessaires » pour veiller à ce que le contractant patronné respecte la CNUDM et les termes de son contrat. Ces mesures comprennent l'adoption de lois, de règlements et de mesures administratives dans le cadre de leurs systèmes juridiques. Lors de sa 23e session en 2017, en s'appuyant sur l'avis consultatif de

la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer, l'Assemblée a invité les États de patronage à revoir leur législation nationale respective s'ils ne l'avaient pas déjà fait. Depuis 2011, le Secrétaire général rend compte au Conseil sur l'état de ces lois, règlements et mesures administratives.

Depuis 2 avril 2023, la base de données sur la législation nationale de l'AIFM permet l'accès en ligne aux législations nationales pertinentes reçus des 39 États suivants : l'Allemagne, l'Arabie saoudite, le Bangladesh, la Belgique, le Bénin, le Brésil, la Chine, Cuba, l'Égypte, l'Équateur, les États fédérés de Micronésie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, la Géorgie, la Guyane, les Îles Cook, les Îles Fidji, l'Inde, le Japon, le Kenya, Kiribati, le Mexique, le Monténégro, Nauru, le Nigéria, Niue, la Nouvelle-Zélande, Oman, les Pays-Bas, la République de Corée, la République dominicaine, le Royaume de Tonga, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, le Soudan, la Tchèque, Tuvalu, et la Zambie. Elle contient également des informations reçues du secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS). La base de données contient des informations supplémentaires et les textes des lois, réglementations et mesures administratives nationales soumis par les États Membres et observateurs de l'AIFM susmentionnés.<sup>30</sup> Elle continuera à être mise à jour dès réception de nouvelles informations. Une étude comparative des législations nationales concernant l'exploitation minière des fonds marins est également disponible sur le site Internet de l'AIFM.<sup>31</sup>



30 AIFM. Base de données sur la législation nationale. Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org/jm/national-legislation-database>.

31 AIFM. 2021. Comparative Study of the Existing National Legislation on Deep Seabed Mining (Étude comparative des législations nationales existantes sur l'exploitation minière des grands fonds marins). Disponible en anglais sur : [https://www.isa.org/jm/wp-content/uploads/2022/04/Comparative\\_Study\\_NL.pdf](https://www.isa.org/jm/wp-content/uploads/2022/04/Comparative_Study_NL.pdf).

## OS 3. Protéger le milieu marin

L'AIFM est exclusivement mandatée pour protéger l'environnement marin des éventuels impacts négatifs associés à l'exploitation minière en grands fonds marin dans la Zone. À cette fin, l'article 145 de la CNUDM exige de l'AIFM qu'elle adopte des règles, des réglementations et des procédures conçues pour prévenir, réduire et maîtriser la pollution et les autres risques pour le milieu marin. La protection efficace du milieu marin est garantie par les exigences relatives aux études environnementales de référence, aux EIE et à la surveillance, telles qu'elles sont définies dans les réglementations relatives à l'exploration et à l'exploitation future. Les plans de travail pour les activités d'exploration doivent inclure un programme d'études océanographiques et environnementales visant à

établir une base environnementale avant l'exploitation. Le travail de l'AIFM pour protéger le milieu marin se concentre sur les domaines suivants :

- le développement continu du cadre réglementaire, y compris les normes environnementales, les directives et les valeurs seuils environnementaux
- l'examen et l'élaboration des PRGE dans les zones prioritaires où il existe des contrats d'exploration
- l'examen et la synthèse des données recueillies à partir des études environnementales de référence, de la surveillance et des évaluations menées par les contractants d'exploration.

### Réglementations, normes et directives environnementales

Les réglementations relatives à la prospection et à l'exploration des trois types de minéraux des fonds marins de la Zone comprennent des garanties environnementales solides et robustes. La CJT est chargé de maintenir ces règlements à l'étude. Pour la phase d'exploration, la CJT a publié ses Recommandations à l'intention des contractants en vue de l'évaluation d'éventuels impacts sur l'environnement liés à l'exploration des minéraux marins en 2002.<sup>32</sup> Celles-ci ont été révisées par la CJT à plusieurs reprises, la dernière fois en 2023.<sup>33</sup> Les recommandations décrivent les procédures à suivre pour l'acquisition des données de référence et la surveillance à effectuer pendant et après toute activité susceptible de causer de dommages néfastes à l'environnement (**Encadré 4**). Les recommandations

énumèrent les activités réalisées lors de l'exploration qui sont considérées comme n'ayant pas d'impact sur le milieu marin. Elles spécifient aussi les activités nécessitant une EIE pendant l'exploration, y compris les tests des composants miniers et d'autres activités, et définissent un processus détaillé pour l'examen des notices d'impact sur l'environnement (NIE) par la CJT.

Toutes les données et informations que les contractants soumettent chaque année sont collectées, organisées et compilées par le Secrétariat de l'AIFM dans la base de données le DeepData. Toutes les données environnementales sont accessibles au public via le portail DeepData sur le site web de l'AIFM (**Encadré 5**).<sup>34</sup>



32 AIFM. 2002. Recommandations à l'intention des contractants en vue de l'évaluation d'éventuels impacts sur l'environnement liés à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone : formulées par la Commission juridique et technique (ISBA/7/LTC/1/Rev.1).

33 AIFM. 2023. Recommandations à l'intention des contractants en vue de l'évaluation d'éventuels impacts sur l'environnement liés à l'exploration des minéraux marins dans la Zone : formulées par la Commission juridique et technique (ISBA/25/LTC/6/Rev.3).

34 AIFM. DeepData. Disponible en anglais sur : <https://data.isa.org/jm/isa/map>.

## Encadré 4. EIE et études environnementales de référence pendant l'exploration

Une demande d'approbation d'un plan de travail pour l'exploration doit être accompagnée d'une EIE potentiels des activités proposées et d'une description d'un programme d'études océanographiques et environnementales de référence. Les procédures à suivre pour l'acquisition des données de référence et la surveillance à effectuer pendant et après toute activité susceptible de causer des dommages néfastes à l'environnement sont décrites dans les Recommandations à l'intention des contractants en vue de l'évaluation d'éventuels impacts sur l'environnement liés à l'exploration des minéraux marins dans la Zone.

### Les activités nécessitant une EIE comprennent :

- l'utilisation de systèmes de perturbation des sédiments qui créent des perturbations artificielles et des panaches sur le fond marin
- l'essai d'extraction minière et test de composants miniers
- l'essai des systèmes et des équipements de décharge
- les activités de forage à l'aide d'appareils de forage embarqués
- l'échantillonnage avec le traîneau épibenthique, la drague, le chalut ou des techniques similaires dans les champs de nodules qui dépassent 10 000 m<sup>2</sup>
- le prélèvement de grands échantillons pour tester les processus terrestres.

Les études environnementales de référence impliquent la collecte de données sur l'océanographie physique, l'océanographie chimique, les propriétés géologiques, les communautés biologiques, la bioturbation et les flux vers les sédiments. Ces études visent à documenter les conditions naturelles et à mieux comprendre les processus naturels et la variabilité naturelle de l'environnement afin d'établir des bases de référence par rapport auxquelles évaluer et surveiller les effets possibles des activités d'exploration. Les données de référence acquises fournissent la base pour faire des prévisions précises d'impact environnemental (par exemple l'impact supposé et son processus, y compris le panache de perturbation du fond marin, le panache de rejet, la toxicité potentielle, le bruit et l'intensité de la lumière).

Les recommandations révisées apportent davantage de clarté concernant l'examen des EIE. En ce qui concerne la consultation des parties prenantes, le contractant doit inclure des informations sur la consultation des parties prenantes lors de la soumission de la NIE.

La NIE doit inclure :

- (a) Une description de la nature et de l'étendue de toutes consultations menées aux fins de la notice
- (b) Une description du protocole utilisé pour collecter, enregistrer et répondre aux commentaires et préoccupations des parties prenantes
- (c) Une évaluation de la manière dont les consultations se sont alignées sur les obligations de consultation pertinentes, le cas échéant et
- (d) Une description des commentaires et des préoccupations de la partie prenante et de la manière dont ils ont été traités par l'entrepreneur dans la NIE.

## L'élaboration de valeurs seuils environnementales

En novembre 2023, un groupe d'experts intersessions (GEI) dirigé par la CJT a été créé pour élaborer des valeurs seuils environnementales, conformément aux termes de référence adoptés en accord avec la décision du Conseil.<sup>35</sup> Le GEI devrait travailler en trois sous-groupes, se concentrant principalement sur les domaines spécifiques suivants identifiés par le Conseil : a) toxicité, b) turbidité et la décantation des sédiments remis en suspension et c) pollution sonore et lumineuse sous-marine.

Des réunions virtuelles des trois sous-groupes ont eu lieu en décembre 2023, février et mai 2024 pour faire progresser la synthèse et l'examen des données et informations

existantes sur les seuils, telles que les données de référence et expérimentales, ainsi que les orientations et rapports d'autres organismes de réglementation et industries. Une réunion du GEI en personne est prévue en juin 2024 pour faciliter les discussions sur les interactions possibles entre les pressions environnementales pouvant résulter de l'exploitation minière. Les experts discuteront également des approches possibles pour développer des valeurs seuils environnementales pour les futures activités d'exploitation dans la Zone. Au cours de la deuxième partie de la 29e session, la CJT fera rapport au Conseil sur les progrès et les étapes nécessaires pour conclure le rapport du GEI, y compris la consultation des parties prenantes.

35 AIFM. 2023. Recommandations à l'intention des contractants en vue de l'évaluation d'éventuels impacts sur l'environnement liés à l'exploration des minéraux marins dans la Zone : formulées par la Commission juridique et technique (ISBA/25/LTC/6/Rev.3).

36 AIFM. 2022. Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant l'établissement de valeurs seuils environnementales à caractère contraignant (ISBA/27/C/42).

## Encadré 5. DeepData : la base de données des grands fonds marine et des océans de l'AIFM

La base de données DeepData, qui héberge des données liées aux activités dans la Zone, a été lancée lors de la 25e session de l'AIFM en 2019. Elle est la source d'information phare de l'AIFM sur l'état des ressources des fonds marins et les environnements dans lesquels elles existent.



DeepData

### DeepData en chiffres



**143 000**

soumissions  
d'échantillons par  
an depuis 2012



**187 000**

ecology data records  
enregistrements de  
données écologiques

**311 000**

enregistrements de  
données taxonomiques



**5.8 million**

de lectures de  
capteurs de  
conductivité,  
de température et  
de profondeur



**281 000**

enregistrements  
de paramètres  
géotechniques



**5.5 million**

d'enregistrements  
de propriété de l'eau



**2.8 million**

de visites sur le  
site web

## Internalisation des coûts associés aux externalités environnementales

Conformément à la décision du Conseil, le Secrétariat a commandé une étude sur les coûts environnementaux des activités d'exploitation,<sup>37</sup> notamment sur la mesure dans laquelle il est possible d'internaliser les coûts associés aux externalités environnementales dans le cadre du mécanisme de redevances à appliquer aux contractants d'exploitation. Le « Report on the value of ecosystem services and natural capital of the Area » (Rapport sur la valeur des services écosystémiques et du capital naturel de la Zone) a été publié sur le site web de l'AIFM en mai 2023.<sup>38</sup> Il était accompagné d'une note préparée par le Secrétariat fournissant le contexte et les modalités. Le rapport a été

complété en octobre 2023 par un « Guidance on the economic valuation of ecosystem services and natural capital of the Area » (Orientation sur l'évaluation économique des services écosystémiques et du capital naturel de la Zone).<sup>39</sup> Suite aux propositions faites par certaines délégations au cours de la troisième partie de la 28e session du Conseil, le Secrétariat a pris des dispositions pour que Dr Luke Brander, auteur du rapport, présente en personne les résultats de ses recherches lors de la réunion de la Groupe de travail à composition non limitée sur l'élaboration et la négociation des conditions financières d'un contrat lors des réunions du Conseil tenues en mars 2024.

37 AIFM. 2022. Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins relative à la commande par le secrétariat d'une étude sur l'internalisation des coûts environnementaux des activités d'exploitation de la Zone dans les coûts de production des minéraux de la Zone (ISBA/27/C/43).

38 AIFM. 2023. Report of the value of ecosystem services and natural capital of the Area (Rapport sur la valeur des services écosystémiques et du capital naturel de la Zone). Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/06/Report-on-Valuation-of-ecosystem-services.pdf>.

39 Voir AIFM. 2023. Guidance on the economic valuation of ecosystem services and natural capital of the Area (Orientation sur l'évaluation économique des services écosystémiques et du capital naturel de la Zone). Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/11/Guidance-on-economic-valuation-Part-II-of-the-report.pdf>.

## Plans régionaux de gestion environnementale

L'AIFM a établi un plan de gestion environnementale pour la ZCC et est en train d'établir des PRGE dans d'autres régions où des activités d'exploration ont lieu.

### Développement d'une approche normalisée

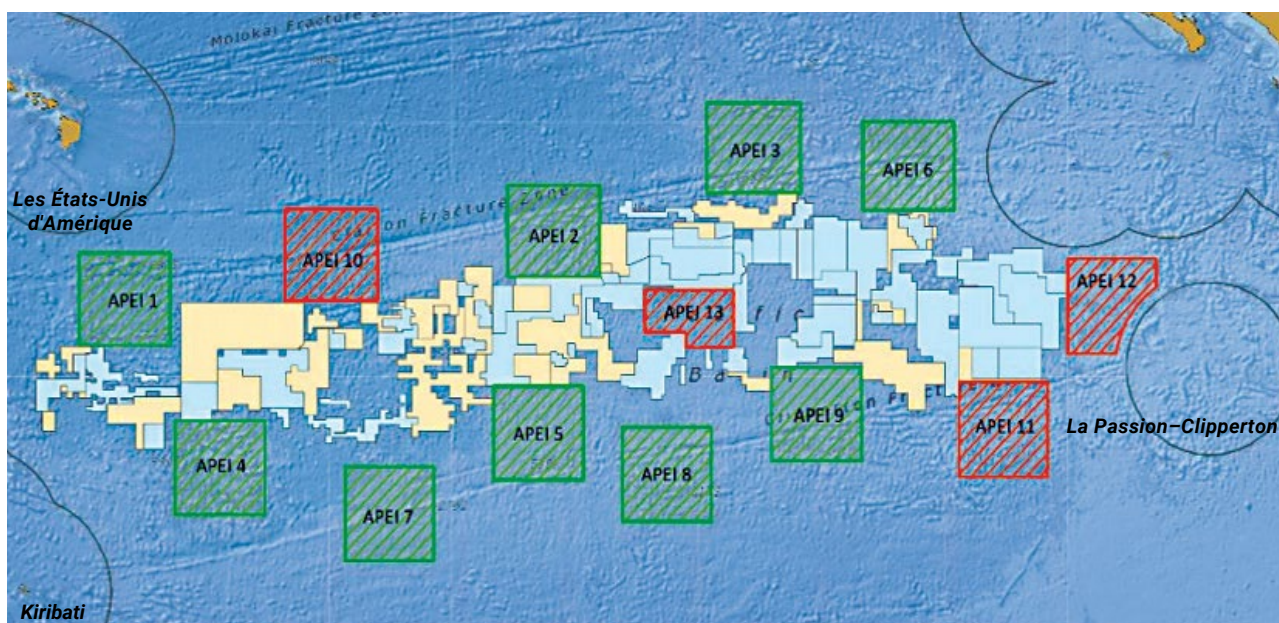
En 2022, à la demande du Conseil,<sup>40</sup> la CJT a présenté ses recommandations au Conseil sur une approche normalisée pour faciliter l'élaboration, l'approbation et l'examen des PRGE.<sup>41</sup> À la suite de discussions en plénière au cours de la troisième partie de sa 27e session, le Conseil a demandé à la CJT de poursuivre l'examen du projet à la lumière des considérations spécifiques soulevées. Il a également invité les parties prenantes à soumettre des commentaires écrits sur le projet des janvier 2023.

Lors de sa réunion de mars 2024, la CJT a révisé et complété, à titre provisoire, la procédure normalisée et un modèle avec des exigences minimales. La CJT a noté que certains aspects de la procédure normalisée devraient être mis à jour afin de les aligner sur la réglementation relative à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone une fois

adoptée. Au niveau technique, la CJT a décidé de soutenir la mise en œuvre pratique de la procédure et du modèle normalisés en élaborant un document d'orientation pour les PRGE. Le document d'orientation sera aligné sur la procédure normalisée et fournira des détails pratiques et techniques, y compris les données et informations scientifiques recommandées, les méthodologies et les approches. La CJT travaillera entre les sessions en vue de présenter la procédure normalisée, le modèle et le document d'orientation, tels que référencés, au Conseil au cours de la deuxième partie de la 29e session.

### Zone Clarion-Clipperton

Le plan de gestion environnementale de la ZCC a été adopté en 2012 et a été revu à deux reprises (2016 et 2021). Au cœur de ce plan se trouve la désignation d'un réseau de 13 zones d'intérêt environnemental particulier (ZIEP), couvrant une superficie totale de 1,97 million de km<sup>2</sup> de fonds marins (Figure 9). Ces ZIEP sont établis pour protéger la biodiversité et préserver la structure et les fonctions des écosystèmes.



**Figure 9.** Le réseau des ZIEP dans la ZCC représente 1,97 millions de km<sup>2</sup> de fonds marins protégés

40 AIFM. 2020. Décision du Conseil concernant une approche normalisée pour l'élaboration, l'approbation et l'examen des plans régionaux de gestion de l'environnement dans la Zone (ISBA/26/C/10).

41 AIFM. 2022. Orientation visant à faciliter l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement : Rapport et recommandations de la Commission juridique et technique (ISBA/27/C/37).

## Autres régions

Conformément à la stratégie approuvée par le Conseil lors de sa 25e session, le développement de PRGE est en cours dans d'autres zones où des activités d'exploration sont en cours, notamment la dorsale médio-atlantique nord, l'océan Indien, le Pacifique nord-ouest et l'océan Atlantique sud (Figure 10).<sup>42</sup>

Au cours de la 27e session, la CJT a présenté sa recommandation sur le projet de PRGE pour la dorsale médio-atlantique nord, en s'appuyant sur les résultats des trois ateliers d'experts pour cette région. Le Conseil a décidé de reporter l'examen du projet de PRGE en attendant l'adoption d'une procédure normalisée pour l'élaboration, l'examen et l'approbation des PRGE et a en outre décidé que la CJT devrait examiner le projet de PRGE à la lumière d'une telle procédure. Depuis 2018, l'AIFM a organisé huit ateliers d'experts internationaux sous le leadership de la CJT. Ces ateliers ont impliqué 380 experts de 55 pays travaillant pour faire progresser le développement des PRGE dans les domaines prioritaires.

En collaboration avec le gouvernement indien, un atelier a été organisé pour lancer l'élaboration d'un PRGE pour l'océan Indien en mai 2023. Les principaux résultats de cet atelier comprenaient l'examen des données et informations scientifiques pour soutenir l'identification de la portée géographique potentielle du PRGE et les outils de gestion par zone, ainsi que la validation d'un modèle qualitatif pour l'évaluation des impacts cumulatifs. Le rapport a été finalisé et mis à disposition sur le site web de l'AIFM, avec le rapport de données.<sup>43</sup>

L'atelier PRGE le plus récent s'est tenu à Tokyo, au Japon, en février 2024 sur le développement du PRGE pour la Zone de l'océan Pacifique nord-ouest. L'atelier a été organisé en collaboration avec JOGMEC et DORD, avec le soutien du ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie du Japon et de l'Institut national des sciences et technologies industrielles avancées. Les résultats de cet atelier et des précédents aideront la CJT à formuler les éléments scientifiques de référence du PRGE dans cette région.

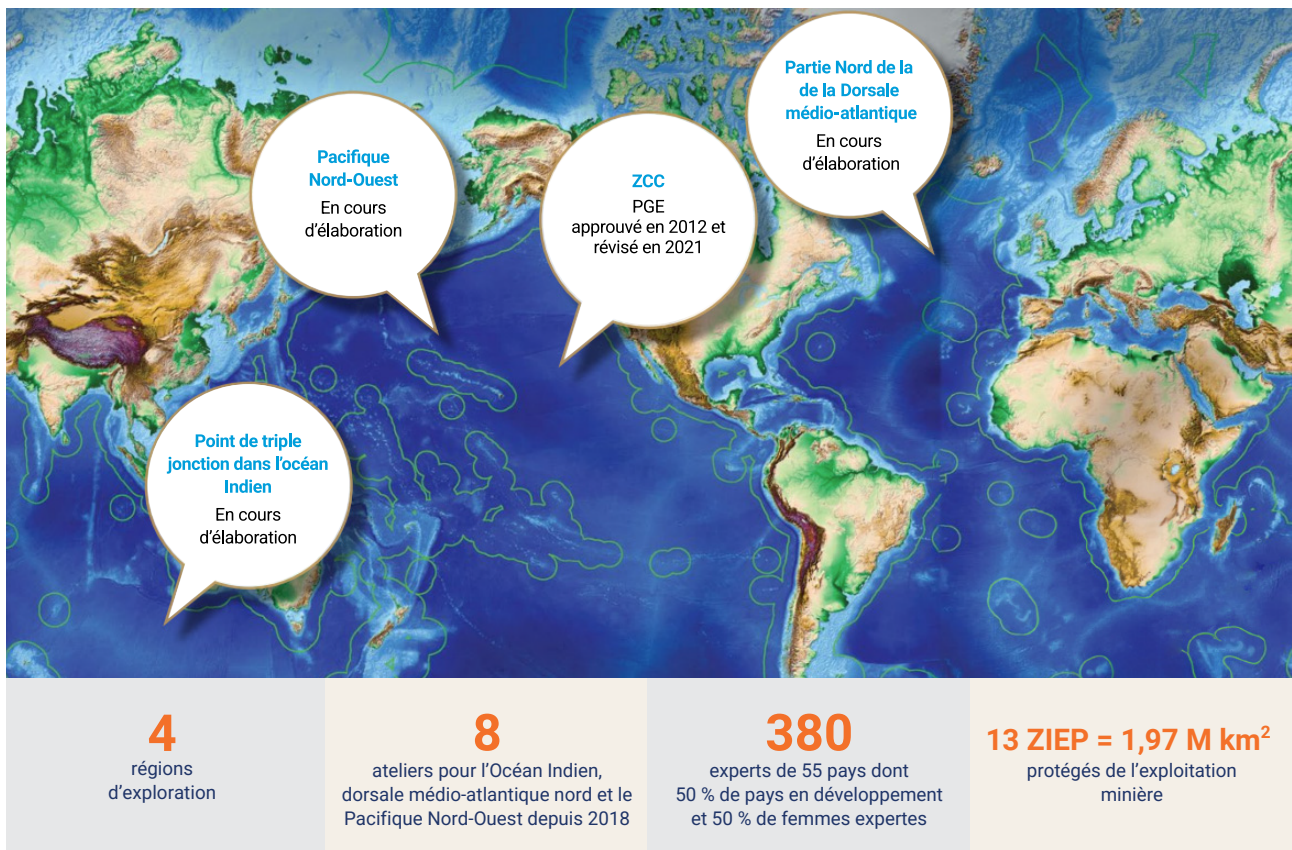


Figure 10. État de développement des PRGE pour les différentes régions de la Zone

42 AIFM. 2019. Mise en œuvre de la stratégie adoptée par l'Autorité pour l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement pour la Zone : Rapport du Secrétaire général (ISBA/25/C/13).

43 AIFM. 2023. Atelier sur le développement d'un REMP pour la Zone de l'océan Indien, avec un accent sur les dorsales médio-océaniques et le bassin central de l'océan Indien. Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org/jm/events/workshop-on-the-development-of-a-remf-for-the-area-of-the-indian-ocean-with-a-focus-on-the-mid-ocean-ridges-and-central-indian-ocean-basin>.

## OS 4. Promouvoir et encourager la RSM dans la Zone

L'une des principales responsabilités assignées à l'AIFM par la CNUDM est de promouvoir et d'encourager la conduite de MSR dans la Zone, ainsi que de coordonner et de diffuser les résultats de ces recherches et analyses lorsqu'ils sont disponibles (CNUDM, article 143). Ce mandat est complété par la responsabilité d'encourager le développement et la mise en œuvre de programmes appropriés pour renforcer les capacités de recherche des États en développement et des États technologiquement moins avancés.

Le Secrétariat met en œuvre plusieurs initiatives pour opérationnaliser ces responsabilités à la lumière des six priorités de recherche stratégiques (PRS) (**Encadré 6**) identifiées par les États Membres dans le Plan d'action RSM de l'AIFM, qui a été adopté en juillet 2020. Le Plan d'action RSM de l'AIFM a depuis servi comme un programme mondial pour la recherche sur les grands fonds marins, à travers lequel le Secrétariat et ses partenaires ont mené différentes activités programmatiques. Sa mise en œuvre est défendue par l'Argentine depuis 2021.

Au cours de la période considérée, le Secrétariat de l'AIFM a continué de participer activement à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques par le biais de sa contribution à l'Océan Decade Alliance, au groupe de travail sur le suivi et l'évaluation de la Décennie des Nations Unies et au Groupe consultatif de la Décennie.

En avril 2024, le Secrétariat a également participé à la Conférence pour la Décennie de l'Océan organisée à Barcelone,

où il a dirigé un événement parallèle intitulé « Tirer parti des connaissances, de l'innovation et de l'autonomisation dans la recherche sur les grands fonds marins à l'appui de la gestion de la Zone au profit de l'humanité. » Cet événement a été l'occasion de présenter les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action RSM de l'AIFM, de discuter des futurs domaines d'action et d'échanger les meilleures pratiques. Le Secrétariat a également co-organisé deux événements parallèles. Le premier, intitulé « Comment exploiter les données du secteur privé pour stimuler les sciences océaniques et conduire une économie océanique durable », a été organisé en partenariat avec l'Impact mondial des Nations Unies et le Groupe de données d'entreprise de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO). Cet événement a été l'occasion pour le Secrétariat de présenter DeepData comme un exemple des meilleures pratiques pour la collecte de données grâce à la participation du secteur privé et la diffusion de ces données pour le bénéfice de tous. Le second, « Autonomiser les femmes pour la décennie des océans : parvenir à l'équité entre les genres dans les sciences océaniques et l'élaboration des politiques », a été organisé en collaboration avec l'Université maritime mondiale et l'Organisation hydrographique internationale (OHI). Cet événement a été l'occasion pour le Secrétariat de partager les différentes initiatives menées pour faire progresser les opportunités de carrière pour les femmes scientifiques des États en développement en renforçant leur participation à la recherche sur les grands fonds marins.

### Encadré 6. Six PRS du Plan d'action RSM de l'AIFM



	<p><b>PRS 1 :</b> Faire progresser la connaissance scientifique et la compréhension des écosystèmes des grands fonds marins se trouvant dans la Zone, y compris leur biodiversité et leurs fonctions écosystémiques</p>		<p><b>PRS 4 :</b> Faire progresser la connaissance scientifique et la compréhension de l'impact potentiel des activités menées dans la Zone.</p>
	<p><b>PRS 2 :</b> Normaliser et perfectionner les méthodes d'évaluation de la biodiversité des grands fonds marins se trouvant dans la Zone, y compris leur identification et description taxonomiques.</p>		<p><b>PRS 5 :</b> Favoriser la diffusion, l'échange et le partage des données scientifiques et des résultats de recherches sur les grands fonds marins et améliorer la connaissance des grands fonds marins</p>
	<p><b>PRS 3 :</b> Favoriser le développement des techniques aux fins des activités menées dans la Zone, y compris les activités d'observation et de surveillance de l'océan.</p>		<p><b>PRS 6 :</b> Renforcer les capacités de recherche scientifique sur les grands fonds marins des Membres de [l'AIFM], en particulier des États en développement.</p>

## Alliances et partenariats stratégiques pour générer une science et des connaissances transformatrices

Conformément aux PRS identifiés par les États Membres dans le Plan d'action RSM de l'AIFM, le Secrétariat a renforcé et élargi les partenariats établis pour tirer parti des synergies et de l'engagement collectif à l'appui des objectifs partagés. L'objectif principal reste de promouvoir la coopération et de coordonner les efforts de RSM entre les contractants, les communautés scientifiques et universitaires, les agences nationales et les organisations internationales et régionales concernant les activités dans la Zone.

En octobre 2023, en collaboration avec le MOF-ROK et MABIK, le Secrétariat a organisé un atelier SSKI sur

l'amélioration du partage de données biologiques pour faire progresser la taxonomie des grands fonds marins à Hô Chi Minh-Ville, au Viêt Nam.

En outre, l'AIFM a tiré parti de ses partenariats et a amplifié la valeur des efforts de collaboration en matière de génération de connaissances grâce à des activités scientifiques spécialisées menées au cours de la période considérée. Par exemple, dans le cadre de l'appel à projets taxonomiques « 1 000 raisons » de l'AIFM, le Secrétariat a sélectionné 10 projets de 10 instituts de recherche et universités distincts.

### Encadré 7. Projets taxonomiques sélectionnés dans le cadre de la campagne « 1 000 raisons »

- Dr Aaron Evans (citoyen scientifique)** : En collaboration avec des institutions renommées, notamment le Monterey Bay Aquarium Research Institute, le Musée national de Nouvelle-Zélande Te Papa Tongarewa et le Musée d'histoire naturelle du Royaume-Uni, entre autres, cet expert est prêt à apporter des contributions significatives à notre compréhension des calmars des grands fonds marins.
- Dr Jesse Kelly (citoyen scientifique)** : En collaboration avec des institutions renommées, notamment le Monterey Bay Aquarium Research Institute, le Musée national de Nouvelle-Zélande Te Papa Tongarewa et le Musée d'histoire naturelle du Royaume-Uni, entre autres, cet expert est prêt à faire contributions significatives à notre compréhension des calmars des grands fonds.
- Dr Jeremy Horowitz (Smithsonian Institution, National Museum of Natural History)** : Réputée pour son expertise scientifique, la Smithsonian Institution sera le fer de lance d'un projet de taxonomie sur les coraux noirs dirigé par le Dr Horowitz.
- Dre Magdalini Christodoulou (Centre de biologie de Haute-Autriche Landes-Kultur GmbH)** : En collaboration avec le Centre allemand de recherche sur la biodiversité marine, Dr Christodoulou se concentrera sur la découverte de nouvelles espèces d'étoiles de mer dans les profondeurs inexplorées de l'océan.
- Dre Anna Jazdzewska (Université de Łódź)** : En collaboration avec le Centre allemand de l'Institut de recherche sur la biodiversité marine, Dr Jazdzewska mettra à profit son expertise en taxonomie des amphipodes des grands fonds marins.
- Dr Swee Lim (Université nationale de Singapour)** : En collaboration avec le Musée d'histoire naturelle de Londres et le Musée d'histoire naturelle Lee Kong Chian de Singapour, le projet dirigé par le Dr Lim promet d'être une fusion d'expertise mondiale en taxonomie des éponges.
- Dr Tim O'Hara (Musées Victoria)** : En collaboration avec le Musée d'histoire naturelle de Londres et le Musée d'histoire naturelle du Luxembourg, le projet de Dr O'Hara offre un mélange unique de perspectives multidisciplinaires sur la taxonomie et l'évolution des Ophiuroidea.
- Dre Nuria Sanchez (Université Complutense de Madrid)** : En partenariat avec la Société Senckenberg pour la recherche sur la nature, en Allemagne, Dr Sanchez explorera les espèces moins connues de Kinorhyncha et de Loricifera.
- Dre Sarah Viana (Université du Cap)** : En collaboration avec l'Université de Stellenbosch et les musées Iziko d'Afrique du Sud, Dr Viana est sur le point d'apporter de nouvelles connaissances sur les requins des grands fonds de l'hémisphère sud.
- Dr Yadong Zhou (Deuxième Institut d'océanographie, ministère des Richesses naturelles)** : En se lançant dans cette aventure, le projet dirigé par Dr Zhou élargira nos horizons scientifiques sur les échinodermes et les polychètes des grands fonds marins.





Le Secrétariat a poursuivi son dialogue avec l'Initiative du Programme conjoint pour des mers et des océans sains et productifs afin d'assurer l'alignement entre ses projets liés aux grands fonds marins et les priorités des activités menées dans la Zone identifiées par les membres de l'AIFM, le rôle et le mandat de l'AIFM et ses différents organes. C'est dans ce contexte que le Secrétariat a apporté sa contribution au document de cadrage élaboré pour un nouveau projet sur les aspects écologiques de l'exploitation minière en grands fonds marins. Le Secrétariat continuera de suivre les discussions pour garantir que les principales conclusions et résultats de ce projet soutiennent de manière constructive le travail de l'AIFM.

Tout au long de la période considérée, le Secrétariat de l'AIFM a continué à participer activement aux conseils consultatifs de plusieurs projets et programmes internationaux de recherche scientifique afin d'aligner les résultats des activités scientifiques et de maximiser leur contribution aux PRS identifiées dans le Plan d'action RSM de l'AIFM (**Encadré 6**).

- Le Stratégie d'observation de l'océan profond est une initiative communautaire établie sous l'égide du Système mondial d'observation de l'océan, qui rassemble des représentants des États-Unis d'Amérique et des réseaux internationaux engagés dans l'observation, la cartographie, l'exploration, la modélisation, le recherche et la gestion. Ce partenariat facilite le développement d'un réseau collaboratif d'institutions scientifiques et des contractants d'AIFM pour développer un projet pilote d'observation océanique à long terme dans la ZCC, en se concentrant sur les modèles océanographiques et les conditions biogéochimiques dans la région. Ce partenariat contribuera à la mise en œuvre de la PRS 3 (Favoriser le développement des techniques aux fins des activités menées dans la Zone, y compris les activités d'observation et de surveillance de l'océan).
- Exploitation des fonds marins et résilience à l'impact expérimental, financé par le gouvernement britannique, vise à étudier comment les écosystèmes des grands fonds marins réagissent et se remettent d'une perturbation à grande échelle. S'appuyant sur l'évaluation expérimentale sur le terrain des impacts des activités minières testée dans la ZCC par les investisseurs pionniers, ce projet contribuera à la PRS 4 (Faire progresser la connaissance scientifique et la compréhension de l'impact potentiel des activités menées dans la Zone), y compris la résilience à long terme des écosystèmes des grands fonds marins.
- La conservation et la restauration des écosystèmes des grands fonds marins dans un contexte d'exploitation minière, un projet porté par Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et soutenu financièrement par les gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de l'Irlande, des Pays-Bas et du Portugal continue d'intégrer des données environnementales et biologiques et de

comparer les processus écologiques entre les écosystèmes des plaines abyssales et des dorsales médio-océaniques afin d'identifier les traits et fonctions clés qui affectent la résilience des communautés. Ce projet vise également à fournir des preuves empiriques pour tester l'efficacité de différentes actions de restauration sur le rétablissement des communautés face aux impacts potentiels des futures activités d'exploitation. Ce projet contribue aux PRS 2 (Technologies innovantes pour l'évaluation de la biodiversité) et PRS 6 (Développement des capacités). Les discussions progressent à mesure que SSKI établit des liens avec la normalisation et l'incorporation d'informations sur les traits fonctionnels pour compléter les données taxonomiques.

- Le projet Outil d'évaluation de l'impact basé sur la technologie pour l'exploration et l'exploitation minières en grands fonds marins durables et transparentes (TRIDENT), lancé en janvier 2023, est un projet dirigé par l'Institut d'ingénierie des systèmes et informatiques, de technologie et de science du Portugal avec un consortium de 22 Partenaires scientifiques européens, soutenus financièrement par la Commission européenne. Ce projet vise à développer des systèmes de surveillance à distance et automatisés pour l'exploitation minière des fonds marins, qui soutiendront le développement de systèmes fiables et rentables pour la prévision et la surveillance continue de l'impact environnemental des activités sur les fonds marins dans la Zone (PRS 4).

#### **Favoriser le développement des techniques aux fins des activités menées dans la Zone**

Le Secrétariat et l'Institut des systèmes et de l'ingénierie informatique, de la technologie et de la science du Portugal ont organisé un atelier de réflexion d'experts intitulé « Tracer les horizons futurs : exploiter les technologies avancées pour la protection et l'utilisation durable de la zone internationale des fonds marins » à Porto, au Portugal. L'atelier visait à examiner l'état actuel des technologies et de la gestion des données en grands fonds marins, à identifier les tendances et les solutions, en particulier pour les pays en développement, à combler les lacunes en matière de connaissances et à promouvoir le progrès scientifique, à développer des activités concrètes pour renforcer la capacité technologique, à engager des partenaires pour le développement durable des ressources minérales. et évaluer l'état de préparation technologique pour la récupération responsable des minéraux des fonds marins et la protection de l'environnement marin. Les efforts collectifs de l'atelier devraient produire des solutions technologiques intelligentes, efficaces et respectueuses de l'environnement visant à assurer la durabilité des activités au sein de la Zone. En outre, l'atelier vise à catalyser des progrès accélérés dans le renforcement des capacités technologiques des pays en développement, en particulier dans les domaines de la recherche sur les grands fonds marins et de la récupération des minéraux des fonds marins.

## Collecter et diffuser des données de haute qualité sur les grands fonds marins

En s'appuyant sur le partenariat avec le réseau international d'échange de données et d'informations océanographiques de la COI-UNESCO en tant que nœud du système d'informations sur la biodiversité des océans (OBIS) de ce réseau, l'AIFM a considérablement amélioré la quantité et la qualité des données mises à disposition sur son nœud OBIS. Le nombre d'enregistrements d'occurrences a augmenté de 163 pour cent pour atteindre plus de 137 000 enregistrements. Cela comprenait l'identification de 33 nouveaux taxons (organismes) par les contractants de l'AIFM. Le nombre de jeux de données a également augmenté de 57 pour cent, soit 36 jeux de données, soit un total de 99 jeux de données disponibles sur le nœud.

Le Secrétariat a lancé une série d'examen scientifiques pour améliorer la qualité des données taxonomiques disponibles sur DeepData. Les recommandations ont abouti à l'organisation d'activités d'atelier autour de la nomenclature taxonomique et à la mise en œuvre d'un identifiant unique dans les données taxonomiques téléchargeables sous la forme d'un identifiant d'occurrence tel que présent dans la norme Darwin Core.

Le Secrétariat a fait des progrès significatifs dans l'amélioration de l'accessibilité des données océanographiques obtenues par les contractants d'AIFM en partageant ces données avec d'autres bases de données accessibles au public, y compris la Base de données mondiale sur les océans hébergée par l'COI-UNESCO et l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère. L'objectif de cet effort est d'améliorer l'accessibilité globale des informations et des données disponibles via DeepData.

En 2022, la plupart des contractants ont utilisé avec succès les modèles de rapport de données mis à jour qui avaient

été approuvés par la CJT en 2021. Le Secrétariat a prévu une série de sessions de formation à la gestion des données afin de répondre aux préoccupations observées lors de l'utilisation initiale des modèles. Les objectifs de la série de formations sont d'accroître la sensibilisation aux nouvelles fonctionnalités des modèles de rapport, de combler les lacunes de connaissances identifiées, de synchroniser la préparation des données numériques avec l'enregistrement des informations sur les métadonnées et d'améliorer l'utilisation de la plateforme DeepData en tant que principal mode de soumission des données numériques au Secrétariat.

La série de formations a débuté en avril 2024. Les contractants sont venus en Jamaïque pour une semaine dans le but d'examiner leurs ensembles de données. Cinq contractants ont confirmé leur participation à la première phase des séances d'examen en face à face. La phase 2 est toujours en cours de planification.

S'appuyant sur son partenariat fructueux avec MABIK, le Secrétariat coorganisera un atelier de normalisation et de partage des données taxonomiques en grands fonds marins en octobre 2024. L'objectif sera de discuter des meilleures pratiques existantes en matière de recherche taxonomique sur les grands fonds afin de générer des données FAIR (en anglais : findable, accessible, interoperable, reusable) et de renforcer les capacités en matière de partage des données biologiques en grands fonds marins. Organisé sous les auspices de SSKI, l'atelier contribuera à accroître la qualité et la disponibilité des données biologiques en grands fonds marins collectées dans la Zone et à améliorer l'utilisation de DeepData et d'autres bases de données accessibles au public du même type. Il visera également à partager les meilleures pratiques en matière de collecte, de traitement et de communication des données biologiques.



© NORI

## Contribuer à l'amélioration de la cartographie à haute résolution des fonds marins de la Zone : AREA2030



L'AIFM reste déterminée à fournir des données pour faire progresser la connaissance et la compréhension générales des océans du monde et pour améliorer la cartographie haute résolution des fonds marins de la planète d'ici 2030. Dans cet esprit, l'AIFM a lancé l'initiative AREA2030 en partenariat avec l'OHI en juin 2022. Ce partenariat contribue également à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et au projet Seabed 2030, une collaboration entre la Carte générale bathymétrique des océans et la Nippon Foundation du Japon visant à faire progresser la carte définitive des fonds marins mondiaux à une résolution de 100 m d'ici 2030.

Conformément au Plan d'action RSM de l'AIFM, AREA2030 compile en continu toutes les données bathymétriques partagées volontairement par les contractants de l'AIFM et les soumet par l'intermédiaire de l'OHI en tant que contribution collective à la Décennie des océans des Nations Unies et à la réalisation des objectifs et cibles de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

En octobre 2023, le secrétariat de l'AIFM a facilité la soumission de données bathymétriques à haute résolution de 11 contractants représentant 16 contrats d'exploration. L'Interoceanmetal Joint Organisation (IOM) a fourni des données collectées dans la ZCC entre 1992 et 2001, Global Sea Mineral Resources (GSR) de Belgique a rendu publiques les données de sa zone sous contrat, le DORD du Japon a

fourni des données sur les ZIEP dans la ZCC, l'Institut fédéral des Géosciences et des Ressources naturelles d'Allemagne (BGR) a fourni des données bathymétriques pour un total de 120 000 km<sup>2</sup> de fonds marins dans la ZCC du Pacifique, et 188 500 km<sup>2</sup> de fonds marins le long des dorsales de l'océan Indien et l'Ifremer a fourni des données pour ses deux zones de contrat d'exploration dans l'Atlantique (SPM - 10 000 km<sup>2</sup>) et dans la ZCC (NPM - 75 000 km<sup>2</sup>) à une résolution de 100 m. Parmi les autres contractants contribuant volontairement à l'initiative AREA2030 figurent Cook Islands Investment Corporation (CIIC), le gouvernement coréen, Marawa Research and Exploration Ltd. de Kiribati, Nauru Ocean Resources Inc. (NORI), Tonga Offshore Mining Limited (TOML), et United Kingdom Seabed Resources Ltd. (maintenant « Loke CCZ »).

La contribution des contractants de l'AIFM aux efforts mondiaux visant à améliorer la cartographie des fonds marins dans le cadre de l'initiative AREA2030 est essentielle, car ils recueillent des données bathymétriques uniques à une résolution sans précédent au cours de leurs activités d'exploration dans la Zone. La divulgation et le partage volontaires de données bathymétriques à haute résolution contribuent à la base de données mondiale des fonds marins internationaux et nous aident à mieux comprendre la géologie fondamentale de la croûte océanique, l'océanographie, les habitats des fonds marins, les risques géologiques potentiels et les diverses ressources potentielles.



## Faire progresser la taxonomie des grands fonds



L'une des six PSR définies dans le Plan d'action RSM concerne la normalisation des méthodes d'évaluation de la biodiversité des grands fonds marins dans la Zone, y compris l'identification et la description taxonomiques.

Au cours de la dernière année, le Secrétariat de l'AIFM et ses partenaires stratégiques ont dirigé plusieurs activités sur le catalogage des espèces, le partage de données et le développement d'outils pour l'identification des espèces de dans le cadre de SSKI. SSKI vise à faire progresser les connaissances scientifiques sur la biodiversité des grands fonds, à faciliter les efforts de renforcement des capacités en matière de recherche sur la taxonomie des grands fonds et à éclairer les processus décisionnels pertinents. L'Union européenne, la République de Corée et le gouvernement français ont accordé un soutien financier important aux de activités de SSKI. SSKI a également été soutenu par un réseau croissant d'institutions scientifiques et d'organisations internationales, notamment l'OBIS de la COI-UNESCO, la Convention sur la diversité biologique et le World Register of Marine Species (Registre mondial des espèces marines, WoRMS).

En mai 2023, la campagne « Mille raisons » a été lancée pour mobiliser les efforts visant à accroître les connaissances sur la biodiversité des grands fonds et à comprendre l'histoire évolutive et la résilience des écosystèmes des grands fonds (résultat SSKI 1). La réponse à l'appel a été sans précédent, avec 65 candidatures reçues de 21 pays des cinq groupes régionaux de l'AIFM et d'un pays ayant le statut d'observateur. Dix projets réussis avec des chercheurs d'institutions scientifiques réputées (Smithsonian Institution, Musée national d'histoire naturelle, Université de Łódź, Université nationale de Singapour, Musées Victoria, Centre de biologie de la Haute-Autriche Landes-Kultur GmbH, Deuxième Institut d'océanographie, Ministère des Ressources naturelles, Université du Cap) et deux citoyens scientifiques ont été sélectionnés sur la base de leur mérite scientifique, de leur impact potentiel et de leur faisabilité. Les projets

ont débuté en décembre 2023 et devraient décrire près de 100 nouvelles espèces d'ici fin 2024. Chaque projet a reçu un soutien financier pouvant aller jusqu'à 20 000 USD, couvrant les analyses en laboratoire, le traitement des données, la rémunération du personnel, etc. Les résultats seront publiés dans des revues scientifiques en libre accès et incorporés aux bases de données DeepData et WoRMS de l'AIFM. Cette initiative représente un effort monumental pour décrire au moins 1 000 nouvelles espèces des grands fonds d'ici 2030, améliorant ainsi notre connaissance collective de la vie dans les ABNJ.

Un autre résultat clé de SSKI est l'amélioration de la cohérence, de l'efficacité et de la réutilisabilité des données et informations scientifiques pour les évaluations de la biodiversité grâce à des outils intégratifs (résultat 2 de SSKI). En juillet 2023, en partenariat avec WoRMS, SSKI a lancé une liste de contrôle des espèces pour la ZCC dans l'océan Pacifique. Conçue pour soutenir l'identification taxonomique et l'harmonisation des études de référence régionales, cette liste de contrôle sera un outil essentiel pour les contractants d'exploration de l'AIFM et la communauté scientifique. Il comprend actuellement des informations taxonomiques et des données de géolocalisation sur la présence de 285 espèces. La liste de contrôle contient des données FAIR et sera mise à jour à mesure que de nouvelles espèces seront décrites et que de nouvelles occurrences seront enregistrées. On s'attend à ce que cette liste de contrôle des espèces permette de meilleures évaluations des modèles spatiaux et temporels de la biodiversité, des impacts potentiels des activités humaines et des niveaux de rétablissement. On s'attend également à ce que la liste de contrôle fournisse la base scientifique pour éclairer les EIE et la planification régionale de la gestion environnementale tout en soutenant la mise en œuvre de la partie XI de la CNUDM, de l'Accord de 1994 et des objectifs politiques plus larges en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources marines dans les ABNJ.

La génération et le flux accrus de données et d'informations taxonomiques, y compris une disponibilité, une accessibilité et une interopérabilité améliorées (résultat 3 de SSKI), ont été promus à travers une série d'ateliers sur la taxonomie des grands fonds marins organisés conjointement par l'AIFM, le ministère des Océans et de la Pêche, de la République de Corée et MABIK.

En octobre 2023, un atelier sur l'amélioration du partage de données biologiques pour faire progresser la taxonomie des grands fonds a été organisé à Hô Chi Minh-Ville, au Viêt Nam. Abordant un défi majeur de la recherche collective à grande échelle, à savoir la standardisation et

l'interopérabilité des données, l'atelier s'est concentré sur les meilleures pratiques en matière de recherche taxonomique sur les grands fonds marins afin de générer des données FAIR et d'améliorer la capacité de partage de données biologiques en grands fonds marins. L'atelier, auquel ont participé 41 experts de 27 pays, dont 14 pays en développement, a été l'occasion d'une formation pratique à la navigation dans la base de données DeepData de l'AIFM et à l'exploration des données biologiques des grands fonds sur les principales plates-formes d'accès libre, notamment OBIS, WoRMS et Barcode of Life Data Systems. Les participants à l'atelier ont reconnu que le développement de la DeepData en alignement avec les plateformes de données biologiques existantes a constitué une étape importante pour améliorer le partage des données sur la biodiversité collectées dans la Zone et que l'utilisation de normes de données et de métadonnées telles que Darwin Core est cruciale pour l'amélioration continue d'interopérabilité des données entre DeepData et d'autres bases de données mondiales sur la biodiversité.

Contribuant au processus décisionnel efficacement informé de l'AIFM et à d'autres programmes politiques mondiaux pertinents grâce à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité des grands fonds (résultat 5 de SSKI), le Secrétariat a organisé un événement parallèle lors de

la 28e session du Conseil de l'AIFM en juillet 2023. Célébrant le premier anniversaire du lancement de SSKI, l'événement visait à sensibiliser, à diffuser les résultats du projet, à favoriser de nouveaux partenariats et à mobiliser des ressources supplémentaires pour SSKI.

Une autre activité importante visant à faciliter l'intégration de la science dans les programmes mondiaux de biodiversité a été l'atelier sur l'élaboration d'une approche scientifique pour identifier les principaux taxons des grands fonds pour une protection efficace de l'environnement marin dans la Zone, tenu à Séoul, en République de Corée, en juin 2024 en collaboration avec le MOF-ROK et MABIK. L'objectif principal de cet atelier était de développer une approche robuste pour identifier les taxons des grands fonds qui revêtent une importance particulière pour les travaux en cours de l'AIFM en matière d'établissement de mesures efficaces de gestion environnementale dans la Zone, y compris des études environnementales de référence, des efforts de surveillance et évaluations d'impact. Les résultats de l'atelier ont guidé les futurs programmes de recherche, en se concentrant particulièrement sur l'échantillonnage biologique ciblé et l'identification des espèces indicatrices pour une surveillance efficace, ainsi que des éléments pour concevoir les futures activités de SSKI afin de promouvoir les descriptions taxonomiques et le renforcement des capacités.



## Faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans la recherche sur les grands fonds marins

Le Secrétariat a fait progresser la mise en œuvre du projet WIDSR établi en coopération avec l'UN-OHRLLS.

À ce jour, le projet a mobilisé 40 partenaires, dont sept États Membres, cinq organismes de recherche, sept organisations internationales et régionales et 21 entités privées (Encadré 8), pour l'identification et la mise en œuvre d'actions clés visant à intégrer les politiques et approches d'équité entre les genres dans les secteurs liés à la recherche sur les grands fonds marins et dans les domaines académiques.<sup>45</sup>

En juin 2023, le Secrétariat a mis en œuvre l'une des recommandations formulées dans le rapport de cartographie du genre 2022 « Autonomiser les femmes des PMA, des PDSL et des PEID dans la recherche sur les grands fonds marins » en établissant et en lançant le programme mondial de mentorat S.H.E. Conçu pour remédier à la sous-représentation des femmes des États en développement dans les secteurs liés à la recherche sur les grands fonds marins en stimulant leur développement personnel et professionnel afin d'améliorer leurs opportunités de carrière,<sup>46</sup> le programme de mentorat S.H.E. a été rendu possible grâce au soutien de huit experts de renommée internationale qui avaient accepté l'invitation du Secrétaire général à servir de mentors. Suite à un appel à manifestation d'intérêt, huit femmes scientifiques d'Égypte, d'Indonésie,

du Kenya, du Nigeria, d'Afrique du Sud, de Tunisie et de Tanzanie ont été sélectionnées comme mentorées. La première étape, consistant à élaborer un plan de développement avec des objectifs personnels, professionnels et scientifiques clairs, a été réalisée pour chaque mentorée.

À la fin de 2023, une autre étape de transformation a été franchie dans le cadre du projet WIDSR, avec 19 contractants de l'AIFM s'engageant à consacrer la moitié de leurs places de formation dans le cadre du Programme de formation des contractants de l'AIFM (PFC) à des candidates méritantes originaires de pays en développement.

### Encadré 8. Les partenaires du projet WIDSR

Les partenaires stratégiques du projet WIDSR

Les gouvernements

Les organisations internationales et régionales

Les organisations de recherche

Les contractants de l'AIFM



45 AIFM. Women in Deep-Sea Research Project. Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/capacity-development-training-and-technical-assistance/widsr-project>.

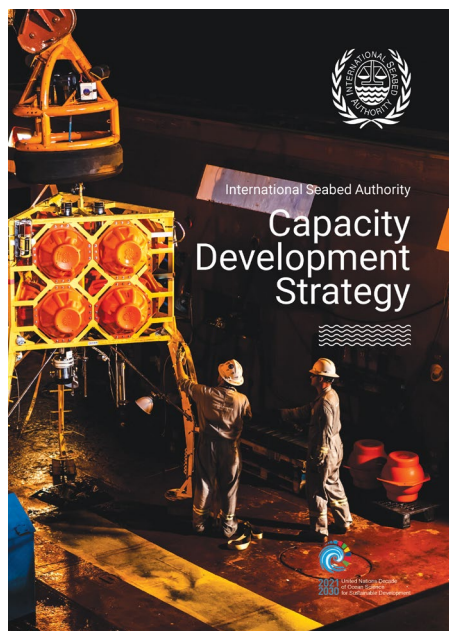
46 AIFM. S.H.E. Mentoring Programme. Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/widsr-mentoring-programme-2>.

## OS 5. Renforcer les capacités des États en développement






L'AIFM est mandatée par la CNUDM et l'Accord de 1994 pour concevoir et mettre en œuvre des mécanismes pour renforcement et développement des capacités des États en développement. Ces mécanismes doivent viser non seulement à promouvoir et à encourager le transfert des technologies et des connaissances vers les États en développement, mais aussi à garantir l'élargissement des possibilités de leur participation aux activités menées dans la Zone.

### Stratégie de développement des capacités

Au cours de la période considérée, le Secrétariat a continué de mettre en œuvre la Stratégie de développement des capacités de l'AIFM<sup>47</sup> adoptée par l'Assemblée en 2022.<sup>48</sup> Tous les programmes et activités mis en œuvre par l'AIFM sont conçus et mis en œuvre dans le but de répondre aux besoins prioritaires en matière de développement des capacités identifiés par ses États Membres en développement grâce à une enquête réalisée par le Secrétariat de l'AIFM en 2020.<sup>49</sup>



**Tableau 2. Domaines de résultats stratégiques identifiés par la stratégie de développement des capacités de l'AIFM**

Domaine de résultats stratégiques	
1	 <p>Veiller à ce que les programmes et activités de développement des capacités soient significatifs, tangibles, efficaces et ciblés sur les besoins des États en développement tels qu'identifiés par les États</p>
2	 <p>Établir et promouvoir des partenariats stratégiques à l'appui du développement des capacités</p>
3	 <p>Renforcer les capacités institutionnelles par le transfert de technologies et l'assistance technique</p>
4	 <p>Promouvoir l'autonomisation et le leadership des femmes dans les disciplines liées aux fonds marins grâce à des activités ciblées de développement des capacités</p>
5	 <p>Améliorer la connaissance des grands fonds marins en faisant mieux connaître et comprendre le régime juridique de la Zone ainsi que le rôle et le mandat de l'AIFM</p>

47 AIFM. 2022. Capacity development strategy (Stratégie de développement des capacités). Disponible en anglais sur : [https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2022/12/ISA\\_Capacity\\_Development\\_Strategy\\_2022.pdf](https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2022/12/ISA_Capacity_Development_Strategy_2022.pdf).

48 AIFM. 2022. Décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant l'application d'une approche programmatique du développement des capacités (ISBA/27/A/11).

49 AIFM. 2020. Review of Capacity-Building Programmes and Initiatives Implemented by the International Seabed Authority (Examen des programmes et initiatives de renforcement des capacités mis en œuvre par l'Autorité internationale des fonds marins 1994-2019). Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/publications/review-of-capacity-building-programmes-and-initiatives-implemented-by-the-international-seabed-authority-1994-2019>.

## Points focaux nationaux chargés d'assurer la liaison avec le secrétariat de l'AIFM sur les questions relatives au développement des capacités

En juin 2024, 69 points focaux nationaux pour le développement des capacités (NAFOP-CD) avaient été nommés par les États Membres. Le NAFOP-CD opère au niveau national, assurant la diffusion efficace des informations pertinentes et facilitant l'identification des besoins spécifiques de leurs pays respectifs en matière d'assistance technique. De plus, NAFOP-CD joue un rôle actif dans l'identification de partenaires potentiels pour collaborer à la mise en œuvre d'initiatives de formation et de développement des capacités. Ce faisant, la NAFOP-CD constitue un lien vital entre les entités nationales et l'AIFM, favorisant la collaboration et répondant aux exigences de renforcement des capacités décrites dans la CNUDM.

Au cours de la période considérée, le Secrétariat a accueilli

quatre réunions virtuelles du réseau NAFOP-CD (novembre 2023). Les points focaux ont été informés des progrès de la mise en œuvre de la Stratégie de développement des capacités de l'AIFM. Les réunions ont également porté sur les dernières initiatives visant à renforcer la coordination entre le Secrétariat et le NAFOP-CD afin d'élargir la portée des opportunités de développement des capacités en vue de susciter une plus grande sensibilisation, un plus grand intérêt et des candidatures plus appropriées et plus diversifiées. Il est également important de noter que les réunions ont été des occasions utiles pour les points focaux d'informer le Secrétariat des tendances, des besoins et d'autres informations utiles qui peuvent être utilisées pour éclairer et mettre en œuvre des programmes efficaces de formation et de développement des capacités.

## Suivi, évaluation et sensibilisation

Des travaux sont en cours pour définir des indicateurs et des objectifs clairs afin d'évaluer la qualité de toutes les activités de développement des capacités mises en œuvre par l'AIFM et leurs impacts à long terme sur le développement de carrière. En décembre 2021, le Secrétariat a lancé un tableau de bord sur le site web de l'AIFM présentant toutes les données relatives à la mise en œuvre des activités de développement des capacités de l'AIFM par pays, région, genre, type de formation et année.<sup>50</sup> En décembre 2023, le Secrétariat a informé chaque État Membre dont des ressortissants avaient bénéficié des activités de développement des capacités mises en œuvre par l'AIFM, leur fournissant une liste des bénéficiaires par genre, discipline et type de formation reçue. Cela a permis aux États Membres de constituer un pool d'experts nationaux et de soutenir leurs efforts et processus décisionnels respectifs. Entre juillet 2023 et juin 2024, plus de 230 personnes de 62 pays différents ont bénéficié d'au moins une activité de renforcement et/ou de développement des capacités de l'AIFM, y compris des ateliers.

En février 2024, le Secrétariat de l'AIFM a lancé avec succès le réseau des anciens élèves de l'AIFM pour le développement des capacités (iCAN), qui rassemble les bénéficiaires des

précédents programmes de développement des capacités de l'AIFM. L'objectif principal d'iCAN est non seulement de promouvoir et d'encourager le transfert de technologie vers les pays en développement, mais également d'assurer l'expansion des opportunités pour les individus des États Membres en développement de l'AIFM de participer aux activités dans la Zone. De plus, iCAN permettra au Secrétariat de suivre l'impact à moyen et à long terme de la formation dispensée et d'accéder et de tirer parti de l'expertise des anciens participants et stagiaires, lorsque cela est possible, en tant que mentors, experts ou consultants.

Au total, 73 personnes (64 pour cent d'hommes et 34 pour cent de femmes) ont déjà rejoint le réseau après le premier appel à manifestation d'intérêt en décembre 2023. En outre, 30 pour cent sont des ressortissants de PMA et 7 pour cent sont originaires de PMA/PEID. Notamment, 79 pour cent des anciens élèves sont d'anciens stagiaires du PFC. Les appels à candidatures pour rejoindre iCAN sont ouverts par le Secrétariat à des intervalles spécifiques au cours de l'année civile. Des travaux supplémentaires sont entrepris par le Secrétariat pour faciliter la communication entre les anciens élèves et identifier des activités sur mesure.

50 ISA. Capacity building dashboard. Available at: <https://capacitybuilding.isa.org.jm:4431>.



## Programme de formation des contractants

Le PFC est ancré dans les dispositions de la résolution II de la CNUDM, qui expose les obligations juridiques des contractants de l'AIFM en vertu de l'article 15 de l'annexe III de la CNUDM de fournir et de financer des programmes de formation pratique pour le personnel de l'AIFM et les États en développement. À ce jour, plus de 400 opportunités de formation ont été offertes à ce personnel par le biais du PFC.

En octobre 2023, le Secrétariat a élaboré un Code de conduite pour les stagiaires du PFC, en réponse aux demandes exprimées par les contractants et les stagiaires. Le Code de conduite a pris en compte les commentaires reçus des contractants et des anciens stagiaires.

Entre juillet 2023 et juin 2024, le Secrétariat a promulgué et fourni un soutien administratif pertinent à la CJT pour mener des sélections pour 139 stages de formation proposés par 16 contractants de l'AIFM pour 35 programmes de formation à mettre en œuvre entre 2023 et 2025.

Au cours de la période considérée, 10 contractants

supplémentaires (CIIC, China Ocean Mineral Resources Research and Development Association (COMRA), China Minmetals Corporation, IOM, JOGMEC, JSC Yuzhmoregeologiya, le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Fédération de Russie (MNRE), le ministère des Sciences de la terre de la République de l'Inde (MoES) et du MOF-ROK) se sont engagés à allouer, lorsque cela est possible, 50 pour cent de leurs possibilités de formation à des candidates qualifiées, dans le cadre du projet WIDSR.

En février 2024, le Secrétariat de l'AIFM a accueilli la cinquième cérémonie de remise des certificats de fin de formation PFC, au cours de laquelle 30 stagiaires de 14 États en développement différents ont été célébrés en présence de représentants des contractants et des membres de la CJT. Parmi les diplômés, 17 (57 pour cent) étaient des femmes et neuf étaient des ressortissants d'États géographiquement défavorisés (cinq PEID, trois PMA et un PMA/PEID). Finalement, en mars 2024, la CJT a révisé ses recommandations destinées à guider les contractants et les États de patronage concernant les programmes de formation dans le cadre des plans de travail pour l'exploration.<sup>51</sup>



**“** Je suis ravie de faire partie de cette formation, considérant qu'elle est une voie pour améliorer mon expertise dans le domaine des sciences marines et faire progresser ma compréhension du rôle des organisations internationales dans l'utilisation durable des ressources marines. La possibilité d'explorer et d'expérimenter les travaux effectués dans une zone de forage d'importance commerciale alignée sur les préoccupations environnementales et la manière dont l'AIFM contribue à ces opérations est vraiment impressionnante.

**HETTIWATHTHAGE PUSHPAMALI**  
Biologiste marin  
Sri Lanka

**PROGRAMME DE FORMATION DES CONTRACTANTS 2023**  
Hettiwaththage a été sélectionné par la CJT de l'AIFM en août 2023 pour bénéficier d'une opportunité de formation proposée par Blue Minerals Jamaica Ltd. conformément à son contrat d'exploration de NPM avec l'AIFM. Hettiwaththage participera à une croisière de 6 à 10 semaines au Mexique axée sur la collecte et la conservation d'échantillons marins/biologiques.




2021  
2030  
Décret des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable



**“** J'espère que cette formation améliorera ma capacité à manipuler des échantillons marins/biologiques, élargira mes connaissances de l'exploitation minière offshore et des pratiques minières offshore durables, et m'en apprendra plus sur la ZCC. Les connaissances que j'acquerrai grâce au cours seront utilisées pour créer de futurs programmes, réglementations et initiatives de recherche pour mon organisation.

**LAUREANA T. NEPOMUCENO**  
Aquaicultrice I  
Philippines

**PROGRAMME DE FORMATION DES CONTRACTANTS 2023**  
Laureana a été sélectionnée par la CJT de l'AIFM en août 2023 pour bénéficier d'une opportunité de formation proposée par Blue Minerals Jamaica Ltd. conformément à son contrat d'exploration de NPM avec l'AIFM. Laureana participera à une croisière de 6 à 10 semaines au Mexique axée sur la collecte et la conservation d'échantillons marins/biologiques.




2021  
2030  
Décret des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable



**“** J'espère acquérir une compréhension de la procédure juridique internationale pour mener l'exploitation minière dans les grands fonds de NPM avec des technologies d'application innovantes sous la direction de l'équipe d'experts d'Alseas. J'ai hâte de développer mes compétences dans le domaine géotechnique afin de promouvoir le partage et le développement des connaissances avec d'autres professionnels.

**SINEAD JAHOR**  
Consultant en énergies renouvelables  
Trinité-et-Tobago

**PROGRAMME DE FORMATION DES CONTRACTANTS 2023**  
Sinead a été sélectionnée par la CJT de l'AIFM en août 2023 pour bénéficier d'une opportunité de formation proposée par Blue Minerals Jamaica Ltd. conformément à son contrat d'exploration de NPM avec l'AIFM. Sinead participera à une croisière de 6 à 10 semaines au Mexique axée sur la collecte et la conservation d'échantillons géotechniques.




2021  
2030  
Décret des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable



**“** Je peux dire que mon parcours académique s'est déroulé sans heurts une fois que j'ai reçu cette bourse. Cette opportunité est devenue ma motivation pour exceller dans mes études car c'était l'affirmation d'un grand potentiel. Je voudrais exprimer ma sincère gratitude à l'AIFM de m'avoir choisi comme bénéficiaire d'une bourse Tonga Offshore Mining Ltd (TOML).

**MÉLÉ MATOTO**  
Diplômé en sciences marines  
Tonga

**PROGRAMME DE FORMATION DES CONTRACTANTS 2023**  
Mele a été sélectionnée par la CJT de l'AIFM en octobre 2022 pour bénéficier d'une opportunité de bourse de premier cycle offerte par TOML conformément à son contrat d'exploration de NPM avec l'AIFM. En mai 2024, Mele a terminé avec succès ses études en sciences marines à l'Université du Pacifique Sud aux Fidji.




2021  
2030  
Décret des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

51 AIFM. 2013. Recommandations concernant les programmes de formation au titre des plans de travail relatifs à l'exploration formulées à l'intention des contractants et des États de patronage : Document publié par la Commission juridique et technique (ISBA/19/LTC/14).

**Tableau 3. Sélections PFC au cours de la période considérée**

Contractant	Minéral	Nombre de placements	Modalité	État de mise en œuvre	Engagement WIDSR
BGR	NPM	4	Deep Dive	En cours	✓
	NPM	4	Deep Dive	En attente	✓
	SPM	2	Formation en mer et après croisière	En cours	✓
Blue Minerals Jamaica Ltd.	NPM	12	Formation en mer	En attente	✓
CIIC	NPM	2	Deep Dive	En cours	✓
	NPM	1	Bourse (Master)	En attente	✓
	NPM	2	Séminaire	En attente	✓
	NPM	2	Déploiement d'experts au Secrétariat de l'AIFM	En attente	✓
	NPM	1	Stage	En attente	✓
CMC	NPM	3	Formation en mer	En attente	✓
COMRA	ECF	4	Formation en mer	En attente	✓
	ECF	2	Ingénierie	En attente	✓
	NPM	5	Ingénierie	En attente	✓
	SPM	6	Formation en mer	En cours	✓
	SPM	4	Ingénierie	En attente	✓
DORD	NPM	5	Formation en mer	Complété	✓
Ifremer	NPM	2	Formation en mer	En attente	✓
	SPM	1	Formation en mer	En cours	✓
	SPM	1	Stage	En attente	✓
	SPM	1	Stage	En attente	✓
JSC Yuzhmorgeologiya	NPM	4	Formation théorique et en mer	En attente	✓
Marawa Research and Exploration Ltd.	NPM	3	Deep Dive	Complété	✓
	NPM	3	Deep Dive	En attente	✓
MNRE, Fédération de Russie	ECF	5	Formation théorique	En attente	✓
	SPM	2	Formation théorique	En attente	✓
MoES, Inde	NPM	10	Théorique	En attente	✓
	SPM	5	Sur terre	En attente	✓
MOF-ROK	ECF	2	Formation en mer	En attente	✓
	NPM	4	Deep Dive	En attente	✓
	SPM	2	En mer	En attente	✓
NORI	NPM	2	Bourses de premier cycle	En attente	✓
Ocean Minerals Singapore	PMN	4	Bourse (Master)	En attente	✓
TOML	PMN	2	Bourses de premier cycle	En attente	✓
Loke CCZ I (anciennement UKSR I)	PMN	8	La formation en ligne	En cours	✓
Loke CCZ II (anciennement UKSR II)	PMN	17	La formation en ligne	En cours	✓

## Deep-DiplomaSea

En novembre 2023 et mai 2024, le Secrétariat a organisé deux webinaires Deep-DiplomaSea supplémentaires pour les diplomates et les hauts fonctionnaires des agences des Nations Unies visant à mieux faire connaître sa mission et ses activités. Les webinaires ont fourni un aperçu complet de la structure de gouvernance de l'AIFM, des processus décisionnels et du rôle fondamental dans la gestion et la réglementation des activités liées aux minéraux des grands fonds marins. L'accent a été mis sur la garantie d'une protection efficace du milieu marin, la promotion de la RSM et la garantie d'un partage équitable des avantages découlant des activités menées dans la Zone. Un objectif

important de la session était centré sur l'élaboration du Code minier par les Membres de l'AIFM, établissant un cadre juridique pour les activités dans la Zone. Alors que l'AIFM passe de l'exploration à l'exploitation dans la Zone, l'événement a mis en lumière l'évolution du paysage juridique et réglementaire, offrant aux participants un aperçu des défis et des opportunités à l'horizon. Le webinaire a également consacré un segment à l'exploration des rôles et responsabilités des États de patronage et des contractants, en soulignant l'importance d'une gestion responsable et durable des ressources minérales des grands fonds marins.



The poster features a dark blue background with a glowing, ethereal image of a deep-sea creature, possibly a bioluminescent fish, in shades of blue and purple. At the top center is the logo of the International Seabed Authority (ISA), which consists of a circular emblem with a scale of justice and a globe, surrounded by the text 'INTERNATIONAL SEABED AUTHORITY'. Below the logo, the title 'Deep-DiplomaSea' is written in a large, white, serif font. Underneath the title, the text 'Série de webinaires 2023/2' is in a smaller, yellow, sans-serif font. The main subject of the webinar is detailed in white text: 'Séance de sensibilisation du personnel des missions permanentes auprès de l'AIFM et de l'ONU sur le rôle, le mandat et le travail de l'AIFM'. A yellow calendar icon is positioned to the left of the date '16 novembre 2023 | 8h00 – 12h00 (heure de la Jamaïque)'. Below this, a white hand icon with a pointing finger is next to the text 'Inscrivez-vous ici avant le 9 novembre 2023'. In the bottom right corner, there is a logo for the '2021-2030 Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable'. At the very bottom, a small white line of text reads: 'Le webinaire sera ouvert à un maximum de 70 participants. La sélection se fera sur la base des premières candidatures, du genre et de la représentation géographique et privilégiera les diplomates récemment engagés dans les travaux de l'AIFM.'

## Programme de stages

Le Secrétariat accepte des stagiaires sur une base limitée, en fonction des besoins spécifiques des différents bureaux du Secrétariat. L'objectif du programme de stages est double: (a) fournir un cadre dans lequel les étudiants et les jeunes fonctionnaires issus de divers milieux académiques peuvent se familiariser avec le travail et les fonctions de l'AIFM afin d'améliorer leur expérience éducative et/ou d'acquérir de l'expérience dans le travail de l'AIFM et (b) permettre à l'AIFM de bénéficier de l'assistance d'étudiants qualifiés et de jeunes fonctionnaires spécialisés dans divers domaines relevant du champ d'activités de l'AIFM. La nature des stages n'est pas prédéfinie. Le Secrétariat détermine plutôt le nombre et la nature des stages en fonction des besoins de ses bureaux.

La sélection et le recrutement sont continus. Chaque stagiaire est supervisé par un membre désigné du personnel du Secrétariat.

Au cours de la période considérée, cinq personnes ont été stagiaires au Bureau des affaires juridiques de l'AIFM. Quatre stagiaires ont travaillé sous la supervision d'un juriste principal pour assurer, entre autres, le soutien aux organes de l'AIFM, tels que la CJT, le Conseil et l'Assemblée, dans la préparation des documents et l'organisation de la première et de la deuxième parties de la 29e session. Le cinquième stagiaire a travaillé sous la direction du Responsable de la gestion des connaissances de la bibliothèque.

## Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins

Depuis 2017, l'AIFM promeut et encourage l'excellence des jeunes chercheurs des États en développement par le biais du Prix du Secrétaire général de l'AIFM pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins. Ce prix vise à reconnaître et à encourager les réalisations de jeunes chercheurs de pays en développement qui ont apporté une contribution exceptionnelle à l'avancement des connaissances scientifiques sur l'environnement des grands fonds marins ou à l'élaboration de cadres réglementaires durables sur le plan environnemental.

En juillet 2023, lors de la 28e session de l'Assemblée, le Secrétaire général a remis la quatrième édition du prix à Mme Rima Browne des Îles Cook. Mme Browne est géographe à la Seabed Minerals Authority des Îles Cook. Elle a été recommandée pour ce prix par le comité consultatif en charge du processus de sélection nommé par le secrétaire général de l'AIFM pour sa contribution à la cartographie des fonds marins des Îles Cook.

La géomorphologie et les cartes en médaillon produites dans le cadre des recherches de Mme Browne fournissent des informations essentielles pour la gestion de l'habitat marin, l'évaluation des ressources minérales, la planification de l'espace marin, les infrastructures de communications sous-marines et l'évaluation des risques naturels, entre autres applications possibles.

En décembre 2023, le Secrétaire général a lancé la cinquième édition du Prix d'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins. Le lauréat pour 2024, qui sera officiellement annoncé lors de la 29e session de l'Assemblée en juillet 2024, aura également la possibilité de participer à une croisière d'exploration environnementale dans la ZCC avec Loke CCZ.



**Mme Rima Browne**  
Lauréat 2023, les Îles Cook

### Encadré 9. Membres du comité consultatif 2023 du Prix du Secrétaire général de l'AIFM pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins



**Dr Gordon L.J. Paterson,**  
Natural History Museum, UK





**Mme Jihyun Lee**  
Secrétariat de la Convention  
sur la diversité biologique



**Prof. Pedro Madureira**  
Université d'Evora, Portugal



**SE Dre Maureen Tamuno**  
Ministère des Affaires étrangères  
du Nigéria



**Dr G.A. Ramadass**  
MoES, Inde

## Africa Deep Seabed Resources project



L'AIFM, l'Union africaine et la Norwegian Agency for Development Cooperation (l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, NORAD) mettent en œuvre le projet Africa Deep Seabed Resources (Ressources des fonds marins de l'Afrique, ADSR) depuis 2019. Le projet découle d'un engagement volontaire conjoint (#OceanAction 40945) enregistré lors de la Conférence des Nations unies sur les océans de 2017, renouvelé en 2022.

Le projet ADSR vise à favoriser la coopération internationale et régionale pour soutenir le développement durable de l'économie bleue en Afrique. Il implique l'organisation d'ateliers dans chaque sous-région africaine. Quatre ateliers ont été organisés jusqu'à présent : Côte d'Ivoire (octobre 2018), Afrique du Sud (mai 2019), un atelier virtuel (juin 2021, organisé par l'AIFM et le gouvernement de Maurice) et Nigeria (octobre 2022). Organisé conjointement par l'AIFM et le gouvernement de la République fédérale du Nigéria, le dernier atelier de l'ADSR a rassemblé des représentants de haut niveau des ministères et autorités

nigériens, ainsi que de sept autres pays africains (Comores, Érythrée, Éthiopie, Ghana, São Tomé et Príncipe, Soudan et Ouganda) et plus de 250 participants inscrits issus de l'industrie, du milieu universitaire et d'organisations de la société civile. Deux autres ateliers régionaux seront organisés au Maroc et au Sénégal.

Le projet ADSR a également commandé une évaluation socio-économique et environnementale des coûts et bénéfiques afin d'informer les États africains dans leur prise en compte de l'intérêt de s'engager dans des activités liées au développement durable des ressources des grands fonds marins dans la Zone au soutien de leurs économies bleues. Les consultations sur le projet de rapport avec les États Membres et les parties prenantes de la région africaine sont prévues pour le troisième trimestre de 2023. La publication de ce rapport est prévue pour novembre 2023.

Un autre élément clé du projet a été le déploiement de dix experts africains au sein du Secrétariat de l'AIFM, achevé en 2022.

## Abyssal Initiative for Blue Growth



L'Abyssal Initiative for Blue Growth (Initiative Abyssale pour la Croissance Bleue) est mise en œuvre par l'AIFM en partenariat avec UN DESA dans le cadre de l'engagement volontaire conjoint #OceanAction40974 enregistré lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2017 et puis renouvelé en 2022.

L'Initiative Abyssale vise à renforcer la capacité des PEID du Pacifique à développer et à mettre en œuvre des cadres juridiques, institutionnels et politiques appropriés pour une gestion saine et durable des ressources minérales marines dans la Zone.

En juin 2024, 15 PEID du Pacifique étaient membres de l'AIFM. Quatre d'entre eux parrainent des contrats d'exploration minière dans la Zone : les Îles Cook, Kiribati, Nauru et le Royaume des Tonga. En février 2019, l'Initiative Abyssale

a tenu son premier atelier à Tonga qui a consisté en une large consultation entre les PEID du Pacifique et des représentants d'organisations de la société civile et du secteur privé. Sur la base de cette consultation, une liste d'activités spécifiques a été conçue pour répondre aux besoins identifiés par les quatre États participants. Deux ateliers régionaux ont été organisés en août 2019 à Nauru et à Kiribati pour discuter de la RSM et du rôle et des responsabilités des États de patronage.

Initialement, l'Initiative Abyssale prévoyait d'organiser son dernier atelier en avril 2022 en partenariat avec le Royaume des Tonga pour aborder les questions de partage des bénéfices. Toutefois, en raison de l'éruption volcanique survenue à Tonga en décembre 2021, l'atelier a été reprogrammé pour juin 2023.

## Centre conjoint de formation et de recherche ISA-Egypt

L'AIFM a signé un mémorandum d'accord avec le NIOF d'Égypte pour établir un JTRC à Alexandrie, en Égypte, le 17 janvier 2024.<sup>52</sup> Le mémorandum d'accord, initié suite à une proposition du Groupe africain à l'AIFM et approuvé par l'Assemblée en juillet 2023, répond au besoin croissant d'installations de formation et de recherche spécialisées dans la région visant à renforcer le développement des capacités et à favoriser la RSM. Il ancre également la contribution des États africains à l'avancement des priorités stratégiques identifiées par la communauté internationale à travers le programme mondial de recherche sur les grands fonds marins adopté par tous les Membres de l'AIFM en décembre 2020 sous la forme du Plan d'action RSM de l'AIFM et de la Stratégie de développement des capacités de l'AIFM adoptée en 2022.

Le ISA-Egypt JTRC se concentrera sur la fourniture de programmes de formation, la conduite de recherches collaboratives, l'organisation de conférences et de séminaires et la diffusion des résultats de la recherche. Il est important de noter que le ISA-Egypt JTRC ouvrira également la voie en développant et en mettant en œuvre des activités et

des programmes spécifiques pour faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans la recherche sur les grands fonds marins.

Un comité directeur sera créé pour guider les opérations du ISA-Egypt JTRC, en garantissant l'alignement avec les orientations stratégiques de l'AIFM et les besoins de la région.

La première activité organisée par le JTRC nouvellement créé est le cours de formation sur l'EIE, une activité financée par le ISAPF. La formation aura lieu au siège du JTRC à Alexandrie en septembre 2024.



## Centre conjoint de formation et de recherche ISA-China

L'AIFM a également signé un mémorandum d'accord avec la Chine pour la création du JTRC à Qingdao. Le deuxième atelier de formation avec ISA-China JTRC a été organisé en octobre 2023. Cet atelier était intitulé « Sciences et technologies marines » et a impliqué 25 participants de 21 pays en développement, dont trois ressortissants de PEID et six de PMA. La moitié des participants étaient des femmes. Plus de 20 experts dans le domaine ont partagé leurs connaissances et expériences avec les stagiaires.

L'atelier de formation a été conçu pour présenter aux stagiaires la science et la technologie de pointe dans les domaines liés aux grands fonds marins, avec un accent particulier sur les PRS identifiés dans le Plan d'action RSM de l'AIFM et les mesures visant à assurer la protection efficace de l'environnement et de la biodiversité des grands fonds, les technologies et équipements. Il a permis aux stagiaires de conduire des véhicules sous-marins, de rencontrer et d'échanger avec des scientifiques et experts internationaux des grands fonds, et d'acquérir une formation pratique à bord d'un navire de recherche.



52 AIFM. 2023. Mémorandum d'accord entre l'Autorité internationale des fonds marins et l'Institut national d'océanographie et de pêche d'Égypte portant création d'un centre régional commun de formation et de recherche : note du Secrétaire général (ISBA/28/A/13).

## Collaboration avec l'Indian Ocean Rim Association

L'AIFM et l'Indian Ocean Rim Association (Association des États riverains de l'océan Indien, IORA) ont continué de collaborer à la mise en œuvre d'un projet commun conçu pour répondre aux besoins identifiés par les membres de l'IORA concernant les activités de recherche sur les grands fonds marins dans l'océan Indien.

Ce projet conjoint vise à renforcer les capacités institutionnelles des PMA et des PEID dans les disciplines liées aux grands fonds marins et au droit de la mer en général.

En 2023, un total de 58 bénéficiaires des États Membres de l'IORA et de l'AIFM ont participé à divers programmes et activités de développement des capacités de l'AIFM. Ces programmes et activités comprenaient PFC de l'AIFM, l'atelier PRGE pour l'océan Indien (2023), SSKI et l'atelier ISA-China JTRC 2023.

L'AIFM et l'IORA se sont également associées pour organiser deux événements parallèles à la Conférence des Nations Unies sur les PEID de 2024.



### Salman Farisi

Secrétaire général de l'IORA

La déclaration du Secrétaire général de l'IORA lors de la Conférence des PEID 2024

“ Depuis la signature du mémorandum d'accord sur la collaboration entre l'AIFM et l'IORA en 2022, de nombreux projets de renforcement des capacités ont été entrepris avec un accent particulier sur le développement d'activités dédiées visant à faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans les affaires maritimes, y compris le droit de la mer et les grands fonds marins. Nous apprécions grandement le partenariat stratégique entre l'IORA et l'AIFM pour promouvoir le renforcement des capacités des États Membres, y compris les PMA et les PEID, en matière de RSM.

## Partenariat ISA-SPC pour le développement des capacités scientifiques et techniques des pays du Pacifique en matière de développement durable des ressources minérales des grands fonds

S'appuyant sur le protocole d'accord signé en 2015 par les deux organisations, l'AIFM et la CPS ont répondu aux demandes des PEID du Pacifique par l'élaboration d'un projet conjoint visant à fournir une assistance ciblée sur les aspects techniques du développement durable des ressources minérales des grands fonds marins. Le CPS met en œuvre le projet avec le soutien de l'AIFM et en partenariat avec l'Université du Pacifique Sud. Il s'articule autour de quatre domaines clés :

- faciliter la consultation et la formation d'experts régionaux sur les questions liées aux grands fonds marins
- permettre aux étudiants du Pacifique de mener des recherches sur des sujets liés aux grands fonds marins
- organiser des formations en mer pour les étudiants
- faciliter les stages de deux mois au sein du Secrétariat de l'AIFM pour les étudiants sélectionnés.

## Collaboration avec la Banque de technologie des Nations unies pour les pays les moins avancés

Le Secrétariat de l'AIFM et la Banque de technologie des Nations unies pour les pays les moins avancés (UNTBLC) ont collaboré pour établir un cadre de projet conjoint visant à conceptualiser, concevoir et mettre en œuvre des activités coordonnées pour renforcer les capacités des PMA à l'appui du développement durable des secteurs émergents de l'économie bleue depuis 2022. Ce cadre de projet conjoint s'aligne sur les objectifs définis dans le Programme d'action de Doha en faveur des PMA pour la décennie 2022-2031. Il est également conforme au mandat de l'AIFM qui consiste à faciliter la participation active des États en développement et à encourager le transfert de technologie et de connaissances scientifiques liées aux activités menées dans la Zone vers les États en développement. En 2024, avec le soutien financier de l'ISAPF, l'AIFM et l'UNTBLC ont réalisé le premier programme conjoint de déploiement d'experts nationaux, qui a permis à deux experts des PMA de rejoindre le Secrétariat de l'AIFM pendant trois mois chacun.



### Encadré 10. Mme Sundi Kilugala Malomo



En janvier 2024, le Secrétariat de l'AIFM a accueilli Mme Sundi Kilugala Malomo, une experte tanzanienne possédant une expérience diversifiée en géologie, en administration des affaires et en affaires minières. Mme Malomo travaille au ministère des Mines, à l'Inspection des mines et au Département de l'environnement de la République-Unie de Tanzanie, supervisant la mise en œuvre des études de faisabilité, des plans miniers, de la gestion environnementale et des protocoles de sécurité. Ses responsabilités s'étendent également à la promotion de la recherche et du développement dans le secteur minier afin d'augmenter les revenus du gouvernement et d'assurer la sécurité des activités minières. Durant son mandat au Secrétariat, Mme Malomo a travaillé sur la géochimie de l'uranium, du thorium et du potassium et de leurs radio-isotopes dans le milieu marin.

### Encadré 11. Dre Sushmita Bhandari



En février 2024, Dre Sushmita Bhandari, géologue au ministère de l'Industrie, du Commerce et des Approvisionnements, Département des Mines et de la Géologie, gouvernement du Népal, a également rejoint le Secrétariat de l'AIFM. Dre Bhandari a reçu plusieurs prix et subventions, notamment la bourse du président CAS-TWAS 2017 et le programme de bourses de recherche pour étudiants 2021 de la Society of Economic Geologists Foundation, Inc., États-Unis. Ses intérêts de recherche comprennent les métaux rares, les minéraux critiques, la géochimie, la minéralogie et la pétrologie. Elle a publié plusieurs articles dans des revues géoscientifiques internationales, telles que *Ore Geology Reviews* et *Minerals*. Au cours de son mandat au Secrétariat, Dre Bhandari a travaillé sur la géochimie du lithium dans l'environnement marin afin d'évaluer son potentiel en tant que ressource supplémentaire en lithium.



## L'établissement de l'Académie diplomatique africaine des grands fonds marins

En mai 2024, l'AIFM a signé le mémorandum d'accord avec l'IRIC approuvé par l'Assemblée lors de sa 28e session. Grâce au partenariat établi dans le cadre du mémorandum d'accord, l'ISA et l'IRIC coopéreront dans la planification et la mise en œuvre d'activités de formation spécifiques en mettant l'accent sur la partie XI de la CNUDM et l'accord de 1994.

Ce partenariat prévoit notamment la création d'un programme d'études dédié au droit de la mer destiné aux diplomates africains, qui sera géré conjointement par l'AIFM et l'IRIC en vue de soutenir le développement de connaissances et d'expertises renforcées des pays africains.

L'initiative a également reçu le soutien du Conseil du ISAPF qui, lors de sa réunion de janvier 2024, a décidé d'allouer une subvention pour le développement de l'ADSEA, une formation qui sera dispensée dans le cadre du mémorandum d'accord entre l'AIFM et l'IRIC et visant à mettre en œuvre ses principaux objectifs. L'ADSEA offrira une formation mixte aux diplomates des pays d'Afrique francophone dans le domaine du droit de la mer, avec une référence particulière au régime de la Zone dans le cadre de la partie XI de la CNUDM.

L'ADSEA sera lancée en 2024 à Yaoundé, au Cameroun.



## Bourse postdoctorale ISA-lfremer en taxonomie des grands fonds marins



En coopération avec l'Ifremer et avec le soutien financier du gouvernement français, le Secrétariat a mis en place une bourse postdoctorale en taxonomie des grands fonds marins pour les candidats des États en développement membres de l'AIFM.

## Encadré 12. La boursière ISA-Ifremer 2022-2024, Dre Ranju Radhakrishnan partage les résultats préliminaires de son travail postdoctoral



Dre Ranju Radhakrishnan (Inde) a conclu sa bourse de 18 mois le 29 février 2024. La bourse s'est concentrée sur l'avancement des descriptions taxonomiques des espèces des grands fonds, pionnière dans le développement et l'essai de nouvelles méthodes et technologies pour l'identification des espèces dans les profondeurs abyssales et mène des évaluations complètes des changements dans la diversité et l'abondance. Il s'agit d'une contribution significative à l'augmentation des capacités scientifiques mondiales en matière d'évaluation de la biodiversité des grands fonds (résultat SSKI 4).

Dre Radhakrishnan a reçu le soutien inestimable du réseau d'experts en taxonomie de la Révolution bleue, qui a aidé à l'identification des espèces, ainsi que d'une équipe plus large dédiée aux progrès technologiques. De plus, la boursière s'est intégrée au programme de formation Blue Revolution, en participant à l'école d'été Meioscool 2023 et en assurant le mentorat des stagiaires de l'AIFM accueillis par l'Ifremer (PFC). Dre Radhakrishnan a présenté son travail lors de l'événement parallèle du SSKI pendant la session du Conseil de l'AIFM en juillet 2023 et a ensuite diffusé les résultats de ses recherches lors du 56e Symposium européen de biologie marine qui s'est tenu à Reykjavik, en Islande, en septembre 2023.

### Collaboration avec la National Maritime Foundation of India

En janvier 2023, le Secrétariat de l'AIFM et la National Maritime Foundation of India ont signé une lettre de coopération pour mener conjointement des études et des projets sur des questions d'intérêt mutuel liées au développement durable des ressources des fonds marins dans la région de l'océan Indien. Des discussions sont en cours pour rendre opérationnelle la première série d'activités.

### Collaboration avec le Research and Information System for Developing Countries

En janvier 2023, le Secrétariat de l'AIFM a signé une lettre de coopération avec le Research and Information System for Developing Countries de l'Inde. Cette collaboration vise à permettre des recherches et des publications conjointes sur des sujets liés aux grands fonds marins et à faciliter le dialogue politique national, régional et international sur des sujets d'intérêt commun. En outre, les deux parties ont l'intention de développer des programmes conjoints et des initiatives spécifiques visant à renforcer les capacités des États en développement, en particulier dans les domaines de la gouvernance des océans et de la RSM dans la région de l'océan Indien. Des discussions sont en cours pour lancer la première série d'activités dans le cadre de cette collaboration.

### Collaboration avec l'Université de droit du Gujarat

À la suite de la signature d'une lettre de coopération avec l'Université nationale de droit du Gujarat en Inde en janvier 2023, le Secrétariat de l'AIFM soutient les activités de développement des capacités qui favorisent la mise en œuvre effective de la CNUDM, y compris la partie XI et l'Accord de 1994. Ces activités comprendront l'organisation de séminaires, la publication de documents pour soutenir la recherche collaborative, la facilitation du dialogue entre les parties prenantes concernées et la diffusion d'informations. L'accent sera mis sur l'amélioration du rôle des femmes dans le droit de la mer.



## Développement de l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins pour soutenir les objectifs de l'économie bleue d'Antigua-et-Barbuda et des Caraïbes

L'AIFM et le gouvernement d'Antigua-et-Barbuda se sont associés pour soutenir le développement d'activités de développement des capacités dans le domaine de la RSM et du développement technologique dans les secteurs émergents de l'économie bleue. Il s'agit notamment de soutenir un centre d'excellence et de favoriser la coopération régionale et internationale dans la région des Caraïbes.

L'initiative se concentrera également sur l'augmentation de la participation des femmes dans la RSM et les domaines connexes dans la région. Le Conseil d'administration de

l'ISAPF a alloué un financement de 100 000 USD au projet « Advancing Caribbean Blue Economy » en vue de soutenir le développement d'autres initiatives en janvier 2024. Le projet vise à évaluer les besoins immédiats en capacités des pays des Caraïbes dans le domaine de la RSM en la Zone et d'élaborer un programme d'études sur mesure pour faire progresser la recherche sur les grands fonds marins dans la région des Caraïbes. Le programme représentera également une plate-forme pour lancer une réunion régionale du programme de mentorat S.H.E.

---

## Collaboration avec le Centre d'exploration des fonds marins de Kobe

Le 21 février 2024, le Secrétariat et KOBEC au Japon ont signé une lettre de coopération pour s'associer dans la conduite de recherches et d'études sur des sujets d'intérêt mutuel, y compris, mais sans s'y limiter, une économie bleue durable, et pour promouvoir des activités et des

initiatives spécifiques qui reconnaissent et faciliter le rôle et la participation des femmes dans la recherche liée à la Zone. Des discussions sont en cours pour lancer la première série d'activités dans le cadre de cette collaboration.



## Deep Dive : une plateforme d'apprentissage en ligne de l'AIFM

Deep Dive est une plateforme d'apprentissage en ligne unique, exclusivement conçue pour aborder tous les éléments du régime juridique de la CNUDM, de la partie XI et de l'Accord de 1994. Elle comprend cinq modules couvrant les aspects juridiques, scientifiques et technologiques des activités dans la Zone. Deep Dive s'appuie sur le corps exclusif d'expertise et d'expérience d'experts de renommée internationale dans les domaines des grands fonds marins. Le premier module de leçons à son rythme a été publié sur la plateforme Deep Dive de l'AIFM en juillet 2023 (**Encadré 13**).

Deep Dive a été conçu pour renforcer la capacité des responsables gouvernementaux et des praticiens des États Membres, y compris les États en développement membres de l'AIFM, des jeunes diplômés, du personnel des institutions partenaires et d'autres parties prenantes concernées, à mieux comprendre et mettre en œuvre le régime juridique de la Zone et les différents éléments qui structurent la conduite des activités dans la Zone. En conformité avec le droit international, Deep Dive vise à faciliter le développement et la mise en œuvre de cadres juridiques nationaux et à contribuer au renforcement des institutions nationales pour permettre aux pays de participer plus activement aux activités menées dans la Zone et de bénéficier pleinement des opportunités offertes par l'économie bleue. Deep Dive

est une réponse significative, tangible, efficiente, efficace et ciblée aux besoins des États en développement, tels qu'ils les ont identifiés.

Le premier appel à candidatures pour la première cohorte de Deep Diveurs a été lancé en juillet 2023. Parmi les 83 candidatures reçues, 23 étudiants ont été sélectionnés. Trois sièges ont également été mis à disposition dans le cadre du PFC. Le 31 décembre 2023, la première cohorte, composée de 15 femmes et 13 hommes issus de 17 pays, a terminé la Dive 1 sur la plateforme e-learning et 20 ont obtenu le certificat Deep Dive.

Le 15 janvier 2024, la deuxième cohorte d'étudiants, 12 femmes et 24 hommes, dont six stagiaires en PFC, s'est inscrite avec succès à Deep Dive. La deuxième cohorte a bénéficié des Dive 1, Dive 2 et Dive 3 et a terminé le programme de formation le 22 avril 2024.

Le troisième appel à candidatures pour la nouvelle cohorte d'étudiants a été lancé le 12 mars 2024. Au total, 36 étudiants ont commencé leur plongée le 13 mai 2024 et devraient la terminer le 11 août 2024. L'appel à candidatures pour la quatrième cohorte sera lancé le 17 juin 2024. La date limite de cet appel sera le 31 juillet 2024 avec une date de début prévue en septembre 2024.

### Encadré 13. Contenu éducatif de Deep Dive



**Module 1**

CNUDM et gouvernance de la Zone



**Module 2**

Ressources minérales marines de la Zone



**Module 3**

RSM dans la Zone



**Module 4**

Protection du milieu marin contre les activités menées dans la Zone



**Module 5**

Développement technologique et innovation en relation de développement durable des ressources minérales de la Zone

## Encadré 14. Les experts de Deep Dive

### Experts principaux



**SEM Michael W. Lodge**  
Module 1



**Prof. Pedro Madureira**  
Module 2



**Dre Samantha Smith**  
Module 3

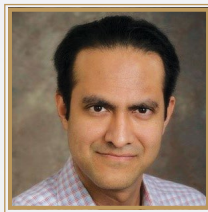


**Prof. Yoshihisa Shirayama**  
Module 4



**M. Leonhard Weixler**  
Module 5

### Experts de Deep Dive



**Prof. Saleem Ali**  
Module 2



**Dre Ing. Berit Floor Lund**  
Module 5



**Dre Marie Bourrel-McKinnon**  
Module 1, 4



**M. Harald Brekke**  
Module 2



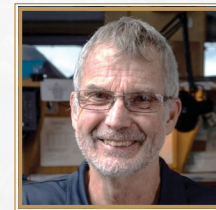
**M. Eden Charles**  
Module 1



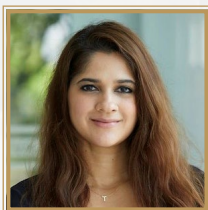
**Prof. Georgy Cherkashov**  
Module 2, 5



**Prof. Aldo Chircop**  
Module 1



**Dr Malcom Clark**  
Module 3, 4



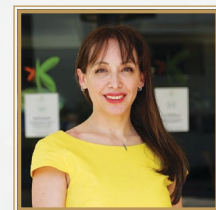
**Dre Tara Davenport**  
Module 1



**M. Kris De Bruyne**  
Module 5



**M. Alden Denny**  
Module 5



**Mme Mariana Durney**  
Module 1

**Encadré 14. Les experts de Deep Dive** (a continué)



**Dr Katsunori Fujikura**  
Module 4



**Prof. Tomohiko Fukushima**  
Module 3, 4



**Dre Luciana Genio**  
Module 3, 4



**Dr Warwick Gullett**  
Module 1



**M. Johan Heiler**  
Module 5



**M. Elie Jarmache**  
Module 1, 3



**Prof. Daniel Jones**  
Module 4



**Prof. Atsuko Kanehara**  
Module 4



**Dr Thomas Kuhn**  
Module 2



**Dre Anna Lim**  
Module 5



**Mme Kamila Mainowicz**  
Module 3



**Dre Kirsty McQuaid**  
Module 4



**Dre Kira Mizell**  
Module 2



**Dr Nobuyuki Okamoto**  
Module 5



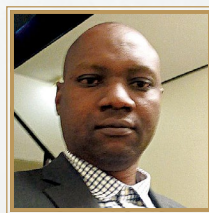
**Dre Ellen Pape**  
Module 3



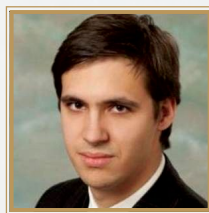
**Dr John Parianos**  
Module 2



**Dr Sven Petersen**  
Module 2



**Dr Samuel Popoola**  
Module 3



**Dr David Pusztai**  
Module 5

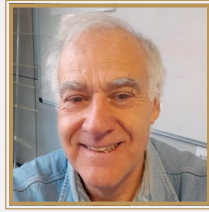


**Dre Wanfei Qiu**  
Module 4

**Encadré 14. Les experts de Deep Dive** (a continué)



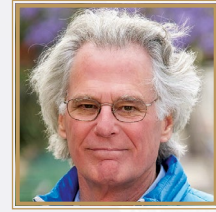
**Dr Carsten Ruhlemann**  
Module 5



**M. Gianni Scherl**  
Module 5



**Dr Ulrich Schwarz-Schampera**  
Module 5



**Prof. Dale Squires**  
Module 1, 2



**Dre Birte Timm**  
Module 5



**M. Joshua Tuhumwire**  
Module 2



**Dre Ann Vanreusel**  
Module 4



**Dre Annemiek Vink**  
Module 3



**Mme Michelle Walker**  
Module 1



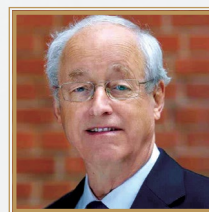
**Mme Lea Kolmos Weis**  
Module 4



**Sir Michael Wood**  
Module 1



**Dre Noemie Wouters**  
Module 3



**Dr Rüdiger Wolfrum**  
Module 1



**M. Akira Usui**  
Module 5

**Tableau 4. Contenu des modules de Deep Dive**

<b>Module 1 – CNUDM et gouvernance de la Zone</b>		<b>Expert principal :</b> SEM Michael W. Lodge
<b>Cours</b>	<b>Titre</b>	<b>Expert</b>
Cours 1	Introduction	SEM Michael W. Lodge
Cours 2	La Zone : perspective juridique et scientifique	SEM Michael W. Lodge Dr Ulrich Schwarz Schampera
Cours 3	AIFM : rôle, fonctions et structure	Sir Michael Wood
Cours 4	Le Code Minier	Mme Michelle Walker
Cours 5	Responsabilités et obligations des États de patronage	Dr Rüdiger Wolfrum
Cours 6	L'Entreprise	M. Eden Charles
Cours 7	Partage équitable des bénéfices des activités dans la Zone	SEM Michael W. Lodge
Cours facultatif 1	PMA, PDSL et PEID et CNUDM et développement durable des économies basées sur les océans	Dre Marie Bourrel-McKinnon
Cours facultatif 2	Exploitation minière des fonds marins et câbles sous-marins	Dre Tara Davenport
Cours facultatif 3	Application de l'art. 82 de la CNUDM : défis et opportunités	Prof. Aldo Chircop
Cours facultatif 4	Patrimoine commun de l'humanité	M. Elie Jarmache
Cours facultatif 5	Processus de présentation d'une demande de plan de travail pour l'exploration	Dr Ulrich Schwarz-Schampera
Cours facultatif 6	Règlement des différends au titre de la partie XI	Mme Mariana Durney
Cours facultatif 7	Respect dûment	Dr Warwick Gullett
Cours facultatif 8	L'équité comme base conceptuelle pour l'élaboration de critères de partage des bénéfices	Prof. Dale Squires

<b>Module 2 – Ressources minérales marines de la Zone</b>		<b>Expert principal :</b> Prof. Pedro Madureira
<b>Cours</b>	<b>Titre</b>	<b>Expert</b>
Cours 1	Minéraux, métaux, ressources et réserves minérales : définitions de référence	Prof. Pedro Madureira
Cours 2	Ressources minérales marines : aspects scientifiques	Dr Sven Petersen
Cours 3	Ressources minérales marines : perspectives économiques et sociales	Prof. Saleem Ali
Cours 4	L'état actuel de l'exploration des ressources minérales marines dans la Zone	M. Joshua Tuhumwire
Cours 5	De l'exploration à l'exploitation : l'évaluation des ressources minérales	Dr John Parios
Cours 6	Le besoin de minéraux dans le monde actuel	Prof. Pedro Madureira
Cours facultatif 1	La géologie des NPM	Dr Thomas Kuhn
Cours facultatif 2	La géologie des SPM	Prof. Georgy Cherkashov
Cours facultatif 3	La géologie des ECF	Dre Kira Mizell
Cours facultatif 4	Ressources minérales marines : perspectives technologiques	Dr Ulrich Schwarz-Schampera
Cours facultatif 5	Revenus potentiels de l'exploitation des minéraux dans la Zone	Prof. Dale Squires
Cours facultatif 6	Ressources minérales marines du plateau continental – liens avec l'article 82 de la CNUDM	M. Harald Brekke

<b>Module 3 – RSM dans la Zone</b>		<b>Expert principal :</b> Dre Samantha Smith
<b>Cours</b>	<b>Titre</b>	<b>Expert</b>
Cours 1	Technologies et techniques RSM (offshore et en laboratoire)	Dre Annemiek Vink
Cours 2	Biologie des NPM	Dre Ellen Pape
Cours 3	Biologie des SPM	M. Elie Jarmache
Cours 4	Biologie des ECF	Prof. Tomohiko Fukushima
Cours facultatif 1	Plan d'action RSM de l'AIFM en soutien à la Décennie des Nations Unies pour les océans au service du développement durable	Dre Noemie Wouters
Cours facultatif 2	Régime juridique du RSM dans la Zone	M. Elie Jarmache
Cours facultatif 3	Les profondeurs marines : une introduction aux caractéristiques de l'environnement et aux habitats	Dr Malcom Clark
Cours facultatif 4	Données disponibles et rôle de l'AIFM dans le partage d'informations environnementales	Dre Luciana Genio



<b>Module 4 – Protection du milieu marin contre les activités menées dans la Zone</b>		<b>Expert principal :</b> Prof. Yoshihisa Shirayama
<b>Cours</b>	<b>Titre</b>	<b>Expert</b>
Cours 1	Obligations légales de protection du milieu marin et approche de précaution	Prof. Atsuko Kanehara
Cours 2	Aperçu des obligations environnementales dans le régime de l'AIFM	Dre Marie Bourrel-McKinnon
Cours 3	Environnement et écosystème associés à chaque type de gisement	Dre Kirsty McQuaid
Cours 4	Aperçu des études de base : importance et attentes de l'AIFM	Dre Luciana Genio
Cours 5	Évaluation des risques environnementaux et évaluation de l'impact dans un contexte de l'exploitation minière des grands fonds marins	Dr Malcolm Clark
Cours 6	Élaboration et mise en œuvre de PRGE dans la Zone	Dre Wanfei Qui
Cours facultatif 1	Plan de gestion environnementale et surveillance – une perspective technique	Prof. Tomohiko Fukushima
Cours facultatif 2	Méiofaune des grands fonds de la ZCC	Dre Ann Vanreusel
Cours facultatif 3	Mégafaune des grands fonds de la ZCC	Prof. Daniel Jones
Cours facultatif 4	Plan de gestion environnementale et surveillance – une perspective juridique	Mme Lea Kolmos Weis
Cours facultatif 5	Surveillance simplifiée des écosystèmes des grands fonds – focus sur les zones marines protégées des grands fonds et les zones marines protégées au Japon	Dr Katsunori Fujikura
Cours facultatif 6	Plan de gestion environnementale et surveillance – une perspective technique	Prof. Tomohiko Fukushima

<b>Module 5 – Développement technologique et innovation en relation de développement durable des ressources minérales de la Zone</b>		<b>Expert principal :</b> M. Leonhard Weixler
<b>Cours</b>	<b>Titre</b>	<b>Expert</b>
Cours 1	Technologies de prospection des ressources minérales de la Zone	Dre Anna Lim
Cours 2	Méthodes et outils d'exploration des NPM dans la Zone	Dr Carsten Ruhlemann
Cours 3	Technologies d'extraction de NPM dans la Zone	M. Johan Heiler
Cours 4	Méthodes et outils d'exploration des SPM dans la Zone	M. Alden Denny Adepth
Cours 5	Technologies d'extraction des SPM dans la Zone	M. Leonhard Weixler
Cours 6	Portées, méthodes et outils pour l'exploration des ECF	Prof. Akira Usui
Cours 7	Développement d'une technologie minière pour les SPM des fonds marins et les ECF	Dr Nobuyuki Okamoto
Cours facultatif 1	Surveillance des activités d'exploration et d'exploitation	Prof. Georgy Cherkashov
Cours facultatif 2	Logistique/transport avant et après exploitation	Dre Birte Timm
Cours facultatif 3	Gestion des navires et de la flotte	M. Gianni Scherl
Cours facultatif 4	Tests des composants miniers en exploration : un cadre légal et réglementaire	Dr David Pusztai
Cours facultatif 5	Tests de composants miniers en exploration : approche technologique	M. Kris De Bruyne
Cours facultatif 6	Bathymétrie : cartographie détaillée pour l'exploration	Dre Ing. Berit Floor Lund
Cours facultatif 7	Zone 2030 : Faciliter la cartographie haute résolution de la zone internationale des fonds marins d'ici 2030	Dr Ulrich Schwarz-Shampera

## OS 6. Assurer une participation pleinement intégrée des États en développement

Le régime juridique applicable aux fonds marins au titre de la partie XI de la CNUDM et de l'Accord de 1994 repose sur deux attentes fondamentales : le caractère universel du régime et la prise en compte des intérêts et des besoins des pays en développement. Cette dernière attente est reflétée dans l'article 148 de la CNUDM, qui affirme la promotion de la participation effective des États en développement aux activités dans la Zone en tenant dûment compte de leurs intérêts et besoins particuliers. D'autres dispositions de la partie XI prévoient un accès préférentiel pour les pays en

développement (le système de zone réservée) et accordent la priorité dans la jouissance du produit de l'exploitation minière des grands fonds marins (distribution équitable).

Actuellement, l'AIFM donne la priorité à l'identification et à la promotion des opportunités pour le personnel des États en développement de se former aux sciences et technologies marines. Une attention particulière est accordée aux besoins des PMA, des PDSL, des PEID et des États technologiquement moins avancés.

### Opérationnalisation de l'Entreprise

L'Entreprise est l'organe de l'AIFM conçu par la CNUDM pour mener directement des activités dans la Zone, y compris le transport, le traitement et la commercialisation des minerais récupérés au nom de tous les Membres de l'AIFM soumis aux directives et sous le contrôle du Conseil. En vertu de l'Accord de 1994, certaines fonctions limitées de l'Entreprise doivent être exercées par le Secrétariat jusqu'à ce que le Conseil décide que l'Entreprise est en mesure de fonctionner de manière indépendante.

En mars 2020, la CJT a examiné une étude sur les questions liées à l'opérationnalisation de l'Entreprise et a fait des recommandations au Conseil, notamment celles relatives à la création du poste de directeur(trice) général(e) par intérim de l'Entreprise au sein du Secrétariat.<sup>53</sup>

Lors de ses réunions de mars 2023, le Conseil a décidé d'adopter formellement les recommandations la CJT relative à la création d'un poste de directeur(trice) général(e) par intérim de l'Entreprise.<sup>54</sup> Le Conseil a en outre demandé au

Secrétaire général de soumettre une proposition de budget supplémentaire pour la période financière 2023-2024 afin de couvrir les coûts du Directeur général par intérim, pour examen lors de la deuxième partie de la 28e session en juillet 2023. L'Assemblée a adopté la proposition de budget supplémentaire sur recommandation du CF lors de sa 28e session en juillet 2023.<sup>55</sup>

Après un processus de sélection approfondi, M. Eden Charles (Trinité-et-Tobago) a été nommé Directeur général par intérim de l'Entreprise, conformément à l'article 170 et à l'annexe IV de la CNUDM. Basé au siège de l'AIFM, le Directeur général par intérim rend compte administrativement au Secrétaire général tout en étant responsable devant le Conseil et l'Assemblée. Une fois pleinement opérationnelle, l'Entreprise jouera un rôle crucial en facilitant la participation des États en développement à l'exploitation minière des grands fonds marins dans la Zone, car elle pourra mener de telles activités dans les zones réservées en association avec eux.

53 AIFM. 2019. A Study Related to Issues on the Operationalization of the Enterprise (Une étude sur les questions relatives à l'opérationnalisation de l'Entreprise. Disponible en anglais sur : [https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2022/06/Operationalization\\_of\\_the\\_Enterprise.pdf](https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2022/06/Operationalization_of_the_Enterprise.pdf)).

54 AIFM. 2023. Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins relative à la création d'un poste de directeur(trice) général(e) par intérim de l'Entreprise (ISBA/28/C/10).

55 AIFM. 2019. Décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant l'application du plan stratégique de l'Autorité pour la période 2019-2023 (ISBA/25/A/15).

## Quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement

Le Secrétaire général a participé à la Quatrième conférence internationale sur les PEID intitulée « Tracer la voie vers une prospérité résiliente » du 27 au 30 mai 2024, lorsque la communauté internationale s’est réunie à Antigua-et-Barbuda pour examiner les progrès en matière de développement durable des PEID et proposer une nouvelle décennie de développement durable et des solutions pour dynamiser leur chemin vers une prospérité résiliente.

Comme le soulignent de nombreux documents préparatoires régionaux de la conférence, le rôle et le mandat de l’AIFM contribuent considérablement à soutenir les PEID dans leur quête d’un avenir plus résilient et plus durable. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l’utilisation durable des ressources océaniques grâce à une gouvernance saine et responsable des océans. À cet égard, certaines délégations ont souligné l’importance de la finalisation du Code minier par l’AIFM en tant qu’outil permettant de garantir que les activités liées aux minéraux sont menées de manière responsable et durable.

Le Secrétariat a également organisé deux événements parallèles pendant la conférence. La première, intitulée « Tirer parti des connaissances, de la technologie, de l’innovation et des capacités pour faire progresser la recherche sur les grands fonds marine au profit de l’humanité », a été co-organisée par Antigua-et-Barbuda, la Jamaïque et Singapour et coparrainée par Fidji, les Îles Cook, Malte, la Norvège et IORA. Cet événement parallèle a été l’occasion de souligner la contribution de l’AIFM à la protection de l’environnement au-delà des juridictions nationales au profit de l’humanité et au renforcement de l’état de droit dans les océans. Les défis, les opportunités et les meilleures pratiques en matière de recherche sur les grands fonds marine ainsi que le rôle des partenaires pour renforcer la résilience de l’économie océanique des PEID conformément à leurs priorités ont également été explorés et discutés.



**2024 SIDS Conference**  
27-30 MAY, 2024 – ANTIGUA AND BARBUDA

Co-hosts



Co-sponsors



## Encadré 15. Extraits des déclarations prononcées lors de l'événement parallèle à la Conférence des PEID de 2024 « Tirer parti des connaissances, de la technologie, de l'innovation et des capacités pour faire progresser la recherche sur les grands fonds marins au profit de l'humanité »

### SEM Michael W. Lodge, Secrétaire général, AIFM

“Au cours des 10 dernières années, les grands États océaniques (GEO) ont réalisés des progrès remarquables vers une approche plus intégrée du développement durable et vers la construction d'une prospérité résiliente pour les générations actuelles et futures. Ces progrès témoignent de l'appropriation résolue et du leadership dont font preuve les GEO dans les forums internationaux. L'AIFM ne fait pas exception. En poursuivant les opportunités uniques offertes par la CNUDM en matière d'accès aux ressources de la Zone pour développer des économies basées sur les océans, les GEO ont fait avancer la vision collective audacieuse et ambitieuse d'un avenir partagé pour l'humanité basé sur l'utilisation durable de la Zone et ses ressources marines. Pourtant, notre voyage ne fait que commencer. C'est pour cette raison que, depuis 2020, l'AIFM a dirigé l'élaboration de l'agenda mondial pour la recherche sur les grands fonds marins à travers son Plan d'action RSM, approuvé par tous ses 168 membres. Structuré autour de six PRS, ce programme mondial de recherche sur les grands fonds marins permet à l'AIFM et à ses partenaires de contribuer, jour après jour, à l'avancement de la science, des connaissances et de la compréhension mondiales en faveur d'une prospérité plus résiliente et du développement d'économies océaniques durables pour les GEO ainsi que pays les moins avancés et pays en développement sans littoral.”

### L'honorable Mark Brown, Premier ministre des Îles Cook

“Pour nous, les données et les connaissances ont plus de valeur que les ressources elles-mêmes. En effet, ce n'est qu'avec la connaissance et la compréhension que nous pouvons prendre des décisions judicieuses pour débloquer notre économie bleue et améliorer nos vies et celles de nos enfants. La connaissance nous donne tous du pouvoir. Il est donc important de continuer à identifier et à prioriser les pistes de connaissance des océans et de progrès scientifique aux niveaux national, régional et mondial. Je note que l'AIFM célèbre son 30<sup>e</sup> anniversaire cette année. La plupart, sinon la totalité, des travaux de l'AIFM jusqu'à présent ont été et continuent d'être entièrement consacrés à l'avancement de la science et de la connaissance mondiale des fonds marins pour le bénéfice de nous tous. L'AIFM constitue la pierre angulaire de la gouvernance scientifique et fondée sur des preuves du bien commun mondial et la condition préalable à l'utilisation durable des ressources océaniques ainsi qu'à la protection de l'environnement marin.”

### Dr Mohamad Maliki Bin Osman, Ministre au Cabinet du Premier Ministre, Deuxième ministre de l'Éducation et des Affaires étrangères de Singapour

“J'encourage les PEID à tirer parti des nombreuses initiatives de l'AIFM pour faire progresser les connaissances scientifiques, environnementales et technologiques et faire progresser la recherche sur divers aspects de l'exploration des fonds marins et de l'environnement des fonds marins. Singapour se félicite de la multiplication des partenariats avec les PEID visant à cultiver l'éducation en matière des grands fonds marins pour notre bénéfice commun, notamment en renforçant les capacités en matière de sciences et technologies marines.”

### L'honorable Kamina Johnson Smith, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Jamaïque

“L'AIFM a le mandat unique en vertu de la CNUDM d'assurer la protection efficace de la Zone et de ses ressources en tant que patrimoine commun de l'humanité. La Jamaïque a joué un rôle déterminant dans la conclusion de la CNUDM. Nous soutenons de tout cœur le travail de l'AIFM dans son rôle de protection de l'environnement au-delà de la juridiction nationale. En tant que pays hôte de l'AIFM, nous sommes satisfaits du travail accompli par l'AIFM en 30 ans d'existence et de son importance pour le régime des grands fonds. Nous attendons avec impatience les activités stratégiques encore plus ciblées que l'AIFM mènera dans les années à venir pour le développement durable des économies océaniques, basées sur la recherche scientifique, en particulier pour les PEID.”

### M. Andreas Motzfeldt Kravik, Secrétaire d'État auprès du ministère des Affaires étrangères de Norvège

“La Norvège soutient l'AIFM et les travaux en cours entre les États parties pour finaliser le cadre réglementaire pour l'exploration et l'exploitation des minéraux dans la Zone, conformément à la CNUDM.”

### M. Li Junhua, Chef du l'ONU DESA et Secrétaire général de la 4<sup>e</sup> Conférence des PEID

“L'utilisation responsable et la protection de nos océans sont essentielles à la progression du Programme 2030 et au bien-être des PEID et des autres territoires de basse altitude et côtiers. Le programme mondial de recherche sur les grands fonds marins est un outil clé pour soutenir une prise de décision éclairée dans les PEID et au-delà.”

### Professeur Dale Webber, Directeur du Centre des sciences marines de l'University of the West Indies

“Surtout dans les Caraïbes, nous avons rarement eu l'occasion d'explorer en profondeur nos écosystèmes des grands fonds. Il serait extrêmement bénéfique pour les PEID, grâce à la contribution au développement des capacités et au renforcement institutionnel de l'AIFM, d'améliorer davantage leur science des fonds marins et d'acquérir des connaissances sur les ressources.”

### SE Mme Vanessa Frazier, Représentante permanente de Malte auprès de l'AIFM et de l'ONU

“En tirant parti des partenariats stratégiques, les PEID peuvent renforcer leur participation, leur résilience et leur durabilité dans les secteurs océaniques existants et émergents. En tant que partenaire stratégique engagé, Malte a lancé l'initiative « Island for Islands » (« Île pour îles ») en 2021, qui vise à renforcer la collaboration entre les petits États insulaires, y compris les PEID, en leur permettant de partager leurs connaissances et leurs expériences.”

### SE Dr Salman Al Farisi, Secrétaire général, IORA

“L'IOIRA et l'AIFM partagent une vision commune sur le rôle important des PEID dans la gestion durable des ressources océaniques et côtières. Depuis la signature du mémorandum d'accord sur la collaboration entre l'AIFM et l'IOIRA en 2022, de nombreux projets de renforcement des capacités ont été entrepris avec un accent particulier sur le développement d'activités dédiées visant à faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans les affaires maritimes, y compris le droit de la mer et la recherche sur les grands fonds marins.”

### Dr Branson Belle, Directeur du Centre d'excellence pour l'océanographie et l'économie bleue du Five Islands Campus de l'University of the West Indies, Antigua-et-Barbuda

“Il est également essentiel de tirer parti des partenariats dans les domaines de l'éducation et de la recherche pour permettre aux PEID de participer et de bénéficier des opportunités offertes par l'économie bleue émergente.”

Le deuxième événement parallèle, « Tirer parti des partenariats et des actions transformatrices pour faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans la recherche sur les grands fonds marins afin de soutenir une gouvernance inclusive et durable des océans », a été co-organisé par Antigua-et-Barbuda et parrainé par les Îles Cook, Malte, l'UNTBLCDC et IORA. Des points de vue et des

idées ont été échangés sur la manière d'intégrer l'égalité des genres dans le domaine hautement technique et émergent des sciences océaniques et de démontrer des actions concrètes en faveur de l'autonomisation et du leadership des femmes dans la RSM grâce à des efforts de collaboration et des partenariats.



**United Nations**



**2024 SIDS Conference**

27-30 MAY, 2024 – ANTIGUA AND BARBUDA



## Encadré 16. Extraits des déclarations prononcées lors de l'événement parallèle de la Conférence des PEID 2024 « Tirer parti des partenariats et des actions transformatrices pour faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans la recherche sur les grands fonds marins afin de soutenir une gouvernance inclusive et durable des océans »

### SEM Michael W. Lodge, Secrétaire général, AIFM

“Les GEO reconnaissent que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes peuvent avoir un effet transformateur et multiplicateur sur le développement durable. Ils reconnaissent également que l'augmentation du leadership, de la participation et de la représentation des femmes sont essentielles à des sociétés sûres, prospères et résilientes. L'AIFM partage pleinement cette vision. Il contribue à créer les conditions propices à l'autonomisation des femmes dans les affaires maritimes et la recherche sur les grands fonds marins. Par exemple, en 2021, en collaboration avec l'ONU-OHRLS et 32 partenaires, dont sept États Membres, cinq organisations internationales et régionales, 15 entités du secteur privé et plusieurs institutions scientifiques et universitaires, l'AIFM a lancé le projet WIDSR. Plusieurs étapes impressionnantes ont déjà été franchies, démontrant l'impact d'une action collective aux niveaux national, régional et international.”

### L'honorable Samantha Marshall, Ministre d'État au sein du ministère de la Santé, du Bien-être, de l'Environnement et de la Transformation sociale, Antigua-et-Barbuda

“C'est un fait établi depuis longtemps que la sous-représentation des femmes dans la science a eu un impact négatif net, à la fois en termes d'impact sociétal dû à la diminution des opportunités pour les femmes et les filles et en termes de perte de potentiel de recherche due à l'exclusion de la moitié de la population. Nous devons poursuivre nos efforts pour remédier à cette injustice historique. Nous vivons à un moment où de nouveaux domaines de recherche en expansion dans les grands fonds marins offrent l'opportunité de combler l'écart entre les genres dans le domaine scientifique. Nous félicitons l'AIFM pour ses programmes visant à réduire l'écart entre les genres dans le RSM conformément à l'ODD 14. En 2023, le gouvernement d'Antigua-et-Barbuda a participé à plusieurs opportunités de formation offertes par l'AIFM et ses partenaires internationaux afin de développer les capacités techniques de nos femmes fonctionnaires dans ce secteur émergent.”

### L'honorable Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu, Ministre de la Météorologie, de l'énergie, de l'information et de la gestion des catastrophes, Royaume des Tonga

“En tant qu'acteur clé du développement des économies bleues durables des GEO, l'AIFM a été un défenseur très fort et efficace et un facilitateur d'actions concrètes et percutantes en faveur de l'autonomisation et du leadership des femmes dans les affaires maritimes. Les actions de l'AIFM sont un catalyseur pour garantir l'utilisation et la gestion durables des ressources de la zone océanique, en particulier dans la recherche en grands fonds et les disciplines connexes. Cela, nous le saluons. Je suis ici aujourd'hui pour réitérer notre plein soutien.”

### L'honorable Penelope Beckles, Ministre de la Planification et du Développement, Trinité-et-Tobago

“Trinité-et-Tobago, qui abrite des scientifiques marins de renommée internationale comme le professeur Judith Gobin et Dre Diva Amon, promeut activement l'autonomisation des femmes dans la recherche sur les grands fonds marins, considérée comme cruciale pour le développement durable. Notre engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion alimente l'innovation dans la gestion des écosystèmes marins, améliorant la durabilité, renforçant la résilience et faisant progresser la prospérité, garantissant ainsi la prospérité de notre petite île pour les générations futures.”

### Mme Rabab Fatima, UN-OHRLS et Conseillère spéciale pour la 4e Conférence de PEID

“Le programme d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID est clair sur l'effet multiplicateur de l'autonomisation des femmes pour le développement durable. Ensemble, nous pouvons transformer la recherche en grands fonds marins non seulement pour découvrir l'inconnu, mais aussi pour le faire avec la pleine participation de nombreuses femmes talentueuses et capables qui sont des agents clés pour réaliser notre mission commune.”

### M. Deodat Maharaj, Directeur général de l'UNTBLC

“L'UNTBLC est ravi de notre partenariat avec l'AIFM et de l'accent mis sur l'obtention de résultats là où cela compte : sur le terrain et pour la vie des gens.”

### SE Mme Janine Felson, Représentante permanente adjointe du Belize auprès de l'ONU

“La demande en matière de recherche sur les grands fonds marins ne fera qu'augmenter avec l'intérêt croissant porté à l'océan comme solution à la myriade de problèmes de développement et d'environnement. Tous les efforts doivent être déployés pour garantir que les femmes scientifiques, en particulier celles les moins représentées parmi les scientifiques des PEID, auront un avantage dans la recherche sur les grands fonds marins. L'engagement de l'AIFM envers le WIDSR, en particulier les PEID, est une opportunité bienvenue pour un engagement ciblé, un mentorat et la construction d'un réseau capable de soutenir et d'inspirer les chercheurs en début de carrière, maintenant et dans le futur.”

### Mme Francesca Cassar, Coordinatrice de l'économie et du développement à la Mission permanente de Malte auprès de l'AIFM et de l'ONU

“Malte est fière d'être un partenaire de longue date de l'AIFM dans la lutte contre le rôle des femmes dans la RSM. Une éducation de qualité est un élément essentiel pour réaliser le plein potentiel des filles, qui deviendront les femmes leaders de demain. Malte continue de jouer son rôle en offrant des opportunités de formation aux jeunes professionnels dans le domaine de la gouvernance des océans et du droit de la mer grâce à la présence de l'Institut international de l'océan et de l'Institut international de droit maritime de l'OMI sur nos côtes.”

### M. Edward Herman, Directeur des partenariats et de la coopération à la Seabed Minerals Authority des Îles Cook

“Le développement des capacités des femmes des Îles Cook est la pierre angulaire de nos réalisations et de nos progrès pour une nation de femmes autonomes dans le domaine scientifique, soutenue aux niveaux politique, social et technique, tant au niveau local qu'international.”

### SE Dr Salman Al Farisi, Secrétaire général, IORA

“Depuis la signature du mémorandum d'accord renforçant la collaboration entre l'AIFM et l'IOA en 2022, de nombreux projets de renforcement des capacités ont été entrepris avec un accent particulier sur le développement d'activités dédiées visant à faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans les affaires maritimes, y compris le droit de la mer et la recherche sur les grands fonds marins.”

### Dre Tricia Lovell, Directrice adjointe des pêches et vice-présidente du Comité national de gouvernance des océans, Antigua-et-Barbuda

“Alors que nous réfléchissons aux thèmes des partenariats, de la coopération et de l'action transformatrice, je suis parfaitement consciente que je suis le produit et le témoin de ces avantages des partenariats stratégiques qui soutiennent les initiatives de renforcement des capacités pour les PEID et d'autres États en développement. Je me sens privilégiée d'avoir eu ces opportunités, en particulier en tant que femme de couleur originaire d'un PEID. Néanmoins, je suis également consciente qu'il faut faire davantage pour autonomiser les femmes dans le domaine de la RSM. Les initiatives de l'AIFM à cet égard sont donc saluées et applaudies.”



## Transfert de technologie

L'article 144 de la CNUDM, tel que modifié par l'Accord de 1994, annexe, section 5, traite du transfert de technologie. L'article 144 exige de l'AIFM qu'elle prenne des mesures pour acquérir des technologies et des connaissances scientifiques et qu'elle promeuve et encourage leur transfert vers les pays en développement. À cette fin, l'AIFM et les États Parties coopèrent pour lancer et promouvoir des programmes de transfert de technologie concernant les activités dans la Zone vers l'Entreprise et les États en développement.

L'Accord de 1994 définit en outre les principes sur lesquels le transfert de technologie au titre de l'article 144 sera fondé. Il s'agit notamment des conditions commerciales justes et raisonnables pour l'acquisition de technologies d'exploitation des grands fonds marins, du principe de coopération pleine et efficace entre les États parties et les contractants, et de la nécessité de promouvoir la coopération technique et scientifique internationale par le biais de programmes de formation, d'assistance technique et de coopération scientifique dans le domaine des sciences et technologies marines, ainsi que de la protection et de la préservation de l'environnement marin.

Étant donné que la technologie d'exploitation minière des fonds marins continue de se développer rapidement, y compris la technologie de surveillance des impacts de l'exploitation minière sur le milieu marin, le Secrétariat s'est engagé dans différentes initiatives visant à accorder une plus grande attention aux implications et aux modalités de mise en œuvre de la CNUDM (article 144), sur la base des besoins technologiques réels des États en développement.

## Collaboration avec la Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie

En septembre 2023, le Secrétariat et FICCI ont signé une lettre de coopération pour concevoir et mettre en œuvre des activités de développement des capacités, des ateliers de sensibilisation et d'autres initiatives visant à faire connaître le rôle et le mandat de l'AIFM au sein de réseau industriel de l'Inde. FICCI est la principale plateforme indienne de mise en réseau et de recherche de consensus au sein et entre les secteurs industriels. Il s'agit du premier point d'entrée pour l'industrie indienne, les décideurs politiques et la communauté des affaires internationales.

Le gouvernement indien s'engage à garantir une sécurité et une croissance durables pour tous dans la région, notamment en améliorant les compétences de ses ressortissants afin de soutenir la mise en œuvre efficace de la CNUDM et de l'Accord de 1994. À cette fin, le Secrétariat et FICCI discutent de l'organisation d'un webinaire pour sensibiliser l'industrie indienne, le gouvernement, les décideurs politiques, les groupes de réflexion et les institutions universitaires à l'économie bleue et aux opportunités commerciales disponibles pour l'industrie indienne dans le secteur émergent des grands fonds marins.

## OS 7. Assurer un partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques

Le partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques des activités dans la Zone est un élément essentiel du régime juridique créé par la partie XI de la CNUDM. La CNUDM établit le principe selon lequel toutes les activités menées dans la Zone, y compris la collecte des minéraux, doivent l'être dans l'intérêt de l'humanité tout entière, quelle que soit la situation géographique des États. En application de ce principe, la CNUDM exige que l'AIFM prévoie le partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques sur une base non discriminatoire.

Alors que le Conseil progresse dans ses travaux sur l'adoption du cadre réglementaire nécessaire qui permettrait la reprise commerciale, le CF, qui a la responsabilité principale de rédiger des règles et procédures appropriées sur le partage équitable des avantages, a élaboré des formules pour un partage équitable des ressources financières et autres avantages dans l'Étude technique 31 de l'AIFM.<sup>56</sup> En mai 2022, le CF a discuté du partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques découlant des activités dans la Zone sur la base d'un rapport de synthèse fourni par le Secrétaire général sur les résultats des discussions sur la question tenues lors des dernières réunions du

Conseil et de l'Assemblée.<sup>57</sup> Le CF a demandé au Secrétariat de préparer des projets de propositions pour la création d'un fonds pour la viabilité des fonds marins.

En réponse à cette demande, le Secrétaire général a présenté un rapport contenant un projet de proposition pour la création d'un fonds pour la viabilité des fonds marins et des questions d'orientation pour soutenir les discussions du CF lors de ses réunions de la 28e session. Le CF a proposé de faire référence à un tel fonds sous le nom de « Fonds du patrimoine commun ». Il a recommandé qu'il soit utilisé pour investir dans les personnes et dans la préservation et le développement durable de la Zone. La raison derrière sa création est de créer et de maintenir une valeur inhérente pour les générations futures à partir des ressources de la Zone. L'objectif du Fonds serait d'investir dans le développement des capacités, des connaissances et des compétences liées à l'océan en vue d'améliorer les contributions de l'AIFM à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et à la réalisation des ODD. À cet égard, un projet de réglementations relatives à l'exploitation portant création du Fonds du patrimoine commun a été préparé pour examen par la CF lors des réunions prévues en juillet 2024.



56 AIFM. 2022. Technical Study 31 : Equitable Sharing of financial and other economic benefits from deep-seabed mining (Étude technique 31 : Partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques de l'exploitation minière des grands fonds marins). Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/publications/technical-study-31-equitable-sharing-of-financial-and-other-economic-benefits-from-deep-seabed-mining>.

57 AIFM. 2022. Formulation des règles, règlements et procédures applicables au partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques tirés des activités menées dans la Zone conformément au paragraphe 7 f) de la section 9 de l'annexe de l'Accord de 1994 : rapport du Secrétaire général (ISBA/27/FC/2).



## OS 8. Améliorer la performance organisationnelle de l'AIFM

Le Plan d'action de haut niveau identifie la nécessité d'améliorer en continue la performance organisationnelle de l'AIFM. Cela comprend le renforcement de la culture de gestion, la réduction des risques et l'introduction de meilleures pratiques par le biais de réformes organisationnelles (Action de haut niveau 8.1.1).

Au cours de la période considérée, de nouveaux progrès ont été réalisés pour accroître la transparence, l'efficacité et la responsabilité des services administratifs du Secrétariat. Les états financiers audités pour la période 2017 à 2023<sup>58</sup> et un tableau de bord sur l'état de paiement des contributions au budget de l'AIFM ont été mis à disposition sur le site Internet de l'AIFM.<sup>59</sup> Le Secrétariat a rejoint le Dispositif de déclaration de situation financière des Nations Unies.<sup>60</sup> Le Secrétaire général et les fonctionnaires de classe D-1 et supérieures ont déposé leurs déclarations de situation financière pour 2023 et 2024.

L'efficacité et l'efficacité du programme de formation et de perfectionnement du personnel ont été encore renforcées grâce à l'amélioration de la planification et de l'allocation des ressources du programme. Des formations de groupe sur la prise de parole en public, la présentation et la gestion de projet ont été dispensées ou sont en cours. Le Secrétaire général a publié une politique révisée sur le système de sélection du personnel dans le but de clarifier et de consolider les politiques et pratiques existantes relatives à la sélection u personnel de l'AIFM et en tenant dûment compte de la nécessité d'économie et d'efficacité.<sup>61</sup> Plusieurs États Membres ont manifesté leur intérêt pour le programme de cadres supérieurs, qui s'inspire étroitement d'un programme similaire déployé avec succès par l'OMI. En février 2024, un nouveau site web sécurisé pour la CJT a été lancé, intégrant les dernières fonctionnalités pour permettre aux membres de la CJT d'accomplir leurs tâches et de respecter les obligations de confidentialité en vigueur.

Depuis 2020, le Secrétariat a continué de s'appuyer sur le travail accompli pour développer et maintenir un cadre de gestion des risques en adaptant et en améliorant en

permanence le Plan de continuité des activités de l'AIFM, qui vise à assurer la fluidité et la continuité des services administratifs et l'efficacité de procédures de fonctionnement normalisées à l'appui d'une organisation fondée sur la connaissance et l'information. Un exercice théorique sur la réponse aux tremblements de terre a été mené en janvier 2024, avec la participation et le soutien du gouvernement hôte, notamment le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, le ministère de la Santé et du Bien-être, la force policière jamaïcaine, les pompiers jamaïcains, l'Agence foncière nationale et le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies.

En tant que participant au système commun d'organisations des Nations Unies, l'AIFM contribue et participe aux travaux de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et utilise des services et des outils du système commun tels qu'Inspira, One HR, le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, le Tribunal d'appel des Nations Unies et École des cadres du système des Nations Unies. L'AIFM contribue également au Système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Cela garantit l'accès aux dispositifs d'évacuation en cas de catastrophe et aux évacuations médicales, aidant l'AIFM à participer au Réseau inter-agences de gestion de la sécurité et aux Groupes de travail de formation à la sécurité pertinents. L'AIFM n'est pas actuellement membre du Conseil des chefs de secrétariat mais a rejoint ses Réseaux des ressources humaines et du budget et des finances en tant qu'observateur. L'AIFM a dirigé l'enquête globale sur les salaires locaux de 2023 lancée par la CFPI, qui a conduit à une augmentation des salaires des membres du personnel de la catégorie des services généraux de 21,75 pour cent et de ceux des membres du personnel de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national de 13,5 pour cent, applicable à toutes les organisations et agences du régime commun des Nations Unies au lieu d'affectation Kingston, Jamaïque. L'AIFM a également mis en œuvre le nouveau cadre de congé parental adopté par la CFPI, qui s'applique rétroactivement au 1 janvier 2023.

58 AIFM. The Financial Committee : Financial Statements (Comité des finances : États financiers). Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/organs/the-finance-committee>.

59 AIFM. Contributions Dashboard (Tableau de bord des cotisations). Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/contributions-dashboard>.

60 AIFM. 2023. Circulaire Bulletin du Secrétaire général : Déclarations de situation financière (ISBA/ST/SGB/2023/3).

61 AIFM. 2023. Instruction administrative : Système de sélection du personnel (ISBA/ST/AI/2023/3).

## Gestion des ressources et financement futur de l'AIFM

Alors que le Conseil s'emploie à adopter des réglementations sur l'exploitation des ressources minérales dans la Zone et les Normes et les Directives associées, l'AIFM doit se préparer à devenir un régulateur efficace de l'activité industrielle tout en mettant en œuvre ses autres mandats en vertu de la CNUDM et de l'Accord de 1994. Cela nécessitera une augmentation significative des capacités de ses organes et organismes, y compris le Secrétariat.

À cet égard, le Secrétaire général a publié un rapport sur le financement futur de l'AIFM pour examen par le CF en 2021.<sup>62</sup> Le rapport fournissait des projections budgétaires indicatives jusqu'en 2030 sur la base de scénarios raisonnablement prévisibles. Dans sa décision relative aux questions financières et budgétaires du 14 décembre 2021, l'Assemblée a pris note des incidences financières et budgétaires estimées associées à l'évolution prévue de l'AIFM au cours des cinq à dix prochaines années et de la nécessité de veiller à ce qu'elle soit équipée de la capacité et les ressources nécessaires pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la CNUDM et de l'Accord de 1994.<sup>63</sup> À la demande du CF, un rapport actualisé a été préparé par le Secrétariat.<sup>64</sup> Au cours de la 28e session, l'Assemblée a pris note des prévisions budgétaires liées à l'évolution prévue des travaux de l'AIFM au cours de la période 2025-2030 et de la nécessité d'assurer une capacité et des ressources adéquates pour remplir ses obligations au titre de la CNUDM et de l'Accord de 1994.

L'Action de haut niveau 8.2.1 (ii) charge également le Secrétariat d'élaborer des mesures et des mécanismes

visant à encourager les contributions des Membres et des parties prenantes concernées aux programmes, projets et initiatives de l'AIFM, notamment celles relatives au développement des capacités. Dans ce contexte, le Secrétariat a engagé un consultant pour développer une stratégie de mobilisation des ressources et un plan d'action pour aider à identifier et à mobiliser les ressources financières nécessaires. La stratégie et le plan de mobilisation des ressources ont été élaborés après la consultation d'un large éventail de parties prenantes clés (CF, CJT, représentants des États Membres, partenaires, donateurs, contractants, observateurs et organisations non gouvernementales) et après un examen approfondi par le CF.

Le ISAPF a été créé le 3 août 2022 par l'Assemblée de l'AIFM lors de sa 27e session.<sup>65</sup> L'ISAPF est un fonds d'affectation spéciale multi donateurs visant à promouvoir et à encourager la RSM dans la Zone au profit de l'humanité et à contribuer aux programmes et activités de développement des capacités dédiés alignés sur les besoins prioritaires identifiés par les États en développement Membres de l'AIFM. Depuis 2022, l'ISAPF a reçu des contributions de la France (107 281 USD), de la Grèce (52 520 USD), de la Chine (20 000 USD), du Mexique (10 000 USD), de la Russie (90 024 USD), de Monaco (21 518 USD) et de l'Espagne (4 781,36 USD). Au 1 mars 2024, l'ISAPF disposait d'un solde disponible de 712 396 USD, comprenant des fonds affectés et non marqués. Le Conseil d'administration de l'ISAPF a tenu sa deuxième réunion le 29 janvier 2024 et a alloué un total de 552 500 USD à cinq initiatives (**Encadré 17**).



62 AIFM. 2021. Modalités futures du financement de l'Autorité internationale des fonds marins : rapport du Secrétaire général (ISBA/26/FC/7).

63 AIFM. 2021. Décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant les questions financières et budgétaires (ISBA/26/A/33).

64 AIFM. 2022. Financement de l'Autorité internationale des fonds marins et prévisions budgétaires pour 2025-2030 : rapport du Secrétaire général (ISBA/28/FC/2). AIFM. 2023. Financement de l'Autorité internationale des fonds marins et prévisions budgétaires pour 2025-2030 : rapport du Secrétaire général : rectificatif (ISBA/28/FC/2/Corr.1).

65 AIFM. 2022. Projet de décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant les questions financières et budgétaires (ISBA/27/A/L.2).



ISA  
Partnership  
Fund

## Encadré 17. Initiatives approuvées par l'ISAPF en juin 2023

### Développement d'une plate-forme de visualisation de données pour la région

attribution de 125 000 USD

Ce projet vise à créer une plate-forme accessible présentant l'ampleur et la nature des activités dans la Zone et une meilleure compréhension des données scientifiques collectées par l'AIFM dans la Zone.

### ADSEA

175 000 USD

S'appuyant sur le mémorandum d'accord entre l'AIFM et l'IRIC adopté par l'Assemblée, cette initiative vise à développer un programme d'études dédié au droit de la mer, avec une référence spécifique au régime de la Zone, pour les diplomates africains, les dotant des connaissances et des compétences nécessaires pour une participation efficace à la gouvernance des grands fonds marins.

### Améliorer et exploiter les connaissances des experts africains en matière de recherche sur les grands fonds marins grâce à la création du ISA-Egypt JTRC

doté de 100 000 USD

Ce projet soutiendra une série d'activités sur mesure visant à renforcer les capacités des chercheurs africains et à soutenir l'éducation des grands fonds marins dans le contexte du mémorandum d'accord récemment signé entre l'AIFM et le NIOF, Égypte.

### Promotion de la recherche sur les grands fonds marins dans l'océan Indien

allocation de 52 500 USD

Ce projet vise à accroître les capacités institutionnelles des États membres de l'IORA, en particulier les PMA et les PEID, dans les domaines liés aux fonds marins et au droit de la mer et à soutenir le leadership des femmes dans les activités liées aux grands fonds pour les femmes scientifiques qualifiées des membres de l'IORA.

### Faire progresser l'économie bleue des Caraïbes grâce au Centre d'excellence pour l'océanographie et l'économie bleue

100 000 USD

Cette initiative est dédiée à la cartographie des besoins immédiats en capacités des pays des Caraïbes dans le domaine de la RSM dans la Zone et à l'élaboration d'un programme pour faire progresser la recherche sur les grands fonds marins dans la région des Caraïbes

## OS 9. S'engager pour la transparence

### Améliorer la connaissance des fonds marins

Il est essentiel que le public comprenne mieux les grands fonds marins et leur régime juridique. En cet égard, le Secrétariat, en partenariat avec les parties prenantes concernées, a lancé le développement d'activités dédiées axées sur la sensibilisation au travail actuellement entrepris par la communauté internationale par le biais de l'AIFM pour faire progresser la compréhension des grands fonds marins, réglementer les activités humaines en ce qui concerne les ressources potentielles importantes et assurer une protection adéquate du milieu marin.

#### Activité de coloriage numérique Wakatoon

Poursuivant ses efforts d'alphabétisation sur les fonds marins, le Secrétariat a développé un outil pédagogique dédié pour permettre aux enfants âgés de 4 à 12 ans de découvrir les merveilles des fonds marins. La courte activité intitulée « Découvrez les fonds marins avec Olivia » est une

application sur téléphone et tablette accessible partout dans le monde avec accès à Internet. Les pages à colorier mettent en scène une scientifique des grands fonds, Dre Olivia, qui nous emmène à bord de son sous-marin alors qu'elle explore les grands fonds marins, abordant des questions complexes liées à la gestion de 54 pour cent des fonds marins de la planète et au rôle de l'AIFM. L'objectif est de sensibiliser les enfants au rôle important que joue la science dans le soutien à l'approche de précaution et à la gestion responsable des biens communs mondiaux, ainsi qu'au rôle que les femmes et les filles pourraient jouer dans cette entreprise.

L'application Wakatoon donne vie aux dessins colorés dans une vidéo de deux minutes disponible dans les six langues officielles des Nations Unies (anglais,<sup>66</sup> arabe,<sup>67</sup> chinois,<sup>68</sup> espagnol,<sup>69</sup> français,<sup>70</sup> et russe<sup>71</sup>) ainsi qu'en swahili<sup>72</sup> et en tongien.<sup>73</sup>



66 AIFM. Wakatoon, anglais. Disponible sur : [https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2022/12/Wakatoon\\_EN\\_cover.pdf](https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2022/12/Wakatoon_EN_cover.pdf).

67 AIFM. Wakatoon, arabe. Disponible sur : [https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/03/ISA\\_Wakatoon\\_AR.pdf](https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/03/ISA_Wakatoon_AR.pdf).

68 AIFM. Wakatoon, chinois. Disponible sur : [https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/03/ISA\\_Wakatoon\\_CH.pdf](https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/03/ISA_Wakatoon_CH.pdf).

69 AIFM. Wakatoon, espagnol. Disponible sur : [https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/03/ISA\\_Wakatoon\\_ES.pdf](https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/03/ISA_Wakatoon_ES.pdf).

70 AIFM. Wakatoon, français. Disponible sur : [https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2022/12/Wakatoon\\_FR\\_cover.pdf](https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2022/12/Wakatoon_FR_cover.pdf).

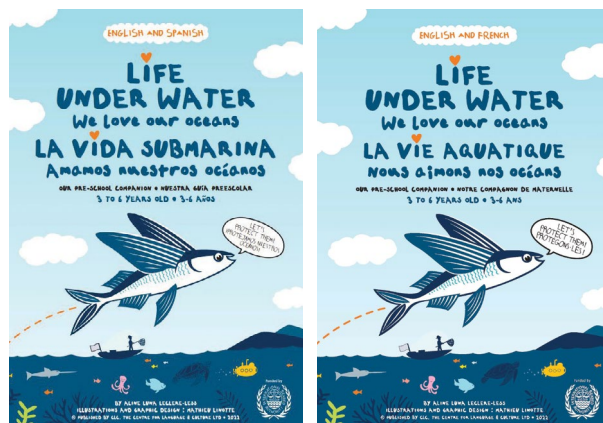
71 AIFM. Wakatoon, russe. Disponible sur : [https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/03/ISA\\_Wakatoon\\_RU.pdf](https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/03/ISA_Wakatoon_RU.pdf).

72 AIFM. Wakatoon, swahili. Disponible sur : <https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/10/ISA-Wakatoon-Swahili-print.pdf>.

73 AIFM. Wakatoon, tongien. Disponible sur : [https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/10/ISA\\_Wakatoon\\_Tongan.pdf](https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/10/ISA_Wakatoon_Tongan.pdf).

## Cahier d'activités pour les enfants de 3 à 6 ans

En avril 2023, le Secrétariat de l'AIFM a lancé un cahier d'activités pour les enfants de 3 à 6 ans intitulé « Life Under Water Pre-School Companion » (La vie sous l'eau, un complément préscolaire). S'appuyant sur l'intérêt croissant des experts en éducation pour des outils sur mesure permettant d'améliorer la sensibilisation et la compréhension des enfants sur la nécessité de protéger et d'utiliser durablement l'océan et ses ressources, le Secrétariat s'est associé à une école maternelle jamaïcaine accréditée offrant un apprentissage en anglais, espagnol et français, les trois principales langues parlées dans la Caraïbe, pour développer ce nouveau matériel de référence. Le cahier a été créé pour inspirer les enfants à agir en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des océans.



## Journée mondiale des océans

Le 8 juin 2023, Journée mondiale des océans, le Secrétariat a ouvert ses portes aux élèves de l'école élémentaire Emmanuel Christian Academy pour leur faire découvrir les merveilles des profondeurs de l'océan. Plus de 70 élèves (âgés de 8 à 10 ans) ont passé l'après-midi avec le personnel du Secrétariat et ont participé à différentes activités éducatives. L'accent a été mis sur le rôle vital de la RSM pour assurer la protection et l'utilisation durable de l'océan et de ses ressources. Les élèves ont également reçu le « Life Under Water Pre-School Companion », un livre d'activités en français, anglais et espagnol développé avec des experts en éducation pour sensibiliser les enfants et les parents à une participation active à la conservation et à l'utilisation durable des océans.

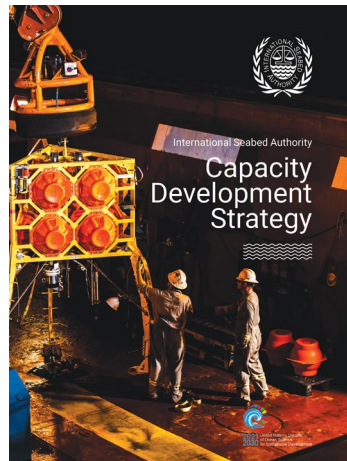
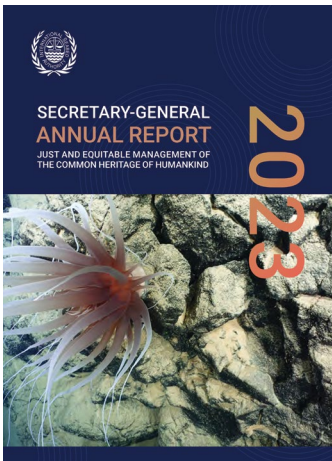


Plus tard en juin, une session spéciale a été organisée à la Tonga Side School de Tongatapu, où le Secrétaire général a côtoyé plusieurs classes d'élèves. Il leur a présenté les créatures des grands fonds vivant dans l'océan grâce à l'activité de l'AIFM Wakatoon « Découvrez les fonds marins avec Olivia », où Dre Olivia, scientifique des grands fonds, les a emmenés à bord d'un sous-marin pour leur faire découvrir les mystères de la mer profonde à l'aide de pages de coloriage interactives. C'était également le lancement de l'activité en langue tonga spécialement conçue pour l'occasion.



## Engagement des parties prenantes

L'AIFM s'engage à collaborer de manière significative et informée avec toutes les parties prenantes dans le cadre du travail de ces différents organes et de l'avancement de son mandat. Cet engagement s'est reflété dans les consultations avec les différentes parties prenantes organisées pour élaborer le projet de réglementations relatives à l'exploitation, les projets de normes et de directives le Plan stratégique d'AIFM 2019-2025, les seuils environnementaux et les PRGE.



## Information et sensibilisation du public

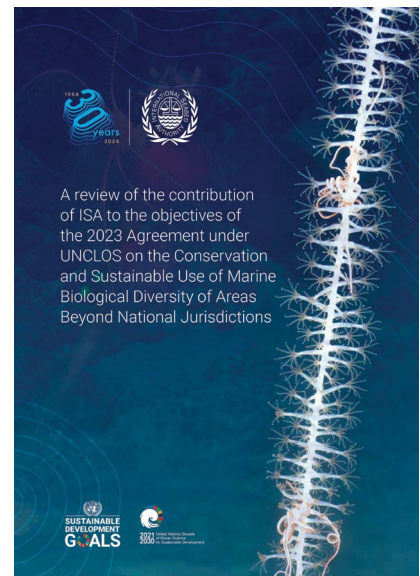
### Publications

Depuis juillet 2022, 13 nouvelles publications ont été publiées et mises à disposition sur le site web de l'AIFM, dont un rapport, deux brochures, quatre notes d'orientation, deux documents de travail, une étude technique, deux rapports d'atelier et un ouvrage de référence juridique.

### Rapports

**A review of the contribution of the International Seabed Authority to the implementation of the objectives of the 2023 Agreement under the United Nations Convention on the Law of the Sea on the Conservation and Sustainable Use of Marine Biological Diversity of Areas Beyond National Jurisdiction**

Le rapport intitulé « Examen de la contribution de l'Autorité internationale des fonds marins à la mise en œuvre des objectifs de l'accord 2023 au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale », commandé par le Secrétaire général de l'AIFM, évalue les implications de l'accord 2023 au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ABNJ pour les travaux de l'AIFM. L'examen de l'accord 2023 porte sur l'accès aux ressources génétiques marines et le partage des avantages qui en découlent, les outils de gestion par zone, les EIE et le renforcement des capacités. Le rapport souligne le besoin de cohérence entre l'accord 2023 et le mandat de l'AIFM, en insistant sur le fait que l'AIFM restera le principal régulateur des activités dans la Zone. Le rapport suggère que les pratiques existantes de l'AIFM en matière d'ABNJ et d'EIE seront cruciales, même si elles devront interagir avec les nouveaux organes du traité. Il explore également les implications complexes des dispositions relatives aux ressources génétiques marines pour l'AIFM. Le rapport souligne le potentiel de l'AIFM à contribuer au renforcement des capacités et au transfert de technologies de manière significative et recommande de renforcer les relations avec les nouveaux organes du traité par le biais d'accords formels et d'un engagement actif de la part des États afin de garantir une mise en œuvre coordonnée.



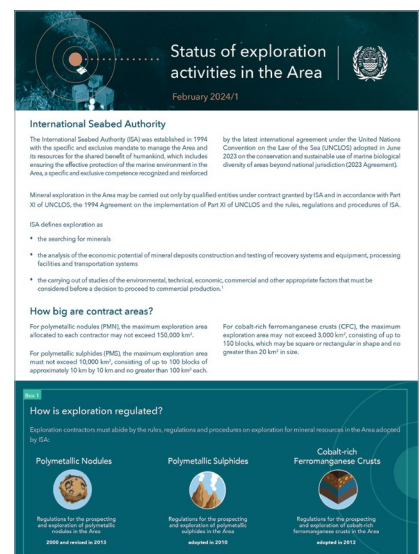
### Brochures

**The Sustainable Seabed Knowledge Initiative: advancing knowledge in deep-sea biodiversity to inform global policy agendas for the benefit of humankind**

Cette brochure, intitulée « L'Initiative pour une connaissance durable des fonds marins : faire progresser les connaissances sur la biodiversité des grands fonds pour éclairer les programmes politiques mondiaux au profit de l'humanité », donne un aperçu du but et des objectifs du SSKI en ce qui concerne l'amélioration de la connaissance et de la compréhension mondiales des fonds marins. Il identifie également la contribution directe de l'initiative à l'ODD14 et à d'autres programmes mondiaux sur les océans, comme l'Accord de 2023 et le Cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité.

#### Status of exploration activities in the Area

Cette nouvelle brochure, « intitulée État des activités d'exploration dans la Zone », vise à fournir des mises à jour régulières sur l'état des activités d'exploration et d'exploitation futures dans la Zone en mettant l'accent sur le détail de l'ampleur des activités en cours, ainsi que des acteurs impliqués, y compris en ce qui concerne l'utilisation des zones réservées.



## Notes d'orientation

### Advancing women's empowerment and leadership in deep-sea-related disciplines and research : from commitment to action

Cette note d'orientation, « intitulée Faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans les disciplines et la recherche liées aux grands fonds marins : de l'engagement à l'action », documente le fait que l'AIFM a réalisé des avancées significatives pour faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans la recherche sur les grands fonds marins, ce qui est essentiel pour la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Malgré la sous-représentation des femmes dans les sciences océaniques, en particulier dans les rôles de direction, l'AIFM a élaboré des initiatives stratégiques pour combler cette lacune. Le projet WIDSR, lancé en 2021, promeut la participation des femmes par l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités et des partenariats stratégiques. Des initiatives telles que le programme de mentorat S.H.E. et le PFC ont offert des possibilités de formation et de carrière aux femmes des pays en développement. L'AIFM a également atteint la parité hommes-femmes au sein de son secrétariat et a lancé la plateforme IGROW pour renforcer l'implication des femmes dans les affaires maritimes. Grâce à ces efforts, l'AIFM vise à garantir la participation active des femmes à la recherche sur les grands fonds marins, contribuant ainsi au développement durable et à la mise en œuvre de la CNUDM.

### The International Seabed Authority and the Big Ocean States : charting the future for resilient prosperity

Cette note d'information, intitulée « L'Autorité internationale des fonds marins et les grands États océaniques : tracer l'avenir pour une prospérité résiliente » souligne le rôle essentiel des océans dans le développement mondial, en se concentrant sur le cadre de gouvernance fourni par la CNUDM. Il met en lumière les défis et les opportunités auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement, également connus sous le nom de « Grands États océaniques », notamment en matière de gestion des ressources et de partage équitable des bénéfices. Il souligne l'importance de l'AIFM pour faciliter les activités océaniques durables et promouvoir le renforcement des capacités parmi les grands États océaniques, en plaidant pour des approches inclusives et équitables de la gouvernance des océans afin d'assurer la prospérité à long terme de toutes les nations.

### How to apply for an exploration contract for mineral resources in the Area

Cette note d'orientation, intitulée « Comment postuler pour un contrat d'exploration des ressources minérales de la Zone », décrit le processus et les exigences pour postuler à des contrats d'exploration de ressources minérales dans la zone réglementée par l'AIFM. Il détaille les critères de candidature, les exigences de soumission, les frais, les processus d'évaluation et les conditions contractuelles, y compris les candidatures pour les zones réservées.

**ADVANCING WOMEN'S EMPOWERMENT AND LEADERSHIP IN DEEP-SEA RELATED DISCIPLINES AND RESEARCH: FROM COMMITMENT TO ACTION**

**Introduction**

Science, technology and innovation are imperative for achieving solutions to the economic, social and environmental dimensions of the 2030 Agenda for Sustainable Development. Ensuring full, active and effective participation of women in these sectors is key to the attainment of the Sustainable Development Goals and to enhancing the scientific and technological capabilities of developing States, particularly the least developed countries (LDCs), landlocked developing countries (LLDCs) and small island developing states (SIDS) also known as big ocean states (BOS). The vital role women play in contributing to the 2030 Agenda, specifically to those Sustainable Development Goals relating to the oceans, is well established and repeatedly reaffirmed by governments in key international conferences and high-level dialogues under the auspices of the United Nations. This recognition also extends to the agreed conclusions of the Commission on the Status of Women (2011), the United Nations Resolution on Science, Technology and Innovation for Development (2013), the review of the Beijing Declaration and Platform for Action (2020) and the outcome document and the call to action of the 8th International Day of Women and Girls in Science (2023).

Despite this, women remain underrepresented in ocean science worldwide, particularly in decision-making positions. Additionally, even though women may have strong academic qualifications, these do not necessarily translate into career progression. For example, ocean observation and ocean technology areas are still heavily male-dominated with men comprising 75 per cent of the researchers.<sup>1</sup> The participation of women in ocean science varies widely among different countries, with a global average currently standing at 37 per cent.<sup>2</sup>

A survey conducted in 22 countries across Africa, Asia-Pacific, Latin America and the Caribbean in the framework of the activities on empowering women from LDCs, LLDCs and BOS by the International Seabed Authority (ISA) found that three-quarters of respondents consider deep-sea research as important.<sup>3</sup>

In terms of career progression, among the 51 heads of institutions who responded to the survey, 18 were women and 31 were men. In addition, the majority of individuals in leadership roles were predominantly male (Figure 1). A detailed breakdown of the workforce in deep-sea research across the surveyed countries is presented in Figure 2. The general trend of more men being active in deep-sea research remains overall consistent across the surveyed countries.

<sup>1</sup>International Geographical Commission and UNESCO, 2020, Global Ocean Science Report, UNESCO Publishing, Available at: <https://www.internationalgeographical.com/IGIS/2020/02/20201021>  
<sup>2</sup>Science, Statistics, 2023, Women in Ocean Science - where are we in terms of gender equality? Available at: <https://oceans.earthandwater.edu/en/2023/08/01/2023-08-01-1618>  
<sup>3</sup>ISA, 2022, Empowering women from LDCs, LLDCs and BOS in deep-sea research, Available at: <https://www.isa.org/en/content/empowering-women-from-lDCs-LLDCs-and-BOS-in-deep-sea-research>

**THE INTERNATIONAL SEABED AUTHORITY AND THE BIG OCEAN STATES: CHARTING THE FUTURE FOR RESILIENT PROSPERITY**

**Introduction**

The oceans and their marginal seas, covering almost 71 per cent of the surface of the Earth, have played a significant role in the development of humanity since early times. They provide food and minerals, generate oxygen and ensure communication and trade. The dependence of the world population on the ocean economy has steadily increased over the past 100 years to satisfy the ever-growing needs of humanity. Thanks to ongoing technological progress and innovation, access to different maritime areas and their resources, whether living or non-living, has reached new frontiers and opened new prospects.

This presents new challenges and imperatives, such as the need to manage resources of the global commons peacefully and to ensure equity in access and the distribution of benefits from such resources. These imperatives are also central to Sustainable Development Goal 14 under the 2030 Agenda for Sustainable Development, which urges all States to conserve and sustainably use the oceans, seas and marine resources for sustainable development.

UNCLOS regulates access to ocean space, its uses and its resources and lays down clear and universal rules for the exercise of marine jurisdiction by coastal States. It also represents a common denominator for the different interests of all States, whether coastal or landlocked, balancing their respective rights and duties over the sea and represents more than half of the planet and the resources it contains. As of May 2024, UNCLOS has been ratified by 168 States and the European Union.

The entry into force of UNCLOS constituted a major step forward in the attempt to level, at least to some extent, the playing field between developing and developed countries with respect to the law of the sea and to strike a balance between the interests and needs of all segments of the international community.

UNCLOS does not define the term "small island developing State" (SIDS), although these countries actively contributed to its development.<sup>1</sup> As there is no widely accepted definition of SIDS, membership in this group is by self-selection. Thus, the SIDS also include two small continental States, SIDS are also sometimes referred to as Big Ocean States (BOS). In addition to the 39 BOS which are Members of the United Nations, 20 Non-UN Members or Associate Members of UN Regional Commissions are part of the BOS: BOS are dispersed in the Caribbean and the Pacific, Atlantic and Indian Oceans. They all share similar sustainable development challenges, including small but growing populations, limited resources, excessive dependence on international trade and fragile environments. On top of this, climate change – leading to the rise of sea levels and posing an existential threat, particularly in the Pacific – has become an overriding concern for most BOS.

**Big Ocean States and the International Seabed Authority**

All 39 BOS Members of the United Nations are parties to UNCLOS and, therefore, Members

<sup>1</sup><https://www.isa.org/en/secretariat/isa-facilitates-the-law-of-the-sea-an-occasion-of-opportunity-for-idea-fds-and-sids/idea-fds>

**HOW TO APPLY FOR AN EXPLORATION CONTRACT FOR MINERAL RESOURCES IN THE AREA**

**1. Introduction**

The International Seabed Authority (ISA) is the organization through which States Parties to the United Nations Convention on the Law of the Sea (UNCLOS) organize and control all mineral-resources-related activities in the seabed and ocean floor beyond the limits of national jurisdiction (the Area) for the benefit of humankind as a whole.

Under the 1994 Agreement relating to the implementation of Part XI of UNCLOS (1994 Agreement), between the entry into force of UNCLOS and the approval of the first plan of work for exploration, ISA has adopted a comprehensive set of rules, regulations and procedures to regulate prospecting, exploration and exploitation of marine minerals in the Area. All this constitutes what is generally referred to as the "Mining Code".

The present brief aims to address the increasing number of questions submitted on this matter and to illustrate the process prescribed under the exploration regulations for States Parties to UNCLOS, state enterprises and private entities sponsored by States Parties to apply for contracts for exploration for polymetallic nodules,<sup>1</sup> polymetallic sulphides<sup>2</sup> and cobalt-rich ferromanganese crusts.<sup>3</sup>

According to the regulations adopted by ISA, exploration includes the searching

for deposits of mineral resources in the Area with exclusive rights, the analysis of such deposits, the use and testing of recovery systems and equipment, processing facilities and transportation systems and the carrying out of studies of the environmental, technical, economic, commercial and other appropriate factors that must be taken into account in exploitation.

**2. Who can apply to explore the mineral resources of the Area?**

Under UNCLOS and the 1994 Agreement, States Parties, state enterprises or natural or juridical persons who possess the nationality of Members of ISA or are effectively controlled by them or their nationals, are allowed to apply to ISA for approval of a plan of work for exploration.

Applications shall be submitted to the ISA Secretary-General by a designated authority of a State or of the Enterprise or a designated representative of a natural or juridical person. Applications submitted by natural or juridical persons shall also contain sufficient information to determine the nationality of the applicant or the identity of the State or States by which the applicant is effectively controlled and their principal place of business or domicile.

<sup>1</sup>ISA, 2013, Decision of the Council of the International Seabed Authority relating to amendments to the Regulations on Prospecting and Exploration for Polymetallic Nodules in the Area and related matters (ISBA/RC/17/1), available at: <https://www.isa.org/en/secretariat/isa-facilitates-the-law-of-the-sea-an-occasion-of-opportunity-for-idea-fds-and-sids/idea-fds>  
<sup>2</sup>ISA, 2015, Decision of the Assembly of the International Seabed Authority relating to the regulations on prospecting and exploration for polymetallic sulphides in the Area (ISBA/16A/12/Rev.1), Available at: <https://www.isa.org/en/secretariat/isa-facilitates-the-law-of-the-sea-an-occasion-of-opportunity-for-idea-fds-and-sids/idea-fds>  
<sup>3</sup>ISA, 2012, Decision of the Assembly of the International Seabed Authority relating to the Regulations on Prospecting and Exploration for Cobalt-rich Ferromanganese Crusts in the Area (ISBA/18A/11), available at: <https://www.isa.org/en/secretariat/isa-facilitates-the-law-of-the-sea-an-occasion-of-opportunity-for-idea-fds-and-sids/idea-fds>

## Documents de travail

### The rights and obligations of the ISA and the sponsoring State with respect to activities in the area

Ce document, intitulé « Les droits et obligations de l'AIFM et de l'État de patronage en ce qui concerne les activités dans la Zone », traite de la division des droits et obligations entre l'AIFM et les États de patronage dans le cadre de la CNUDM et des accords contractuels. Il explore le mandat de l'AIFM, les objectifs du parrainage et les relations avec les États de patronage. Les obligations de coopération, y compris les aspects financiers, techniques et environnementaux, sont au cœur du débat. Le document met l'accent sur la transparence, la responsabilité et la protection de l'environnement, couvrant les mesures de précaution, les évaluations d'impact et le suivi. Il analyse également les droits des États côtiers, la protection des sites historiques et l'hébergement des activités au sein de la Zone. Le document propose des cadres pour la résolution des incidents, le respect de la conformité et les obligations post-résiliation.

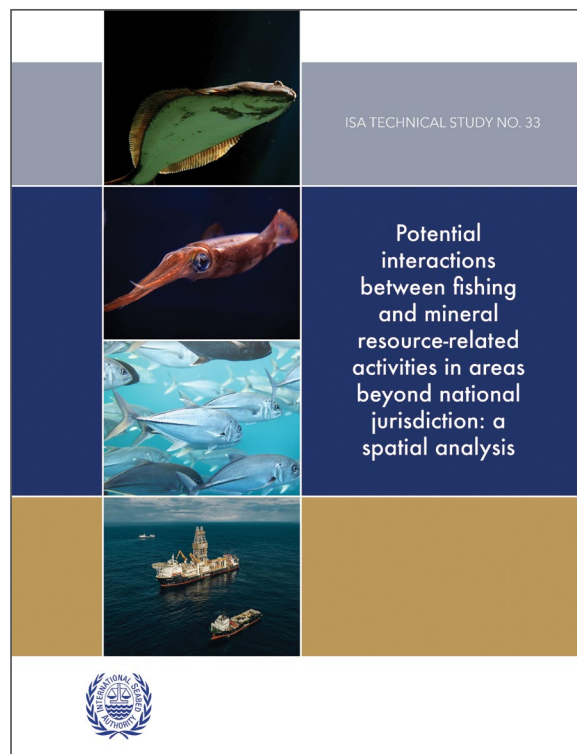
### Development of regional environmental management plans in the International Seabed Authority and their legal status

Ce document, intitulé « Les droits et obligations de l'AIFM et de l'État de patronage en ce qui concerne les activités dans la Zone », traite de la division des droits et obligations entre l'AIFM et les États de patronage dans le cadre de la CNUDM et des accords contractuels. Il explore le mandat de l'AIFM, les objectifs du parrainage et les relations avec les États de patronage. Les obligations de coopération, y compris les aspects financiers, techniques et environnementaux, sont au cœur du débat. Le document met l'accent sur la transparence, la responsabilité et la protection de l'environnement, couvrant les mesures de précaution, les évaluations d'impact et le suivi. Il analyse également les droits des États côtiers, la protection des sites historiques et l'hébergement des activités au sein de la Zone. Le document propose des cadres pour la résolution des incidents, le respect de la conformité et les obligations post-résiliation.

## Etudes techniques

### Technical Study 33 : Potential interactions between fishing and mineral resource related activities in areas beyond national jurisdiction : a spatial analysis

Cette étude technique, intitulée « Étude technique 33. Interactions potentielles entre la pêche et les activités liées aux ressources minérales dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale : une analyse spatiale », examine l'étendue du chevauchement spatial entre les activités de pêche dans les ABNJ et les zones attribuées ou désignées par l'AIFM entre 2012 et 2020. Les résultats de cette étude éclaireront les efforts de l'AIFM pour évaluer pleinement les impacts potentiels des futures activités minières sur la pêche et minimiser ces impacts à travers l'aménagement et la gestion de l'espace. Les résultats peuvent également contribuer à améliorer le dialogue et la coordination entre les organisations régionales de pêche respectives et l'AIFM. Utilisant des données accessibles au public provenant de la base de données RAM Legacy Stock Assessment et de Global Fishing Watch, cette étude a révélé que les heures de pêche dans les zones sous contrat avec l'AIFM et les zones réservées représentaient moins de 2 pour cent du total dans les ABNJ toutes les années et moins de 1 pour cent dans la plupart des années sous observation. Il y avait un chevauchement très limité entre la pêche avec des engins opérant sur ou à proximité du fond marin dans les ABNJ et les zones sous contrat et les zones réservées à l'exploration des ressources minérales des grands fonds marins. Cependant, une pêche avec des engins pélagiques, notamment des palangres dérivantes et des sennes coulissantes, a été pratiquée dans certaines zones contractuelles, zones réservées et les ZIEP.



Les résultats de l'étude suggèrent que les conflits directs pour l'espace opérationnel entre les pêcheries et l'exploration et l'exploitation des minéraux en grands fonds marins devraient être peu fréquents et faciles à gérer. Les impacts indirects sont plus susceptibles de se produire et devraient constituer une priorité pour des recherches plus approfondies.



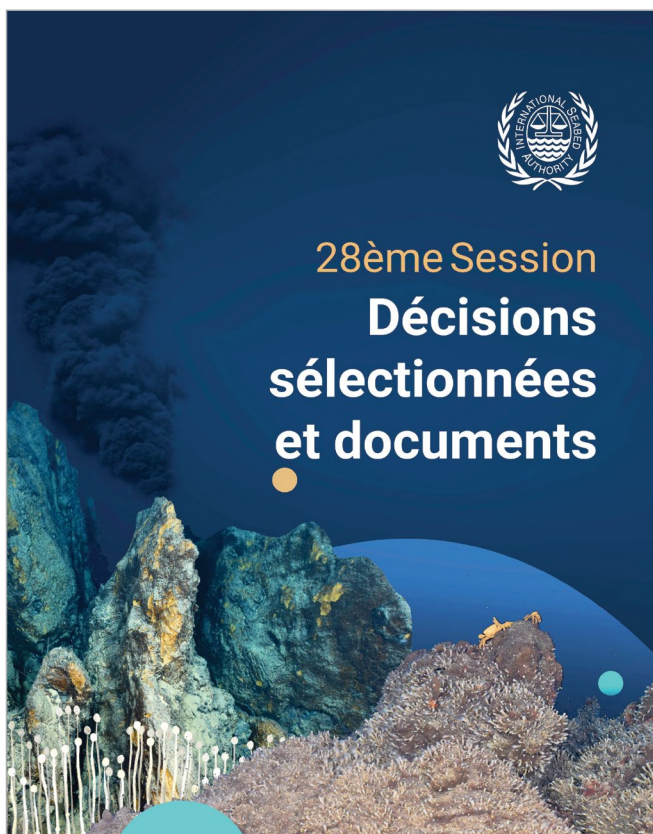
## Rapports d'ateliers

### Enhancing genetic approaches to advance deep-sea taxonomy

L'atelier « Améliorer les approches génétiques pour faire progresser la taxonomie des grands fonds marins », organisé par l'AIFM en collaboration avec le ministère des Océans et de la Pêche de la République de Corée et l'Institut national de la biodiversité marine de Corée, visait à améliorer le partage et l'application des données génétiques pour l'identification des espèces des grands fonds marins. Tenu en novembre 2022, l'atelier s'est concentré sur l'amélioration de l'interopérabilité des données, la normalisation des méthodologies d'ADN environnemental et la promotion des efforts de collaboration. Les principaux résultats comprenaient des recommandations pour des protocoles normalisés, la création de catalogues de référence génétiques complets et des initiatives de renforcement des capacités pour soutenir la gouvernance durable des océans et l'évaluation de la biodiversité.

### SSKI inception workshop

L'AIFM a organisé un « Atelier de lancement de la SSKI » du 29 novembre au 1 décembre 2022, à Seocheon, en Corée du Sud, afin d'élaborer un plan de mise en œuvre complet pour la SSKI. L'initiative, lancée lors de la conférence des Nations unies sur les océans en juin 2022, vise à améliorer la production et la diffusion de données sur la biodiversité des grands fonds marins, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, l'engagement des parties prenantes et l'intégration des données scientifiques dans la politique mondiale sur les océans. L'atelier, auquel ont participé des experts et des parties prenantes, a facilité les discussions sur les stratégies, les partenariats et la mobilisation des ressources pour une mise en œuvre efficace de SSKI, à l'appui de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques.



## Référence juridique

### Décisions et documents sélectionnés de la 28e session

Cette publication contient toutes les décisions et tous les documents sélectionnés de la 28e session de l'Assemblée et du Conseil de l'AIFM.

## Présence en ligne

Le Secrétariat travaille à l'amélioration continue du site web de l'AIFM afin de fournir un accès rapide aux informations et d'améliorer l'expérience utilisateur sur les appareils mobiles. Le Secrétariat publie actuellement quatre bulletins électroniques, qui sont partagés avec toutes ses parties prenantes sur une base mensuelle ou trimestrielle :

- Bulletin de l'AIFM, mensuel
- Bulletin du WISDR, trimestriel
- Recueil des publications de l'AIFM, trimestriel
- Bulletin de Deep Dive, trimestrielle.<sup>74</sup>

En outre, l'AIFM publie depuis 2021 un bulletin quotidien pendant les sessions du Conseil et de l'Assemblée, fournissant des mises à jour quotidiennes sur les discussions.

Depuis 2021, les réunions du Conseil et de l'Assemblée sont également diffusées en direct sur la Web TV de l'AIFM dans les six langues officielles des Nations Unies.<sup>75</sup>



<sup>74</sup> AIFM. Newsletters (Bulletins). Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/isa-newsletters>.

<sup>75</sup> AIFM. ISA Web TV. Disponible sur : <https://www.isa.org.jm/isa-web-tv>.

## Nii Allotey Odunton Museum

Le musée Nii Allotey Odunton a été inauguré en 2019. Il comprend une collection unique consacrée à l'exploration des fonds marins dans la Zone, comprenant des modèles de navires de recherche, des échantillons variés de minéraux des fonds marins, des représentations de la technologie d'exploitation minière des fonds marins, des équipements scientifiques, des cartes et des vidéos. Toutes les pièces de la collection ont été données par des membres de

l'AIFM, des contractants et des institutions de recherche partenaires.

La collection n'a cessé de s'enrichir depuis l'inauguration du musée. L'AIFM accueille de nouveaux dons qui contribueront à accroître notre connaissance globale des grands fonds marins.



© AIFM



© AIFM

## Bibliothèque Satya N. Nandan

La bibliothèque Satya N. Nandan porte le nom du premier Secrétaire général de l'AIFM, Satya N. Nandan. Elle constitue la principale source d'information pour le personnel, les organismes des Nations Unies, les États Membres, les missions permanentes et les chercheurs à la recherche d'informations spécialisées sur le droit de la mer, les affaires maritimes et marines, l'exploitation minière des grands fonds marins et les ressources des fonds marins.

Au cours de la période considérée, la Bibliothèque a intensifié ses efforts pour promouvoir la recherche et l'érudition en acquérant une variété de portails de ressources électroniques tout en conservant et en mettant à jour ses collections imprimées et électroniques grâce à un solide programme d'acquisition. En outre, la Bibliothèque s'est livrée à un exercice d'épuration nécessaire de ses ressources. Les ressources retirées de la collection ont été données à plusieurs établissements locaux d'enseignement supérieur. En outre, afin d'offrir un aperçu plus approfondi de l'histoire et du travail de l'AIFM, le personnel facilite régulièrement les visites et l'accès à la bibliothèque et au musée Nii Allotey Odunton pour les délégués et les participants de plusieurs programmes de formation accueillis à l'AIFM.

La bibliothèque a continué à gérer un budget pour l'acquisition de livres et de matériel et a engagé des échanges

avec d'autres partenaires institutionnels. La bibliothèque Satya N. Nandan et la bibliothèque du Tribunal international du droit de la mer sont conjointement membres du Consortium du système des Nations Unies pour l'acquisition d'informations électroniques, une initiative à l'échelle du système des Nations Unies des bibliothèques du Secrétariat dont l'objectif est d'obtenir de meilleurs accords d'achat d'informations électroniques, de partager des opportunités de formation et de fournir un soutien en matière de gestion des ressources. Cette adhésion génère des économies considérables pour les agences participantes et est mutuellement bénéfique pour l'AIFM et le Tribunal international du droit de la mer.

Afin de poursuivre son travail d'exploitation et de préserver des connaissances institutionnelles et des informations recueillies au fil des ans, le Secrétariat progresse actuellement dans la mise en place d'un centre de gestion des connaissances, qui devrait avoir un impact accru sur les activités et les travaux entrepris par les bureaux compétents pour s'acquitter des responsabilités attribuées par les membres de l'AIFM.

En octobre 2023, une bibliothèque numérique fonctionnelle dotée d'un référentiel d'archives complet de documents de la CNUDM et l'AIFM a été lancée.

